

MARIE-EVE BRINDAMOUR

**LES NOUVEAUX HABITANTS
DU GOUVERNEMENT DES TROIS-RIVIÈRES
1760-1762**

**Mémoire
présenté
à la Faculté des études supérieures
de l'Université Laval
pour l'obtention
du grade de maître ès arts (M.A.)**

**Département d'histoire
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL**

JANVIER 2001



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-57804-6

Canada

RÉSUMÉ

En mars 1762, le gouverneur des Trois-Rivières, Ralph Burton, procède au dénombrement des familles qui n'avaient pas été recensées 18 mois plus tôt soit par omission ou par absence au moment du recensement d'octobre 1760. Deux cents familles, représentant 776 personnes, ont été dénombrées ; on les a appelés les « Nouveaux Habitants ». Plusieurs facteurs ayant causé leur déplacement sont liés à la guerre de la Conquête. En effet, le conflit a généré plusieurs formes de mobilité dans la population coloniale. D'autres facteurs sont davantage liés aux pratiques familiales qui étaient courantes dans la colonie, associées au mariage et à l'établissement. Le présent mémoire vise à identifier ces nouveaux habitants, à comprendre les circonstances de leur présence dans le recensement de 1762 et à évaluer leur apport démographique à la population du gouvernement des Trois-Rivières.

L'AVANT-PROPOS

Tout d'abord, je tiens à remercier Monsieur Jacques Mathieu, mon directeur de recherche. Sa compétence, son soutien, son écoute, ses conseils judicieux et sa disponibilité ont été grandement appréciés. Je remercie également le prélecteur et correcteur, Monsieur Alain Laberge, pour ses commentaires et suggestions pertinents qui m'ont permis d'améliorer la version finale de façon significative.

D'autre part, je ne peux passer sous silence le professionnalisme du personnel des Archives nationales du Québec. Je tiens ici à souligner les conseils et l'aide de leur archiviste, Monsieur Renald Lessard, dans la recherche de la version originale du recensement.

Enfin, je ne saurais oublier la patience et le soutien de ma famille et de mes amis. C'est avec plaisir que je dédie mon mémoire à mes parents pour leur encouragement et leur amour.

Marie-Eve Brindamour

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	II
AVANT-PROPOS	III
TABLE DES MATIÈRES	IV
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES CARTES	IX
LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS	X
 INTRODUCTION	 1
 CHAPITRE 1: Les nouveaux habitants	 13
<u>1.1 Le régime militaire</u>	13
<u>1.2 Le recensement 1760-1762</u>	18
<u>1.3 Les nouveaux habitants</u>	21
1.3.1 L'origine des nouveaux habitants	23
1.3.2 Constitution des «ménages» des nouveaux habitants	25
 CHAPITRE 2: Facteurs ayant influencé le déplacement des nouveaux habitants	 30
<u>2.1 Le réseau de relations</u>	35
<u>2.2 Les Acadiens</u>	37
2.2.1 Les Acadiens dans le gouvernement des Trois-Rivières	39
2.2.2 La déportation	45
<u>2.2 Les réfugiés</u>	48
2.3.1 Le gouvernement de Trois-Rivières: un refuge?	49
2.3.2 Caractéristiques communes des réfugiés	51

<u>2.4 La fin de la guerre et les militaires français</u>	54
2.4.1 Parcours d'établissement et le mariage des militaires	57
2.4.2 Le réseau de relations des militaires français	60
2.4.3 Les transactions foncières	64
<u>2.5 Le régime militaire et les Forges du Saint-Maurice</u>	66
2.5.1 Les employés des Forges du Saint-Maurice	67
2.5.2 Causes de leur départ des Forges du Saint-Maurice	68
2.5.3 Réseaux de relations	71
<u>2.6 Gens de métier et de service</u>	73
2.6.1 Les causes du déplacement des gens de métier	74
<u>2.7 Alliances matrimoniales des nouveaux habitants</u>	79
2.7.1 Les nouveaux mariés	80
2.7.2 Les enfants des nouveaux mariés	83
2.7.3 Naissances illégitimes et conceptions prénuptiales	86
2.7.4 Le mouvement saisonnier	89
2.7.5 Provenance: Endogamie vs exogamie	91
2.7.6 Lieux d'établissement des nouveaux mariés	94
<u>2.8 Le patrimoine foncier des nouveaux habitants</u>	102
2.8.1 Stratégies d'établissement	104
2.8.2 Expansion du patrimoine	108
2.8.3 Transmission du patrimoine foncier	109
2.8.4 Succession	112
2.8.5 Influence des stratégies foncières sur les migrations	114
CHAPITRE 3: L'apport démographique des nouveaux habitants	120
CONCLUSION	127
BIBLIOGRAPHIE	131

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:	Population du gouvernement des Trois-Rivières selon le recensement de septembre 1760	20
Tableau 2:	Les nouveaux habitants selon le recensement du gouvernement des Trois-Rivières, 1762	22
Tableau 3:	Nationalité des nouveaux habitants et des chefs de ménage du gouvernement des Trois-Rivières, 1762	25
Tableau 4:	Constitution des ménages chez les nouveaux habitants du gouvernement des Trois-Rivières, 1762	26
Tableau 5:	Les déplacements des familles de nouveaux habitants, 1760-1762	27
Tableau 6:	Les groupes de nouveaux habitants du gouvernement des Trois-Rivières selon le facteur prépondérant de leur migration, 1760-1762	33
Tableau 7:	Influence des types de réseaux de relations des nouveaux habitants du gouvernement des Trois-Rivières, 1762.	36
Tableau 8:	Les réfugiés selon le recensement du gouvernement des Trois-Rivières, 1762	50
Tableau 9:	Les parcours d'établissement des militaires recensés dans le gouvernement des Trois-Rivières en 1762	58
Tableau 10:	Nombre de mariages de militaires par mois entre septembre 1760 et mars 1762 dans le gouvernement des Trois-Rivières	59
Tableau 11:	L'influence des réseaux de relations sur le choix du lieu d'établissement des militaires dans le gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1762	61
Tableau 12:	Les lieux d'installation des militaires dans le gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1762	62
Tableau 13:	Lieux d'installations des anciens habitants de Saint-Louis-des-Forges-du-Saint-Maurice, 1762	70

Tableau 14:	Les états matrimoniaux des conjoints établis au moment de leur mariage, 1760-1762	81
Tableau 15:	Nombre d'enfants par nouvelle cellule conjugale, 1762	83
Tableau 16:	Le nombre de personnes, par paroisse, devenues des nouveaux habitants à la suite d'une alliance matrimoniale, 1760-1762.	84
Tableau 17:	Nombre d'unions par mois (de septembre 1760 à mars 1762) chez les nouveaux habitants	90
Tableau 18:	Provenance des couples exogames chez les nouveaux habitants, 1760-1762	93
Tableau 19:	Parcours d'établissements des nouveaux habitants suite à une alliance matrimoniale, 1760-1762	95
Tableau 20:	Établissement des conjoints au moment de l'alliance matrimoniale, 1760-1762	97
Tableau 21:	Les états matrimoniaux des conjoints établis au moment de leur mariage selon le type de l'alliance matrimoniale, 1760-1762	98
Tableau 22:	Processus de déplacement des nouveaux habitants suite à des stratégies foncières, 1760-1762	104
Tableau 23:	Nombre d'enfants par famille de nouveaux habitants, 1762	107
Tableau 24:	Types de migration pratiquée par les nouveaux habitants selon le processus entourant le patrimoine foncier, 1760-1762	114
Tableau 25:	Taux d'accroissement du nombre de ménages par paroisse et du nombre de personnes par paroisse selon le recensement du gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1762	121
Tableau 26:	Apport démographique des nouveaux habitants du gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1762	122
Tableau 27:	Apport démographique des familles des nouveaux habitants du gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1762	123

Tableau 28: Taux d'accroissement du nombre de ménages par paroisse et du nombre de personnes par paroisse qui se sont réellement déplacées, 1760-1762 . . .	122
---	-----

LISTE DES CARTES

Carte 1:	Les divisions administratives dans la vallée du Saint-Laurent	14
Carte 2:	Carte approximative des fiefs du gouvernement des Trois-Rivières en 1760	16
Carte 3:	Déportation et fuite des Acadiens, 1755-1785	39

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

ANC:	Archives Nationales du Canada
ANQ:	Archives Nationales du Québec
ANQ-M:	Centre d'archives de Montréal des Archives nationales du Québec
ANQ-Q:	Centre d'archives de Québec des Archives nationales du Québec
ANQ-TR:	Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec des Archives nationales du Québec
ASQ:	Archives du Séminaire de Québec
BABY:	Collection de la famille Baby
LHSQ:	Literary and Historical Society of Quebec
RAPQ:	Rapport de l'archiviste de la Province du Québec
RHAF:	Revue d'histoire de l'Amérique française
RS:	Recherches sociographiques

INTRODUCTION

Le «recensement des habitants de la ville et du gouvernement des Trois-Rivières»¹ présente un aspect inhabituel : il contient deux recensements. En effet, la population trifluvienne a d'abord été dénombrée en septembre 1760. On a alors compté 5825 personnes. Lors du deuxième recensement réalisé en 1762, on a dénombré 776 habitants. Il ne s'agissait pas, bien entendu, de la population totale. L'objectif du second inventaire consistait simplement à dresser un relevé de l'augmentation de la population du gouvernement des Trois-Rivières depuis le premier recensement. On a donc voulu ajouter les personnes qui s'étaient établies dans ce gouvernement «depuis l'année 1760 jusqu'au mois de mars 1762»². On les a appelé les «nouveaux habitants»³.

L'arrivée des 776 personnes dans un bassin de population de 5825 habitants démontre qu'il y a eu un déplacement considérable de gens en un très court laps de temps. Cette mobilité s'est produite durant une période ambiguë, car la France venait de perdre la guerre coloniale en Amérique du Nord au profit des Britanniques. Effectivement, la guerre de la Conquête avait pris fin en septembre 1760 avec la capitulation de Montréal. Toutefois, la guerre entre la Grande-Bretagne et la France n'était pas encore terminée. Depuis 1756, les deux empires s'étaient engagés dans une guerre aux

¹ Le recensement en question a été publié à deux reprises. On le retrouve dans : Arthur G. Doughty, Rapport des Archives publiques pour l'année 1918, Ottawa, Thomas Mulvey, 1920, pp. 182-213. Il est également publié dans : Antoine Roy, «Recensement des habitants de la ville des Trois-Rivières», RAPO, 1947, pp. 1-53.

² A. Roy, op.cit., p. 5.

³ Ibid.

quatre coins du monde⁴. Il fallait donc attendre la fin du conflit ailleurs, notamment en Europe, pour connaître le sort définitif de la Nouvelle-France. Allait-elle rester une colonie française ou bien deviendrait-elle anglaise? En attendant, les vainqueurs de la guerre ont instauré un régime gouvernemental temporaire d'occupation militaire pour assurer le bon fonctionnement, l'ordre et le contrôle de la colonie.

C'est sur cette mobilité de la population dans un tel contexte perturbé que nous nous penchons. Le présent mémoire vise à comprendre le déplacement des 776 personnes en l'espace de 18 mois, soit de la fin de la guerre en Nouvelle-France jusqu'en mars 1762. Nous entendons étudier plus précisément les éléments qui expliquent la présence de nouveaux habitants dans le gouvernement des Trois-Rivières à peine 18 mois après le recensement de 1760. Nous voulons ainsi dégager les principales caractéristiques de ce groupe, à commencer par la description des «migrants», les circonstances et les origines de ces établissements tout en tenant compte du contexte historique particulier de l'époque.

Il a paru essentiel, pour mener à bien cette étude, d'identifier avec précision ces «nouveaux habitants». Qui sont ces personnes? Sont-elles réellement des migrants? D'où viennent-elles? Quelle est leur situation de famille? Où et comment vivent-elles? En somme, s'agit-il d'une sorte de «Grand Dérangement» version canadienne ou du simple établissement d'une population en augmentation constante⁵? D'une installation un peu plus massive au moment du retour de la paix? Ou encore de l'établissement de militaires qui décident de ne pas retourner dans la mère patrie? S'agit-il d'Anglais qui s'installent avec leur familles dans le territoire trifluvien suite à la mise en place du régime militaire qui devait être dirigé par ces derniers? L'effet des événements politico-militaires qui touchent la vallée du Saint-Laurent entre 1754 et 1762 sur la vie sociale et familiale sera donc abordé.

⁴ On fait référence ici à la guerre de Sept Ans. Elle prit fin le 10 février 1763 avec le Traité de Paris.

⁵ Il faut préciser ici que le processus habituel de colonisation obligeait les enfants d'une famille (sauf l'héritier) à s'installer sur des terres nouvelles et à les défricher.

Devant les diverses possibilités et un tel contexte historique, il est pertinent de se demander si les nouveaux habitants ne forment pas un groupe hétérogène plutôt que homogène. En effet, nous nous attendons à trouver des personnes de différentes provenances telles que des Acadiens et des Français. Il est également possible que le déplacement ne s'est point fait de la même manière. Il est fort probable que nous allons constater une présence de non-migrants parmi les recensés de 1762. Toutefois, la majorité sera-t-elle formée de non-migrants ou de migrants? S'il y a des migrants, comment se sont-ils déplacés? À l'intérieur même du gouvernement des Trois-Rivières? De l'extérieur de ce gouvernement? Quels sont les facteurs qui ont influencé leur déplacement? Étant donné la situation politico-militaire, les facteurs de la migration des nouveaux habitants qui auront réellement migré seront fort probablement multiples.

Le facteur principal est sans doute la guerre de la Conquête. Toutefois, nous croyons que son effet sur les nouveaux habitants s'est fait de différentes manières. Le déplacement serait, pour un grand nombre d'entre eux, le fruit des effets de la guerre. Par exemple, contrairement aux gouvernements de Montréal et de Québec, celui des Trois-Rivières a subi très peu de désastres pendant la guerre de la Conquête⁶ et a servi de refuge à un certain nombre de familles venues de Québec. En effet, durant le siège de Québec lors de l'été 1759, la ville fut partiellement détruite par les bombardements britanniques. Un certain nombre de ses habitants s'étaient réfugiés à Trois-Rivières.

Il peut s'agir également d'une migration qui serait le fruit de stratégies familiales. La guerre a eu pour effet de ralentir le cycle normal de la vie dans la colonie, de retarder des événements tels que le mariage. Une fois la guerre terminée, la vie reprend son cours normal et ce qui a été retardé par la guerre se fait rapidement durant le régime militaire. Avons-nous alors affaire à de

⁶ Seule la mission de Saint-François, habitée par les Abénaquis et un jésuite, a subi les effets dévastateurs de la guerre. Marcel Trudel, Le Régime militaire dans le gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1764, Trois-Rivières, Éditions du bien public, 1952, p. 21.

jeunes agriculteurs qui s'installent avec leur famille sur de nouvelles terres? S'agit-il d'une mobilité de la sédentarité⁷? Étant donné les circonstances, il est donc possible qu'une bonne partie de ces migrations soient le fruit de stratégies familiales. Toutefois, nous ne serons point surpris qu'un grand nombre des déplacements aient été influencés à la fois par la guerre et par les stratégies familiales.

Afin de répondre aux besoins de la recherche, nous avons identifié trois sources : le recensement du gouvernement des Trois-Rivières de 1760-1762, les registres de l'état civil et les actes notariés.

Le plus important de ces documents est le recensement qui couvre la période comprise entre septembre 1760 et mars 1762 dans le gouvernement des Trois-Rivières. Le recensement original est à l'heure actuelle introuvable. Cependant, il existe deux copies manuscrites. La dernière fois que l'original a été vu, il était entre les mains de Mathew Bell⁸. Ce dernier avait prêté le document à John Neilson⁹ lequel, en 1832, a suggéré à Louis-Édouard Glackmeyer¹⁰ d'en faire une copie. Le 4 avril 1872, Glackmeyer a par la suite donné la copie manuscrite à la Literary and Historical Society of Quebec (LHSQ)¹¹. Le fonds de cette société est présentement conservé dans les voûtes des Archives nationales du Québec

⁷ Les stratégies familiales du monde rural de la Nouvelle-France telles que le mariage et la transmission d'un patrimoine familial visent l'établissement des enfants en surnombre. De cette manière, elles contribuent à la mobilité de la population vers de nouvelles terres, bref, à une mobilité de la sédentarité.

⁸ Mathew Bell (1769-1849) était un juge de paix, officier de milice, fonctionnaire, seigneur et homme d'affaires important à Trois-Rivières et homme politique. Michel Bédard, André Bérubé et Jean Hamelin, «Bell, Mathew», Dictionnaire biographique du Canada. Vol. VII: de 1836 à 1850, Québec, Les Presses de l'Université Laval/University of Toronto Press, 1988, pp. 70-75.

⁹ John Neilson (1776-1848), en plus d'être un homme politique, était d'abord et avant tout un éditeur-imprimeur ce qui explique sans doute son intérêt à l'égard du recensement. Sonia Chassé, Rita Girard-Wallot et Jean-Pierre Wallot, «Neilson, John», op.cit., pp. 698-703.

¹⁰ Louis-Édouard Glackmeyer (1793-1881) était notaire et conseiller municipal. Claude Vachon, «Glackmeyer, Louis-Édouard», Dictionnaire biographique du Canada. Vol. XI : de 1881-1890, Québec, Les Presses de l'Université Laval/University of Toronto Press, 1977, pp. 386-388.

¹¹ A. G. Doughty, op.cit., p. 15.

(ANQ)¹². Les Archives nationales du Canada (ANC) possèdent également une copie de la version de la LHSQ¹³.

Quant à la seconde copie manuscrite du recensement, le Rapport de l'archiviste de la Province de Québec (RAPQ) mentionne qu'elle «se trouve dans les archives de la Société historique de Montréal, [qui sont] conservées à la Bibliothèque municipale de Montréal»¹⁴. Cependant, le document en question est actuellement introuvable¹⁵. Il semble qu'il ait été vu pour la dernière fois en 1946 lors de la publication du recensement dans le RAPQ. Heureusement, les ANC possèdent une reproduction de cette copie manuscrite¹⁶.

Bien que les deux copies manuscrites aient été faites à partir de la même source, il y a tout de même quelques variantes. La version publiée dans le RAPQ le démontre bien. En effet, pour publier le recensement, les ANQ se sont alors basés sur les deux copies manuscrites :

«Nous publions ici le manuscrit de Montréal, mais nous avons mis entre crochets, dans le texte, les variantes que présente celui des Archives de la Province¹⁷, partout où c'était nécessaire. Par exemple, page 7, dix-septième ligne, on verra que le manuscrit [de Montréal] dit : *La Vve Laverte*, celui de Québec l'appelle *La Vve Lacoste*, etc. Les variantes les plus fréquentes sont surtout dans l'épellation des noms propres. Nous n'en avons tenu compte que lorsque la différence était assez marquée.¹⁸»

Les ANC ont également publié le recensement. Toutefois, cet organisme s'est basé uniquement sur la copie manuscrite de la LHSQ.

¹² ANQ, P450, 60-01-022/4, 1B11-1410A

¹³ ANC, MG 23 G I 4

¹⁴ A. Roy, *op.cit.*, p. 3.

¹⁵ Il faut comprendre que l'information donnée dans le RAPQ date de 1946. Depuis, le document semble avoir été transféré à quelques reprises. Nous avons tenté de le retrouver en vain.

¹⁶ ANC, MG 8 D 3

¹⁷ On parle ici de la copie manuscrite de la LHSQ.

¹⁸ A. Roy, *op.cit.*, p. 3.

Après avoir comparé les versions publiées, nous avons jugé la copie publiée des ANC plus adéquate, car nous avons remarqué de nombreuses erreurs de transcription du recensement dans le RAPQ. Par exemple, à plusieurs reprises il est inscrit dans la version provinciale «C.» après le nom de famille¹⁹. Il est logique de penser qu'il s'agisse de la première lettre du prénom. Toutefois, les recherches prouvent dans chaque cas qu'il n'y a aucun lien entre le «C.» et le prénom. Par exemple, on trouve parmi les nouveaux habitants du Cap-de-la-Madeleine un habitant nommé «Poulin, C.»²⁰. En approfondissant les recherches, nous avons découvert que son véritable prénom était Joseph. En réalité, le «C.» est une ouverture de parenthèse. En effet, tous les prénoms ont été indiqués entre parenthèses. Or, tous ceux qui avaient le «C.» après leur nom de famille n'avaient pas de prénom indiqué.

Malgré l'attention du RAPQ à souligner les deux noms lorsque l'épellation était différente, des erreurs de transcription ou des oublis ont été trouvés. Par exemple, un habitant de Sainte-Anne est nommé Baptiste Moraud²¹. Nos recherches l'ont placé dans la catégorie des inconnus puisqu'aucun document ne correspondait au nom donné par le recensement. Toutefois, une vérification dans la version manuscrite de la LHSQ permet de constater que son véritable nom était en fait Baptiste Morand. Il en va de même avec «Alexandre d^e saliberi»²². Dans la version manuscrite, nous lisons plutôt «Alexandre d^t Laliséri». La différence aurait dû être mentionnée dans la version publiée par les ANQ.

Quant à la version des ANC, nous n'avons retracé aucune erreur dans la transcription des noms. Bien qu'il y ait des erreurs dans le total démographique de quelques paroisses, elle reste toujours plus fiable que la

¹⁹ Pour des exemples, voyez le recensement de Yamachiche qui en contient un bon nombre. *Ibid.*, p. 18.

²⁰ *Ibid.*, p. 20.

²¹ *Ibid.*, p. 31.

²² *Ibid.*, p. 50.

version provinciale²³. Aussi, nous nous sommes appuyés, sauf à quelques reprises, sur cette copie publiée afin de faciliter le repérage de l'information. Cependant, pour les besoins de la recherche, nous nous sommes basé principalement sur la version manuscrite de la LHSQ. Étant donné qu'elle dérive directement de la source même, le risque d'erreurs est donc moins grand.

Le recensement est présenté «sous forme de listes nominatives réunies par (...) [paroisse], où sont consignées les informations recueillies par chef de ménage»²⁴. Lors du premier dénombrement en 1760, les recenseurs relevèrent les informations suivantes : le nombre de «maisons» habitées par ménage, le nom du maître de la maison, le nombre de femmes dans le ménage, d'enfants mâles, d'enfants femelles, de domestiques mâles et de domestiques femelles. Le deuxième recensement reprend ces rubriques et y ajoute des permis de chasse ou de vente.

Divisé en paroisses, le recensement permet de connaître le lieu d'installation des nouveaux habitants. Après avoir recensé la ville des Trois-Rivières et sa banlieue, les recenseurs ont commencé par la rive nord à partir de Maskinongé et ont continué vers l'est jusqu'à Sainte-Anne (Sainte-Anne-de-la-Pérade). Puis, ils ont continué sur la rive sud de la droite à la gauche, de Saint-Pierre-les-Becquets jusqu'à Yamaska. En suivant le cheminement du recensement sur la carte des fiefs du gouvernement des Trois-Rivières en 1760 de Marcel Trudel²⁵, nous avons relevé des détails importants dont il faudra tenir compte lors de l'étude des nouveaux habitants. Tout d'abord, en dehors des différences dans la prononciation des noms dont

²³ Un des points faibles du recensement est qu'il n'y a aucune concordance entre les différentes versions du recensement, notamment dans le total de quelques paroisses. Par exemple, la paroisse de Bécancour, en 1760, comptait, selon la version de la LHSQ, 100 enfants femelles. Dans le RAPQ, on en compte 96 alors que dans la RAPC, il y en a 99. Étant donné que les versions publiées ont subi plusieurs transferts d'informations, nous avons pensé qu'il serait plus sage de nous fier uniquement à la version manuscrite de la LHSQ.

²⁴ Serge Courville, *Introduction à la géographie historique*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p. 92.

²⁵ Marcel Trudel, *Atlas historique du Canada français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1961, p. 74.

«Machiche» et «Yamachiche», les recenseurs identifiaient parfois une paroisse par les termes «la paroisse cy à côté» comme c'est le cas avec Batiscan. Ensuite, on remarque à deux reprises que les paroisses recensées n'ont pas le même nom que sur la carte de Trudel. Par exemple, les recenseurs ont donné le nom de Rivière Batiscan à une paroisse qui a pour nom Sainte-Geneviève sur la carte de Trudel. Ce détail a toute son importance lorsque l'on devra plus tard vérifier, par exemple, le lieu de naissance des enfants ou le lieu de mariage dans les registres de l'état civil ou les actes notariés.

Le recensement fournit des renseignements utiles, mais il comporte des points faibles. On regrette, entre autres, le manque d'information que l'on trouve habituellement dans les recensements comme ceux de 1762²⁶ du gouvernement de Québec et 1765²⁷ : arpents de terre, étrangers, semence, boeufs, vaches, taurailles, moutons, chevaux et cochons. De plus, le recensement mentionne rarement les métiers exercés par les habitants.

Malgré le fait que le recensement fournisse la preuve indéniable du mouvement migratoire de la population vers le gouvernement des Trois-Rivières, il ne fournit pas toutes les réponses souhaitées. En raison des limites du document, il nous faut donc compléter les renseignements tirés du recensement avec d'autres sources qui nous éclairent sur le statut et la condition des personnes et des familles : les registres de l'état civil et les actes notariés.

En ce qui concerne les registres de l'état civil, nous avons consulté le Dictionnaire généalogique des familles canadiennes de Tanguay²⁸. Toutefois, nous avons rapidement constaté le manque de renseignements importants se rapportant à cette période. En effet, très peu de données concernent la sépulture. De plus, les lieux de naissance des enfants apparaissent rarement.

²⁶ Pierre-Georges Roy, «Le recensement du gouvernement de Québec, en 1762», RAPO, 1926, p. 1-143.

²⁷ Pierre-Georges Roy, «Le recensement des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières en 1765», RAPO, 1937, pp. 1-119.

²⁸ Mgr Cyprien Tanguay, Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, Montréal, Éditions Élysés, 1991, 7 volumes.

Or, ce sont les lieux de naissance, de mariage et de décès qui permettent de tracer l'itinéraire de chaque personne. Afin de trouver les renseignements manquants, nous avons eu recours aux répertoires de baptêmes, de mariages et de sépultures ainsi qu'au Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal. Nous y avons trouvé une bonne partie de l'information qui manquait, mais nous n'avons pu remplir en totalité nos fiches de familles.

Quant aux actes notariés, nous avons consulté, entre autres, les contrats de mariages, les actes de succession, les inventaires, les actes de vente et les transactions foncières; bref, tout acte notarié permettant de comprendre davantage le déplacement des nouveaux habitants. Ces documents «donnent des précisions sur le statut et la qualité des parties, l'objet, le moment et les circonstances de la transaction, son coût, le bénéfice qui en est attendu, ce qui résulte pour l'avenir»²⁹. Ces sources rendent possible une analyse plus complète de la mobilité de la population dans le gouvernement des Trois-Rivières. De plus, elles fournissent des renseignements que les recensements et les registres de l'état civil ne donnent pas. En effet, les actes notariés ont l'avantage de préciser et de permettre de mieux comprendre les circonstances de l'établissement dans le gouvernement trifluvien d'une bonne partie des nouveaux habitants. L'exploitation de cette source n'était pas toujours facile car sa dispersion, malgré les outils de repérage, rendait difficile et parfois impossible dans certains cas de reconstituer la séquence d'événements qui auraient contribué au déplacement des nouveaux habitants³⁰. De plus, certains documents étaient illisibles à cause d'une mauvaise conservation. Ensemble, les trois sources ont permis de «retracer les modes d'évolution et de transmission des patrimoines (...), les stratégies d'acquisition (...), les réseaux d'affaires ou de travail, les solidarités de provenance ou de parenté, les relations de voisinage(...)»³¹.

²⁹ S. Courville, *op.cit.*, p. 95.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

De toutes les méthodes utilisées dans le domaine des mouvements migratoires, celle de l'observation à l'échelle individuelle a été retenue pour les besoins du présent mémoire. Nous avons dressé un portrait social et familial détaillé de chaque nouvel habitant : son lieu de naissance et, autant que possible, de résidence avant et pendant la guerre – en somme, sa provenance –, le lieu et le moment de son mariage, sa situation de famille au moment du recensement, le cas échéant, la provenance de sa conjointe et le lieu de naissance de ses enfants; la pratique d'un métier ou encore l'acquisition d'une terre ou d'un emplacement par concession ou achat, la localisation de cet établissement et, quand c'était possible, l'état de son développement. Tout cela a permis de bien cerner les caractéristiques sociales de cette population de nouveaux habitants.

Cette méthode s'inspire de la démarche de reconstitution des familles qui consiste à suivre les familles en fonction de leur migration, en mettant en oeuvre les techniques éprouvées de la démographie. Il s'agit de la méthode de l'observation à l'échelle individuelle qui a été empruntée par plusieurs historiens dont Jacques Mathieu³². «Le phénomène migratoire révèle toute sa complexité quand il est observé à l'échelle individuelle. On s'intéresse ici, moins aux transferts de population, mais davantage au déplacement des personnes»³³. Il s'agit de s'attacher à «l'identité des migrants, à leur situation de famille ainsi qu'au contexte et aux circonstances de leur migration»³⁴. Le but n'est pas d'observer la migration d'un groupe, d'une masse, mais celle d'une personne et, s'il y a lieu, de sa famille. Cette méthode nous permet de comprendre le fonctionnement, la cohésion et la reproduction sociale, mais elle donne également accès à des renseignements plus précis.

³² Jacques Mathieu *et al.*, «Mobilité et mariage dans le gouvernement de Québec au XVIII^e siècle», Évolution et éclatement du monde rural. Structures, fonctionnement et évolution différentielle des sociétés rurales françaises et québécoises, XVII^e-XVIII^e siècles, Paris/Montréal, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales/Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 305-306.

³³ Jacques Mathieu, «Mobilité et sédentarité : stratégies familiales en Nouvelle-France», RS, vol 28, no 2-3 (1987), p. 226.

³⁴ Ibid.

La méthode adoptée nous a permis non seulement de connaître le nouvel habitant, mais également de comprendre son établissement dans la paroisse. Ce jeu de détective demande évidemment qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Cependant, il n'est pas toujours évident, ni certain que nous puissions dégager les motifs véritables d'établissement de ces nouveaux habitants. Outre le fait qu'il manque parfois des renseignements clefs sur certaines personnes, différentes circonstances demeurées inconnues ont pu jouer. Pour les fins de la recherche, il a fallu constamment formuler des hypothèses tant et aussi longtemps que la situation et les circonstances ne se sont pas avérées claires et que les questions sont restées sans réponses satisfaisantes. Il n'en reste pas moins qu'une fois connus la provenance, le lieu de résidence antérieur, la situation de famille ou le lieu et la durée de l'établissement, il était possible de construire des cohérences distinguant, par exemple, les réfugiés et les établissements issus des pratiques familiales les plus courantes.

À partir de cette méthode, nous ferons l'analyse des provenances et des situations dans la famille, à savoir s'il y a permanence ou non des familles dans le nouveau lieu d'installation. Avec les données du recensement et les registres de l'état civil, une fiche est construite et remplie. Elle comporte les noms des conjoints, ceux de leurs parents, la date du mariage, l'âge des époux, leur état matrimonial, leur lieu de résidence, la profession de l'époux, sa situation familiale (orphelin ou non, rang dans la famille, établissement des frères et soeurs, lieu de naissance des enfants). Il s'agit de faire ressortir les caractéristiques de la migration telles que l'étude d'itinéraires individuels ou familiaux des nouveaux habitants, la provenance, les lieux, l'âge, le sexe, la situation de famille, le caractère permanent ou temporaire de l'établissement, etc. Enfin, une consultation des actes notariés est entamée afin de comprendre les circonstances de leur présence parmi les nouveaux habitants (concession de terres, contrat d'engagement, etc.), les circonstances de leur départ (guerre, profession, etc.) et leur mode d'installation dans le gouvernement des Trois-Rivières (lieu, mariage, etc.).

Avant d'exposer les résultats de la recherche, nous tenterons de comprendre le contexte historique dans lequel les nouveaux habitants ont vécu. Nous traiterons alors du régime militaire instauré par les Britanniques et de l'histoire du recensement. Ensuite, nous présenterons les résultats généraux de l'étude sur les nouveaux habitants. Nous préciserons l'identité de ces derniers. Les nouveaux habitants seront par la suite regroupés selon leur identité. Nous traiterons, pour chacun de ces groupes, de leur lieu d'origine, des raisons de leur déplacement, de leur comportement migratoire et de leur installation. Lors de l'étude des nouveaux habitants, nous aborderons les répercussions de la guerre de la Conquête sur la mobilité de la population ainsi que les stratégies familiales qui ont influencé le déplacement de 776 personnes vers le gouvernement des Trois-Rivières. Enfin, nous terminerons avec l'apport démographique des nouveaux habitants à la population trifluvienne.

CHAPITRE 1

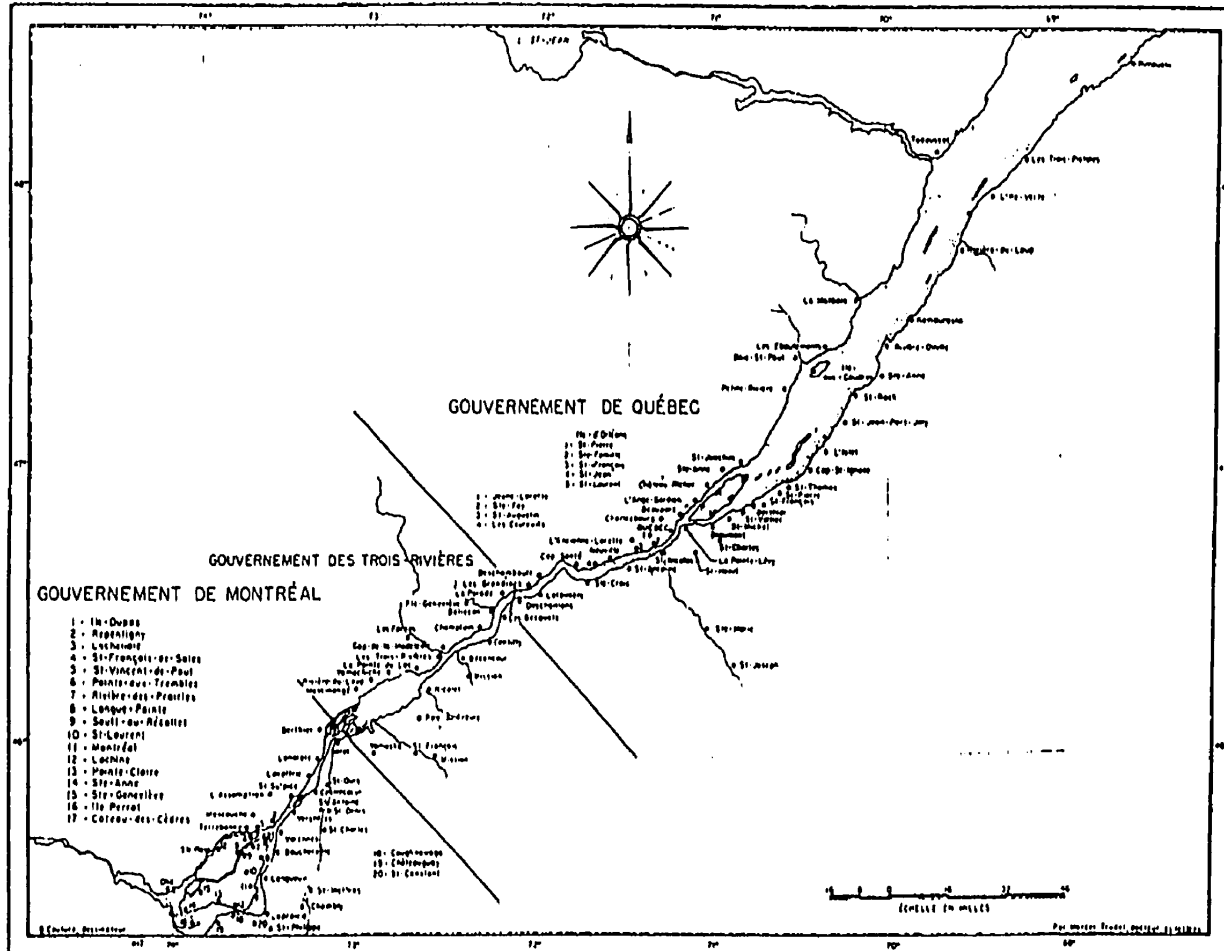
LES NOUVEAUX HABITANTS

1.1 LE RÉGIME MILITAIRE

Lorsque Montréal capitule devant les Anglais le 8 septembre 1760, la guerre dans la colonie prend fin. Avec la reddition, la Nouvelle-France est assujettie aux volontés de la Grande-Bretagne. La population de la Nouvelle-France perd son roi, Louis XV, pour tomber sous l'autorité d'un nouveau roi, Georges II, roi de Grande-Bretagne.

Changer de maître et, surtout de mère patrie, veut aussi dire changer de lois et de gouvernement. Bien que le conflit en Amérique du Nord soit terminé, la guerre continuait en Europe. Comme la possession définitive du territoire conquis dépendait du traité de paix à venir entre l'Angleterre et la France, il fallait mettre en place une administration provisoire en attendant la conclusion de la guerre européenne. Étant donné la situation, on confie donc la gestion de la Nouvelle-France au général Jefferey Amherst qui était le Commandant en chef des forces britanniques. Celui-ci met en place un régime militaire qui a duré jusqu'à la signature du Traité de Paris en 1763.

Carte 1 : Les divisions administratives dans la vallée du Saint-Laurent



Source : Marcel Trudel, *Atlas de la Nouvelle-France*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968, p. 182.

Le régime militaire est mis en place le 22 septembre 1760 lors de la «proclamation du général Amherst au sujet du gouvernement temporaire du pays»¹. Amherst jetait ainsi les bases du nouveau régime militaire. Il était décidé dès le départ que les habitants devaient rendre leurs armes et prêter serment à leur nouveau roi. La proclamation énonçait les premiers règlements concernant la gestion des armes, des emplois vacants au sein du nouveau gouvernement, du système judiciaire, de l'économie, des militaires, de la poste et du commerce. Amherst a également enjoint tous les habitants et les militaires de vivre en harmonie afin de faciliter la cohabitation².

Afin d'assurer une gestion adéquate des territoires nouvellement conquis, Amherst conserve les territoires administratifs qui composaient la Nouvelle-France : les gouvernements de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal³. Puis, il nomme le commandant James Murray gouverneur de Québec, le commandant Thomas Gage gouverneur de Montréal et, enfin, le commandant Ralph Burton gouverneur des Trois-Rivières. «Les trois gouvernements constituaient des juridictions distinctes et (...) les trois gouverneurs devaient s'en rapporter à Amherst»⁴. Les nouveaux dirigeants ont reçu la charge d'un tout nouveau territoire avec ses trois villes, ses 108 paroisses et ses 76 172 habitants⁵. Ils devaient composer avec une population qui avait vécu des temps difficiles au cours des dernières années.

Le conflit avait été long et avait laissé derrière lui beaucoup de ruines. Dans la vallée du Saint-Laurent, des centaines de maisons étaient détruites et incendiées. La ville de Québec, par exemple, a été pratiquement dévastée durant l'été 1759. Plusieurs familles n'avaient plus rien. Chaque habitant n'avait qu'un but : profiter de la paix retrouvée pour réparer les dégâts causés par la guerre. Certains ont dû refaire leur vie, d'autres devaient tenter de reprendre leur rythme de vie d'avant-guerre. Toutefois, ils devaient tous le

¹ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 20.

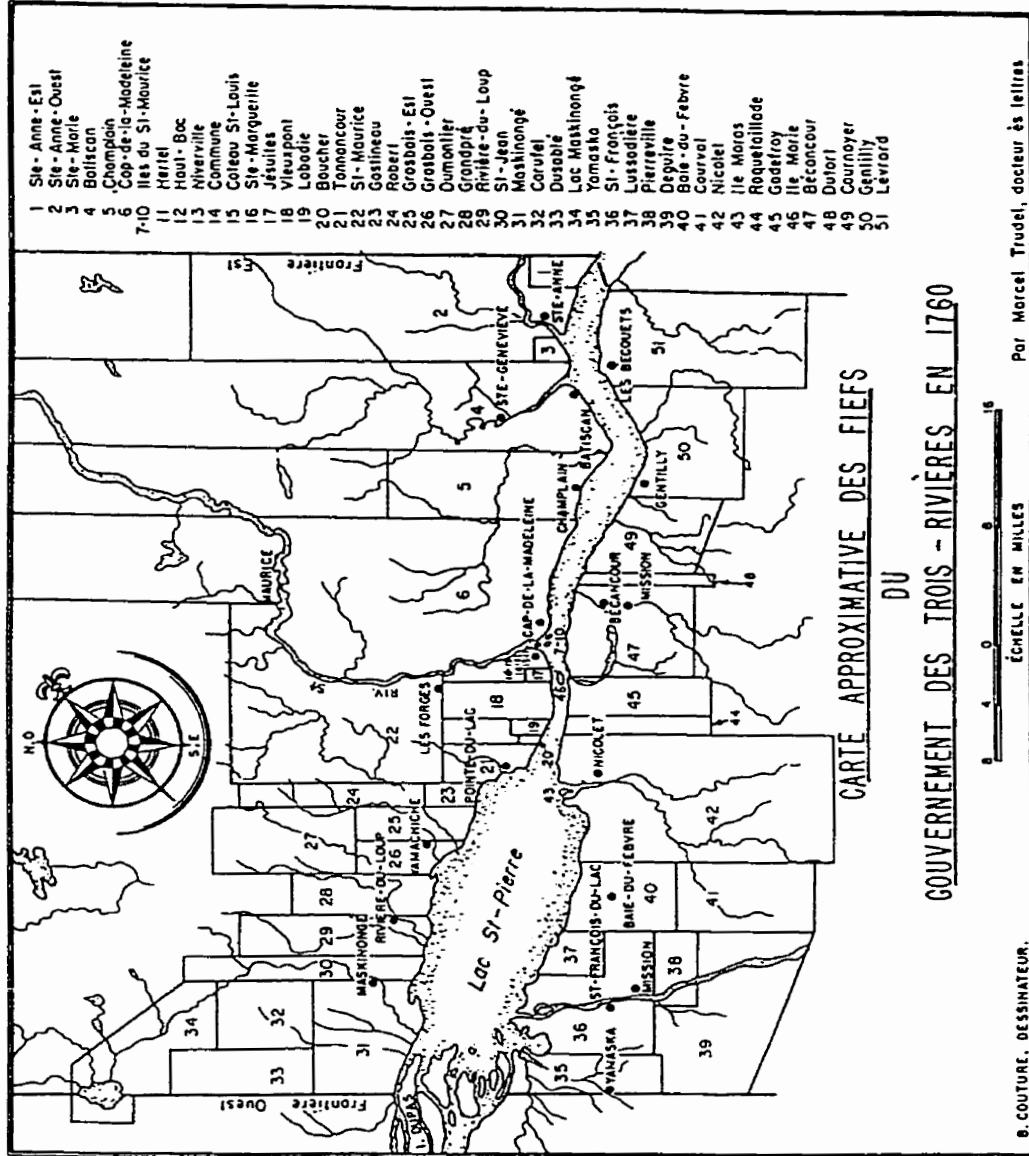
² *Ibid.*, p. 110-111.

³ Voir la carte 1 à la page 14.

⁴ S.F. Wise, «GAGE, THOMAS», *Dictionnaire biographique du Canada, vol. IV de 1771-1800*, Canada, Les Presses de l'Université Laval, 1980, p. 301.

⁵ Laurier Lucien Lapierre, *1759 : la bataille du Canada*, Montréal, Le Jour, 1992, p. 295.

Carte 2 : Carte approximative des fiefs du gouvernement des Trois-Rivières en 1760



Source : Marcel Trudel, Atlas de la Nouvelle-France, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968, p. 176.

faire avec la présence de militaires britanniques. Non seulement ils ont changé de roi, mais ils ont perdu également une partie de leur élite : «Officiers, soldats et fonctionnaires français, de même que quelques marchands et hommes d'affaires canadiens s'embarquèrent pour la France»⁶.

C'est donc dans un tel contexte que Burton a reçu la charge de gouverner tout le territoire du gouvernement des Trois-Rivières.

«Ce gouvernement comprenait alors la ville et la banlieue des Trois-Rivières, et les paroisses suivantes : Maskinongé, Rivière-du-Loup, Machiche, Pointe-du-Lac, Cap-de-la-Madeleine, Champlain, Grande-Côte de Batiscan, Rivière Batiscan, Sainte-Anne, Sainte-Marie, Saint-Pierre-les-Béquets, Gentilly, Bécancour, Nicolet, Baie-Saint-Antoine, Saint-François et Yamaska»⁷.

Il fallait réorganiser la colonie de façon à assurer le bon ordre et à obtenir la coopération des Canadiens. Ces derniers composaient la majorité de la population. Afin d'assurer un meilleur contrôle du territoire et des habitants, les officiers militaires ont adopté une stratégie de conciliation. Ils se sont cantonnés dans une prudente conduite envers les habitants. Ils ont même eu le soin de rassurer la population. Cela a contribué grandement à l'adaptation des Canadiens au nouveau régime.

Malgré leur attitude conciliatrice envers les vaincus, il était important pour les gouverneurs de s'assurer de l'ordre et du contrôle du territoire et de la population. Les différentes mesures prises par les gouverneurs militaires ont facilité un retour rapide à une vie normale⁸. Les autorités ont pris des mesures pour protéger les habitants, par exemple contre les incendies⁹ et les coureurs des côtes¹⁰. Des mesures ont été également mises en place pour assurer le contrôle des déplacements en exigeant un passeport pour passer

⁶ *Ibid.*

⁷ A. Roy, *op.cit.*, p. 4. Voir carte 2 à la page 16.

⁸ Michel Brunet, Les Canadiens et les débuts de la domination britannique 1760-1791, Ottawa, Société historique du Canada, 1962, p. 4.

⁹ A. G. Doughty, *op.cit.*, (15 octobre 1760), p. 116.

¹⁰ *Ibid.*, (13 novembre 1760), p. 121.

d'un gouvernement à l'autre¹¹. L'une des mesures les plus urgentes pour assurer à la fois un meilleur contrôle et maintenir le bon ordre a été le recensement de la population.

1.2 LE RECENSEMENT 1760-1762

Afin d'assurer une bonne administration du gouvernement, une autre mesure a paru urgente aux nouvelles autorités : le recensement de la population. «Ce recensement, qui devait servir de base aux prochaines répartitions, semble avoir été organisé dès le mois de septembre»¹².

Les recensements sont un outil de travail important pour les dirigeants. Ces documents permettent de bien connaître le territoire, les ressources matérielles et humaines. Désirant une bonne administration des ressources, Ralph Burton, tout comme les autres gouverneurs, a jugé essentiel de faire le recensement de son territoire. Dans les «lettres et placards affichés dans le gouvernement des Trois-Rivières»¹³ de 1760 jusqu'en 1764 transparait le souci des militaires de connaître les ressources du gouvernement trifluvien. Par exemple, Burton fait recenser les Anglais le 21 septembre 1760¹⁴. Constatant le printemps suivant que ce dénombrement était incomplet, le gouverneur envoie une lettre le 31 mai 1761 aux capitaines de milice ordonnant «à toutes personnes de déclarer (...) les noms de tous les Anglais nés sujets de S.M.B. [qu'ils soient] (...) prisonniers ou déserteurs & pour la garde des animaux»¹⁵.

¹¹ Ibid., (22 septembre 1760) p. 111 et (27 octobre 1760) pp. 118-119s.

¹² Marcel Trudel, Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières 1760-1764, Trois-Rivières, Éditions du bien public, 1952, Coll. : L'Histoire régionale, n°4, p. 40.

¹³ A. G. Doughty, op.cit., p. 108.

¹⁴ Ibid., (21 octobre 1760)p. 117.

¹⁵ Ibid., p. 127.

Dans le cas du recensement qui nous intéresse, Burton a enclenché le processus six jours seulement après sa nomination au poste de gouverneur des Trois-Rivières qui a eu lieu le 16 septembre 1760¹⁶.

L'histoire du recensement a commencé le 21 septembre 1760 lorsque Burton a donné l'ordre à tous les capitaines de milice de mettre bas les armes et de prêter le serment de fidélité envers le Roi Georges II¹⁷. En plus de relever le nombre d'armes rendues par paroisses, des officiers nommés par le gouverneur ont eu la charge de recenser, par la même occasion, tous les miliciens et les habitants de chaque paroisse. On dénombre alors 5825 personnes¹⁸. Cette population était composée majoritairement de Canadiens. On trouve également quelques listes d'Acadiens. Ces derniers s'étaient concentrés dans quelques paroisses : Rivière-du-Loup (8), Saint-Pierre-les-Becquets (13), Gentilly (31) et Bécancour (60). Selon le recensement de 1760, la population était donc composée de 5713 Canadiens et 112 Acadiens.

Le besoin de compléter le recensement 18 mois plus tard a été enclenché à la suite de la lettre du 12 décembre 1761 de Lord Egremont, secrétaire d'État de la Grande-Bretagne, adressée au Général Amherst¹⁹. Par l'intermédiaire de son secrétaire, le Roi demandait au général d'ordonner aux gouverneurs de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal de lui envoyer un rapport complet sur les territoires dont ils avaient la charge. Ils devaient donner des renseignements, entre autres, sur les fortifications et les défenses, les ressources minérales, les revenus, les dépenses qu'avait engendrées le territoire sous le régime français, la gestion du gouvernement, la population, les conséquences du changement de maître des habitants et le nombre de

¹⁶ Burton devint gouverneur le 16 septembre 1760. Toutefois, sa nomination ne fut publiée que le 22 septembre suivant lors de la proclamation d'Amherst. A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 110.

¹⁷ *Ibid.*, p. 108.

¹⁸ «Recensement des habitants de la ville & Gouvernement des Trois Rivières. Tel qu'il a été pris au mois de septembre mil sept cent soixante» de la collection *Literary et Historical Society of Quebec*, ANQ-Q: P450, 60-01-022/4, 1B11-1410A . Voir le tableau 1 à la page 19.

¹⁹ Sir Frederik Haldimand. *Sir Frederik Haldimand : Unpublished Papers and Correspondance 1758-84*, Collection Haldimand, 21697, rouleau 15 (21 décembre 1761). British Library : Add. Mss. : 21661-21892.

Tableau 1 :
Population du gouvernement des Trois-Rivières
selon le recensement de septembre 1760

Nom des paroisses	Chef de ménage	Épouses	Enfants mâles	Enfants femelles	Domestiques mâles	Domestiques femelles	Total
Trois-Rivières	110	89	143	169	37	38	586
Masquinongé	67	51	115	96	1	1	331
Rivière-du-Loup	124	54	122	111	3	0	414
Machiche	103	89	167	179	14	14	566
Pointe-du-Lac	34	30	58	50	4	2	178
Cap-de-la-Madeleine	33	21	42	31	13	20	160
Champlain	50	23	58	53	14	18	216
Batiscan	38	22	52	53	9	15	189
Sainte-Genève-de-Batiscan	100	89	144	160	13	9	515
Sainte-Anne	53	46	104	86	9	14	312
Sainte-Marie	48	40	54	60	6	8	216
Saint-Pierre-les-Béquets	46	35	80	84	4	1	250
Gentilly	34	29	47	54	4	2	170
Bécancour	99	57	106	100	7	7	376
Nicolet	59	47	76	68	14	7	271
Baie-Saint-Antoine	57	51	94	69	5	6	282
Saint-François-du-Lac	59	46	92	92	10	11	310
Yamaska	117	82	132	139	2	11	483
Total	1231	901	1686	1654	169	184	5825

Source : Copie manuscrite du recensement de la Literary and Historical Society of Quebec.

personnes qui avaient quitté la colonie. À quelques reprises dans la lettre, Lord Egremont insistait pour que des efforts soient faits afin d'obtenir les renseignements les plus précis possible.

Afin de compléter les renseignements recueillis en septembre 1760, John Bruyère, secrétaire de Burton et responsable du recensement, a envoyé un message aux capitaines de milice. Il leur ordonnait d'envoyer «un nouveau rôle des habitants» de leurs paroisses²⁰. Ils ne devaient ajouter que les personnes qui s'étaient installées dans le gouvernement des Trois-Rivières depuis l'année 1760. Une fois les listes de chacune des paroisses remplies, on a dénombré 776 personnes²¹.

Les nouvelles statistiques ont été intégrées aux données de 1760. Afin de fournir des renseignements adéquats sur l'état de la population au printemps 1762, John Bruyère devait tenir compte des changements survenus tels que les naissances, les mariages et les décès, chez la population recensée en 1760. Il eut recours aux services du grand vicaire Perrault qui «demanda aux curés un état des mariages, des baptêmes et des sépultures» de septembre 1760 à avril 1762²². Ainsi donc, à partir du deuxième recensement et des modifications dans les familles déjà établies, Bruyère a noté, dans le rapport destiné au Roi, que la population totale en avril 1762 était de 6472 personnes²³.

1.3 LES NOUVEAUX HABITANTS

Ces 776 nouveaux habitants forment près de deux cents établissements. De ces établissements, nous avons dû en écarter 25 de l'étude. En raison des

²⁰ A. G. Doughty, *op.cit.*, (19 mars 1762), p. 145.

²¹ Voir tableau 2 à la page 22.

²² M. Trudel, *op.cit.*, p. 162. Pour un état général des baptêmes, mariages et sépultures, voir Adam Short et Arthur G. Doughty, Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791, Ottawa, Thomas Mulvey, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1921, p. 77.

²³ A. Short et A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 75.

Tableau 2 :

Les nouveaux habitants selon le recensement du gouvernement des Trois-Rivières, 1762

Nom des paroisses	Chef de ménage	Épouses	Enfants mâles	Enfants femelles	Domestiques mâles	Domestiques femelles	Total
Trois-Rivières	13	12	18	13	4	4	64
Masquinongé	4	4	1	4	0	0	13
Rivière-du-Loup	13	11	11	9	1	0	45
Machiche	17	14	18	14	3	1	67
Pointe-du-Lac	12	10	10	9	1	0	42
Cap-de-la-Madeleine	5	5	5	9	2	1	27
Champlain	13	9	12	10	3	2	49
Batiscan	7	5	4	9	0	4	29
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	8	7	7	9	0	0	31
Sainte-Anne	6	2	7	8	2	0	25
Sainte-Marie	11	6	6	9	0	0	32
Saint-Pierre-les-Béquets	4	2	2	0	0	0	8
Gentilly	0	0	0	0	0	0	0
Bécancour	13	11	8	11	1	0	44
Nicolet	25	14	22	23	1	1	86
Baie-Saint-Antoine	15	15	16	9	1	2	58
Saint-François-du-Lac	11	11	19	21	0	0	62
Yamaska	23	21	24	23	2	1	94
Total	200	159	190	190	21	16	776

Source : Copie manuscrite de recensement de la Literary and Historical Society of Quebec.

limites du recensement et du manque de renseignements dans les registres de l'état civil et dans les actes notariés, nous n'avons pu reconstituer les circonstances de migration de ces nouveaux habitants.

Une autre famille a été éliminée de la recherche, car elle a été recensée à deux reprises au recensement de 1762 dans deux paroisses différentes mais voisines. Il s'agit d'«Alexandre d^t Lalibéri» de Yamaska²⁴ et d'«Alexandre» recensé à Saint-François-du-Lac²⁵. En réalité, son véritable nom est Pierre Alexandre dit Laliberté. Lorsqu'il a épousé Marie-Louise Leprince de Saint-François-du-Lac en 1762, il possédait une terre dans la seigneurie de Thiersant, à Yamaska, depuis 1759²⁶. Toutefois, leurs enfants ont été baptisés dans la paroisse d'origine de l'épouse. Ce n'est qu'à partir de 1766 que ses derniers enfants ont été baptisés à Yamaska. Peut-être avait-il des intérêts dans les deux paroisses qui ont fait en sorte qu'il a jugé bon d'être recensé dans les deux paroisses. Le fait qu'il possédait une terre à Yamaska et qu'il ne l'a jamais vendue avant le second recensement a eu énormément de poids dans notre décision de le considérer comme étant un nouvel habitant uniquement de Yamaska. D'autant plus que nous n'avons trouvé aucun document le liant à une terre ou une occupation à Saint-François-du-Lac. En somme, nous l'avons éliminé de la liste de Saint-François-du-Lac pour ne le conserver que dans celle de Yamaska. Bref, l'étude a porté sur 174 établissements, soit 683 personnes.

1.3.1 *L'origine des nouveaux habitants*

Qui sont ces personnes établies dans le gouvernement des Trois-Rivières entre 1760 et 1762? Les recenseurs les ont placées dans la liste des nouveaux habitants. Il y a lieu de connaître sous quels critères les personnes étaient intégrées dans la liste des nouveaux habitants.

²⁴ *Ibid.*, p. 213.

²⁵ *Ibid.*, p. 210.

²⁶ Greffe de Louis Pillard, 3 mars 1759 (vente de terre) (ANQ-TR, CN401, S73) et greffe de Pierre Rigaud, 13 février 1762 (contrat de mariage) (ANQ-TR, CN401, S80).

En expliquant aux recenseurs comment ils doivent faire le second dénombrement, Bruyères donne une définition des personnes qui devront être recensées :

«(...) Il vous est pareillement enjoint d'envoyer au Gouvernement, le plutôt que faire se pourra, un nouveau rôle des habitants de votre Paroisse suivant le modèle ci-inclus dont vous remplirez les colonnes. Vous marquerez au bas ainsi que vous le verrez le nom des nouveaux habitants soit Français ou autres depuis l'année 1760, s'en trouve, ainsi que des Acadiens portant pareillement le nombre de leurs familles»²⁷.

Bref, pour être dans la liste des nouveaux habitants, il faut être une personne d'origine française ou autre, même acadienne, et s'être établie sur le territoire de l'une des paroisses du gouvernement des Trois-Rivières entre septembre 1760 et mars 1762. Il s'agit là d'un critère englobant un large éventail de personnes car il inclut toute personne qui s'est installée dans le territoire trifluvien peu importe sa nationalité et tout Trifluvien qui a changé de paroisse tout en restant dans le gouvernement des Trois-Rivières.

Dans l'étude des nouveaux habitants, nous avons trouvé plus d'une nationalité : acadienne, française, canadienne, anglaise et irlandaise. Les Canadiens sont en majorité au sein de la population des nouveaux habitants, soit 92,9 %. En effet, on compte 634 Canadiens chez les nouveaux habitants. Les Français viennent en seconde position avec 35 personnes. On trouve parmi ces derniers 34 Français et une Française qui avait épousé un Canadien. Quant aux Acadiens, ils sont du nombre de douze personnes. Enfin, on compte seulement un Anglais et un Irlandais chez les nouveaux habitants.

²⁷ A. G. Doughty, *op.cit.*, (19 mars 1762), p. 145.

Tableau 3 : Nationalité des nouveaux habitants et des chefs de ménage du gouvernement des Trois-Rivières, 1762

Nationalité	Nouveaux habitants	Chefs de ménage
Acadienne	12	2
Française	35	34
Canadienne	634	136
Anglaise	1	1
Irlandaise	1	1
Total	683	174

Il est difficile ici d'attribuer une même nationalité à toute une famille, car nous trouvons un grand nombre de couples ne provenant pas du même lieu. Par exemple, tous les Français mariés l'étaient à des Canadiennes. Il en va de même pour l'Anglais et l'Irlandais ainsi que quelques Acadiennes et une Française qui étaient mariées à des Canadiens.

1.3.2 Constitution des «ménages» des nouveaux habitants²⁸

La différence entre le nombre de chefs de ménage et celui des nouveaux habitants est tellement grande qu'il est évident que les migrants ne se déplacent pas seuls : la majorité d'entre eux s'installent dans le gouvernement des Trois-Rivières avec leur famille. Ainsi, les célibataires sont loin de former la majorité des nouveaux habitants. En incluant les célibataires, nous avons trouvé quatre catégories de ménages²⁹. D'abord, il y a les familles dont les deux conjoints en sont à leur premier mariage. Ensuite, on trouve les familles recomposées. Celles-ci sont des ménages dont l'un des conjoints en est à son deuxième mariage (ou plus). Puis, il y a les familles dont le chef est un veuf ou une veuve. Enfin, on compte également des célibataires parmi les nouveaux habitants.

²⁸ Nous n'avons pas tenu compte de la classification des «structures of households» proposée par Peter Laslett. Nous avons préféré élaborer notre propre classification à partir des ménages des nouveaux habitants. Peter Laslett, Household and family in past time: Comparative studies in the size and structure of the domestic group over the last three centuries in England, France, Serbia, Japan and colonial North America, with further materials from Western Europe, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, p.31.

²⁹ Voir le tableau 4 à la page 26.

Tableau 4 : Constitution des ménages chez les nouveaux habitants du gouvernement des Trois-Tivières, 1762

Nom des paroisses	Familles	Familles recomposées	Veufs/ Veuves	Célibataires	Total
Trois-Rivières	12		1		13
Masquinongé	2	1			3
Rivière-du-Loup	9	1	1	1	12
Machiche	9	2	2	1	14
Pointe-du-Lac	6	1		2	9
Cap-de-la-Madeleine	3	2			5
Champlain	8		3	1	12
Batiscan	3	1	1	1	6
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	3	1	1		5
Sainte-Anne	2		4		6
Sainte-Marie	5	1		4	10
Saint-Pierre-les-Béquets	2			2	4
Gentilly					0
Bécancour	9	3		2	14
Nicolet	10	1	4	2	17
Baie-Saint-Antoine	10	4			14
Saint-François-du-Lac	9	1			10
Yamaska	15	3	2		20
Total	117	22	19	16	174

Les nouveaux habitants sont, dans la très grande majorité, des familles. Les familles, celles qui sont recomposées et celles dont le chef est veuf ou veuve, forment ensemble un groupe de 158 établissements. Les célibataires sont minoritaires. Bref, comparativement aux célibataires, un très grand nombre de familles ont été amenées, entre 1760 et 1762, à se déplacer d'un lieu à un autre.

L'étude du lieu d'origine des nouveaux habitants permet de mesurer en quelque sorte leur motivation à se déplacer. En effet, l'analyse des déplacements de ces derniers nous amène à voir une autre facette de ce groupe. Avec l'arrivée de ces recensés dans la population trifluvienne, on assiste plutôt à une migration à l'intérieur même de la Nouvelle-France. Rares sont ceux

qui partent de leur pays dans le but précis de s'installer dans le gouvernement des Trois-Rivières. La majorité des nouveaux habitants sont en Amérique, voire même en Nouvelle-France, si ce n'est depuis quelques années.

Tableau 5: Les déplacements des familles de nouveaux habitants, 1760-1762

Déplacements	Nombre de familles
Fuir la déportation des Acadiens et se réfugier dans le gouvernement des Trois-Rivières	2
Quitter l'infanterie française pour s'établir dans le gouvernement des Trois-Rivières	29
Quitter le gouvernement de Québec pour s'établir dans le gouvernement des Trois-Rivières	21
Quitter le gouvernement de Montréal pour s'établir dans le gouvernement des Trois-Rivières	10
Changer de paroisse tout en restant dans le gouvernement des Trois-Rivières	42
Déménager à l'intérieur même de leur paroisse trifluvienne	58
Déplacement inconnu tout en restant dans le gouvernement des Trois-Rivières	6
Aucun déplacement	6
Total	174

On ne trouve que deux familles d'Acadiens qui soient parties de l'Acadie pour s'installer dans le gouvernement des Trois-Rivières à la suite de la déportation qui eut lieu durant la guerre de la Conquête. Il ne faut pas non plus oublier les 29 militaires français qui sont en Nouvelle-France depuis quelques années. La guerre terminée, ceux-ci ont décidé de ne pas retourner en France et de s'installer dans la colonie. Tous les autres sont en Nouvelle-France depuis plusieurs années, si ce n'est depuis leur naissance.

Certains se déplacent du gouvernement de Québec ou de Montréal vers celui des Trois-Rivières. Parmi les nouveaux habitants, 21 ménages ont quitté la division administrative de Québec. On a des personnes originaires de Québec, Charlesbourg, Beauport, Sainte-Foy, Sainte-Croix, Saint-Laurent,

Saint-Thomas, Lorette, Grondines, Lotbinière, Saint-Antoine-de-Tilly et de Saint-Nicolas. Quant aux Montréalais, dix ménages proviennent de Berthier, Terrebonne, Pointe-aux-Trembles, Verchères, Boucherville, Deschambault, Deschaillons et Contrecoeur. Les Acadiens, les Français et les 31 ménages qui proviennent de l'extérieur du gouvernement des Trois-Rivières ne représentent point la majorité des nouveaux habitants. En effet, il y a un plus grand nombre de ménages, soit 112, provenant du gouvernement trifluvien. En fait, ils n'avaient pas, dans leur cas, changé de gouvernement, car 42 ménages se sont déplacés d'une paroisse à une autre et 58 ont déménagé à l'intérieur même de leur paroisse. On trouve également six autres déplacements de personnes provenant du gouvernement des Trois-Rivières. Toutefois, à cause du manque de renseignements, nous n'avons pu déterminer le type de déplacement effectué par ces ménages.

Nous avons également trouvé parmi les nouveaux habitants un petit groupe de Trifluviens qui n'a pas déménagé. Ces derniers forment un groupe de 32 personnes. Il s'agit de six familles qui n'étaient pas recensées en 1760. Il semblerait, dans leur cas, qu'il s'agisse d'une correction des statistiques qui a été effectuée lors du second recensement. Les nouveaux habitants ne sont donc pas tous des migrants comme on pourrait le penser. Malgré le fait que le but du second recensement était de recenser les personnes qui s'étaient déplacées et établies dans le gouvernement des Trois-Rivières, on a profité de l'occasion pour rectifier certains renseignements en ajoutant les ménages n'ayant pas répondu à l'appel en 1760. Les nouveaux habitants ne sont donc pas tous de nouveaux Trifluviens. Les militaires recensaient tout nouveau chef de ménage dans leur paroisse qui ne provenait pas nécessairement de l'extérieur du gouvernement des Trois-Rivières³⁰.

³⁰ Il s'agit là d'une preuve que les techniques de recensement n'étaient pas irréprochables. Non seulement on retrouve des habitants qui auraient dû être recensés en 1760, on a retrouvé par hasard durant nos recherches, un Trifluvien qui aurait dû être recensé en 1762. En effet, Louis-Michel Guay a été recensé à la Pointe-du-Lac en 1760. Au second recensement, il a été indiqué qu'il avait déménagé. Toutefois, on ne le retrouve nulle part dans les listes des nouveaux habitants. Sachant qu'il avait déménagé à Sainte-Anne, il aurait dû être recensé en 1762 parmi les nouveaux habitants de cette paroisse. A. Roy, *op.cit.*, p. 20.

On constate donc que les nouveaux habitants sont loin de former un groupe que l'on pourrait qualifier d'homogène. Ce ne sont pas tous des migrants; ils n'ont pas tous la même nationalité; leur ménage n'est pas constitué de la même manière. Dans la recherche de l'identité des nouveaux habitants, il n'y a aucune norme sinon qu'ils sont tous dans le gouvernement des Trois-Rivières au moment du second recensement. Si l'on ne tient compte que des personnes qui se sont déplacées, on n'y trouve aucune uniformité dans leur identité.

En somme, parmi les 683 nouveaux habitants identifiés, 32 personnes n'ont point déménagé. Maintenant, il reste à comprendre le déplacement des 651 nouveaux habitants qui se sont réellement déplacés. L'identité du groupe est hétérogène mais tous ont été influencés par des facteurs dans leur déplacement. Vu le contexte dans lequel les migrants vivaient, on peut avancer que tous ont été influencés par la guerre de la Conquête ainsi que par des stratégies familiales d'une manière ou d'une autre.

CHAPITRE 2

FACTEURS AYANT INFLUENCÉ LE DÉPLACEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS

Plusieurs facteurs sont responsables du déplacement des nouveaux habitants, dits «migrants». Ces migrants sont toutes les personnes qui se sont déplacées vers ou à l'intérieur même du gouvernement des Trois-Rivières et ce, peu importe la distance parcourue. Ainsi, ceux qui ont déménagé à l'intérieur même de leur paroisse seront appelés migrants au même titre que ceux qui proviennent d'un autre gouvernement voire même d'un autre pays. Les migrants trifluviens représentent un groupe de 651 personnes composant 168 ménages. Tous, dans leur migration, ont subi l'influence d'un ou plusieurs facteurs.

À la suite de l'analyse des déplacements des nouveaux habitants, on constate la présence d'une multitude de facteurs ayant eu une portée importante dans la décision de migrer et dans la manière de procéder. De ces facteurs, deux grandes catégories ressortent. Dans la première catégorie, on retrouve les facteurs liés à la guerre de la Conquête et, dans la seconde, aux pratiques familiales.

La variété des facteurs de la première catégorie s'explique par le fait que la guerre de la Conquête est riche en événements tels que la destruction

d'habitats le long du fleuve Saint-Laurent en aval de Québec, le bombardement intensif de la ville et la bataille sur les Plaines d'Abraham en 1759. Plusieurs événements ont ainsi causé le déplacement des habitants. Dans le cas des nouveaux habitants, quatre événements ont agi sur leur migration : la déportation des Acadiens, le siège de Québec durant l'été 1759, la capitulation de Montréal qui a mis fin à la guerre et la mise en place du régime militaire temporaire. Ces événements ont amené différents groupes à participer à cette mobilité de la population. D'abord, il y a les Acadiens qui ont été sans aucun doute les grandes victimes du conflit par leur déportation. Un certain nombre d'entre eux ont réussi à y échapper et se sont réfugiés en Nouvelle-France. Ensuite, vivant sur le champ de bataille qu'était devenue la vallée du Saint-Laurent, les habitants ont également été touchés par le conflit. Grand nombre d'entre eux se sont réfugiés ailleurs, notamment dans le gouvernement des Trois-Rivières. Puis, une fois la guerre terminée, des militaires français ont dû choisir entre la Nouvelle-France et leur mère patrie. Enfin, un autre groupe s'est déplacé durant le régime militaire implanté à la fin de la guerre de la Conquête. En effet, la gestion du régime temporaire a influencé le déplacement des employés des Forges du Saint-Maurice.

L'effet de la guerre ne s'arrête pas à ces événements. Le conflit avait créé un ralentissement économique. La conjoncture économique étant difficile, des gens de métier ont été forcés à se déplacer pour avoir un meilleur travail qui leur permettait d'assurer la survie de leur famille. La fin de la guerre et la mise en place rapide d'un régime militaire ont fait en sorte que l'économie de la Nouvelle-France s'est améliorée à un point tel que quelques gens de métier se sont déplacés de nouveau à la recherche de meilleures conditions de travail. La période de la Conquête a donc donné lieu à des transferts de population.

La guerre a apporté non seulement le ralentissement de l'économie mais aussi celui du cours normal de la vie. Par le fait même, les pratiques sociales de nature familiale telles que les alliances matrimoniales et les transactions foncières ont été sérieusement perturbées. Lorsque le conflit a pris fin, la vie normale a repris son cours. On peut donc dire que les effets de la guerre de la

Conquête ont continué à se faire sentir dans le gouvernement des Trois-Rivières entre 1760 et 1762.

Bien que la guerre de la Conquête ait eu des conséquences importantes sur la mobilité de la population, le facteur des pratiques familiales est loin d'être négligeable, car ces pratiques ont grandement influencé les déplacements entre 1760 et 1762 dans le gouvernement des Trois-Rivières. Sur les 168 familles des nouveaux habitants, 104 semblent n'avoir été influencées que par les pratiques familiales, ce qui représente 61,9 % des familles des nouveaux habitants, les autres ayant été influencées principalement par les effets de la guerre de la Conquête (31 %) ou alors par le réseau de relations (7,1 %)¹. Cependant, on ne peut exclure des stratégies familiales les familles dont le déplacement est causé par le conflit. Si leur déplacement a été déclenché par la guerre, la plupart d'entre elles ont complété leur installation dans le gouvernement des Trois-Rivières selon les pratiques habituelles d'établissement.

Quel que soit l'angle sous lequel l'on observe ces transferts de population, on constate d'étroites similitudes avec les comportements relatifs au déplacement et à l'établissement des personnes en période de paix durant tout le XVIII^e siècle. Les comportements démographiques associés aux alliances matrimoniales ou aux décès s'apparentent à ceux observés en d'autres temps. Âge, situation de famille, choix et provenance du conjoint, lieu d'établissement diffèrent assez peu des pratiques sociales usuelles.

Bien que plusieurs facteurs aient influencé le déplacement des nouveaux habitants, leur importance n'a pas été la même pour tous. Certains semblent avoir joué un effet prépondérant, c'est-à-dire qu'ils semblent avoir eu une influence importante sur la migration, et d'autres semblent avoir eu une portée moins importante. Ces derniers apparaissent avoir influencé le déplacement sans pour autant en être le facteur prépondérant. Par exemple, dans le cas d'un militaire qui s'installe dans le gouvernement des

¹ Voir tableau 6 à la page suivante.

Trois-Rivières, la fin de la guerre apparaît comme étant l'élément prééminent de son déplacement. Le militaire est confronté à un dilemme : retourner en France ou alors s'établir en Nouvelle-France. Avec la fin de la guerre, il doit faire un choix. Dans le processus de son établissement, il sera influencé par des facteurs secondaires tels que son mariage avec une Canadienne, la disponibilité des terres ainsi que son réseau de relations. Dans chaque cas, il y a toujours un facteur dominant et un ou plusieurs facteurs secondaires. Ce sont ces facteurs qui ont permis le classement des migrants par catégories.

Tableau 6 : Les groupes de nouveaux habitants du gouvernement des Trois-Rivières selon le facteur prépondérant de leur migration, 1760-1762

Groupes	Nombre de ménages	Nombre de personnes
Acadiens	2	9
Réfugiés	5	22
Militaires	29	104
Employés des Forges du Saint-Maurice	11	53
Gens de métier	5	23
Alliances matrimoniales	43	127
Patrimoine foncier	61	259
Réseaux de relations	12	54
Total	168	651

Les familles qui doivent leur migration à la guerre ne forment que le tiers des ménages. Parmi elles, on trouve deux familles d'Acadiens; cinq ménages sont des réfugiés des ravages de la guerre; 29 familles dont le chef était un militaire; onze familles doivent leur déplacement aux changements qu'a apportés le régime militaire aux Forges du Saint-Maurice; et enfin, cinq familles ont été influencées par la reprise économique engendrée par la fin de la guerre et par l'administration britannique et militaire.

En fait, ce sont les pratiques familiales qui sont responsables du déplacement du plus grand nombre de familles de nouveaux habitants. On en

compte 104, ce qui représente plus de la moitié des familles. Parmi les familles en question, on compte 43 nouveaux mariés. Ce sont davantage les pratiques familiales entourant le patrimoine foncier qui ont causé le déplacement du plus gros groupe de ces nouveaux habitants, soit 61 familles.

Le tableau ci-dessus fait ressortir un petit groupe dont le déplacement a été influencé par le réseau de relations. Dans ce cas-ci, le réseau de relations n'est pas le facteur dominant. Toutefois, à cause d'un manque de renseignement, nous n'avons pu établir les causes de cette migration. Cependant, il est indéniable que ce groupe a été influencé par son réseau de relations, car nous avons trouvé que ces douze familles qui avaient des relations familiales dans leur nouveau lieu de résidence.

Comme il a été expliqué plus haut, il est impossible d'avancer que les déplacements aient été provoqués que par un seul facteur. Les analyses ont rapidement permis de constater que les migrations sont complexes, car elles sont influencées par un ensemble de facteurs. Il n'est donc point pertinent de traiter la migration des nouveaux habitants par facteurs. Afin de mieux comprendre déplacement des nouveaux Trifluviens, nous verrons chacun de ces groupes. Nous constaterons alors toute la complexité des influences qui ont pu jouer sur les motifs de déplacement et le choix d'un lieu d'établissement. Par le fait même, nous serons amené à mieux comprendre les nouveaux habitants.

Nous traiterons en premier des groupes dont le déplacement fut causé par la guerre de la Conquête : les Acadiens, les réfugiés, les militaires, les employés des Forges du Saint-Maurice et les gens de métier. Ensuite, nous verrons le rôle de chacune des pratiques familiales dans le processus de la mobilité de la population. Nous analyserons alors l'influence des alliances matrimoniales sur le transfert de population, puis les pratiques familiales entourant le patrimoine foncier. Commençons le présent chapitre avec l'importance du réseau de relations chez les nouveaux habitants.

2.1 LE RÉSEAU DE RELATIONS

Le réseau de relations n'apparaît pas être un facteur ayant eu une portée décisive dans son ensemble à moins que l'on n'ait décidé de déménager pour être avant tout près d'une personne. Il est tout de même l'un des plus importants facteurs, car on observe toute sa portée dans l'aboutissement de l'établissement des nouveaux habitants. En effet, la majorité de ces derniers semblent s'être laissés guider par leur réseau de relations dans le choix du lieu de résidence.

Le réseau en question est l'ensemble des relations qu'une personne entretient avec d'autres personnes. Bref, c'est l'ensemble des contacts, des connaissances que les habitants développent. Les relations sont un agent stabilisateur d'autant plus qu'il agit également sous forme d'un réseau d'entraide. En Nouvelle-France, un homme sans relation, vivant dans la solitude, aura davantage tendance à retourner vers la mère patrie ou à se déplacer de nouveau que ceux qui établissent des contacts². Le réseau le plus important et le plus fort est le réseau familial. Les militaires, par exemple, démontrent bien cette importance. En épousant une Canadienne, le militaire obtenait par la même occasion le réseau de relations familiales de sa nouvelle épouse³. Plusieurs types de contacts ont influencé la mobilité des nouveaux habitants : familiaux, de provenance⁴ et professionnels⁵. La majorité des familles ont été influencées par un seul type de réseau; quant aux autres, il semble qu'elles se soient laissées influencer par la présence de relations amicales fondées sur la provenance commune, le métier et la présence de membres de la famille. Il est indéniable que le type le plus important est celui de la famille et de la parenté.

² Yves Beauregard *et al.*, «Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France». *RHAF*, vol. 39, n° 3 (hiver 1986), pp. 400-404.

³ Voir 2.4.

⁴ Relations entre deux personnes provenant d'un même lieu géographique.

⁵ Relations entre deux personnes pratiquant le même métier.

Tableau 7 : Influence des types de réseaux de relations des nouveaux habitants du gouvernement des Trois-Rivières, 1762.

Types de réseaux	Nombre de familles
Familial	116
Provenance	3
Professionnel	2
Provenance et professionnel	12
Famille, provenance et professionnel	24
Aucune influence des réseaux	11
Total	168

Dans la plupart des recherches portant sur la migration, on constate l'importance des relations. Jacques Mathieu note d'ailleurs que «les relations entre gens connus, et en particulier à l'intérieur de la famille et de la parenté, vont souvent de pair avec la décision de migrer»⁶. Les nouveaux habitants ne font point exception à la règle.

Le réseau alimenté par la famille est de loin le plus important des réseaux. De ce type de relation, 140 familles ont été motivées par la présence de membres de la famille que ce soit un frère, un soeur, un cousin, un oncle, etc. En effet, toutes avaient de la parenté dans leur nouvelle paroisse. Ces nouveaux habitants rejoignaient donc d'autres membres de leur famille. Prenons un exemple frappant d'un déplacement où il y a rapprochement familial : la veuve «Chaloux»⁷. Originnaire de Lorette, elle fut recensée en 1762 à Machiche. Elle semble avoir rejoint sa fille, Marie, qui s'était mariée le 7 juillet 1760 à un habitant de Machiche, Antoine Subrecas⁸. Elle avait également un frère, André Berthiaume, qui était installé à Machiche. À cause du manque d'information, il a été impossible d'établir les circonstances de son déplacement, car aucun document ne nous permet de déterminer la date d'arrivée de la veuve Chaloux à Machiche. Est-elle arrivée

⁶ Jacques Mathieu, «Mobilité et sédentarité : Stratégies familiales en Nouvelle-France», *RS*, XXVIII, 2-3 (1987), p. 216.

⁷ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 191.

⁸ C. Tanguay, *op.cit.*, vol. VII, p. 234.

avant le recensement de 1760 et logeait-elle chez son frère en attendant la fin du conflit ou est-elle arrivée après le premier dénombrement pour s'établir près de sa fille qui s'était mariée à un homme de Machiche? Peut-être qu'elle était une réfugiée, qui à la suite du mariage de sa fille, a décidé de s'établir à Machiche? Il est également possible qu'elle se soit rapprochée de sa fille à la suite du décès de son gendre survenu le 4 janvier 1761⁹. Bien que les raisons de son déplacement soient méconnues, il est indéniable qu'elle se soit rapprochée de sa famille, c'est-à-dire sa fille et son frère.

Le réseau de relations est donc, sans aucun doute, le facteur le plus stable, car seulement onze familles ne semblent pas avoir été touchées par des connaissances. Ces nouveaux habitants, comme nous le verrons tout au long du présent chapitre, ont été motivés par d'autres facteurs.

Le réseau de relations a joué un rôle primordial dans le choix de l'endroit où sont allées les 157 familles. Dans l'étude des nouveaux habitants selon l'élément incitatif, on constate que l'effet des réseaux de relations selon le type de contacts est différent pour chacun de ces groupes. Aussi, au fur et à mesure que nous aborderons les différents groupes de nouveaux habitants, nous verrons l'effet du réseau de relations dans leur mobilité.

2.2 LES ACADIENS

Dans la mémoire collective, l'histoire acadienne rappelle la présence d'Acadiens au Québec. Certaines paroisses telles que Saint-Grégoire de Nicolet ont été fondées par ces derniers. Leur établissement massif sur le territoire québécois a été provoqué par un événement marquant de l'histoire de la guerre de la Conquête : Le Grand Dérangement. Connue sous ce nom, la déportation était une opération organisée par les Anglais dès 1755. Cet acte de bannissement a eu lieu jusqu'en 1762.

⁹ Ibid.

En peu de temps, «la plus grande partie de la population acadienne de la Nouvelle-Écosse [a été] rassemblée et déportée dans les colonies américaines»¹⁰ : Maine, Massachussets, New-York, Rhode-Island, Pennsylvanie, Virginie, les Carolines et Georgie. «Cette dispersion [est] caractéristique de la Déportation : il s'agissait d'une tactique militaire dont l'objectif était de détruire la communauté acadienne»¹¹. La déportation a été un succès. On a déporté plus de dix milliers d'Acadiens¹². C'est énorme considérant que la population acadienne, en 1755, était d'au moins 15 000 personnes¹³.

La déportation a amené plusieurs conséquences désastreuses pour la population acadienne. D'abord, les Acadiens ont perdu tous leurs biens accumulés au fil des générations au profit des Anglais. Ensuite, ils ont été séparés de leur famille. Autant que possible, les militaires ont fait en sorte que les enfants restent avec leurs parents. Toutefois, le réseau familial des Acadiens était tellement important et grand, que ces derniers se retrouvaient séparés d'une partie de leur famille¹⁴. De plus, la population a été décimée : «Près du tiers des Acadiens moururent sur les bateaux mêmes»¹⁵. Ils ont fait face aux épidémies telles que le choléra, la fièvre jaune et la typhoïde¹⁶. Ils ont également vécu la famine et les naufrages.

¹⁰ D. Graham, «Lawrence, Charles», Dictionnaire biographique du Canada. Volume III: de 1741 à 1770, Canada, University of Toronto Press / Les Presses de l'Université Laval, 1974, p. 392.

¹¹ N. Griffiths, L'Acadie de 1686 à 1784. Contexte d'une histoire, Boucherville, Éditions d'Acadie, 1997, p. 99.

¹² John A. Dickinson et Brian Young, Brève histoire socio-économique du Québec, Sillery, Septentrion, 1992, p. 63.

¹³ N. Griffiths, op.cit., p. 64.

¹⁴ En effet, les Acadiens avaient pour la plupart des familles nombreuses. Par conséquent, l'étendue de leurs relations familiales était grande puisque l'on doit tenir compte des nombreux frères et soeurs de chaque couple. Dans la communauté acadienne, le réseau de relations familiales était pour eux très important. Lorsque les Acadiens fondèrent des paroisses dans la vallée du Saint-Laurent, ils ne tardèrent pas à élaborer de nouveau un réseau important de relations.

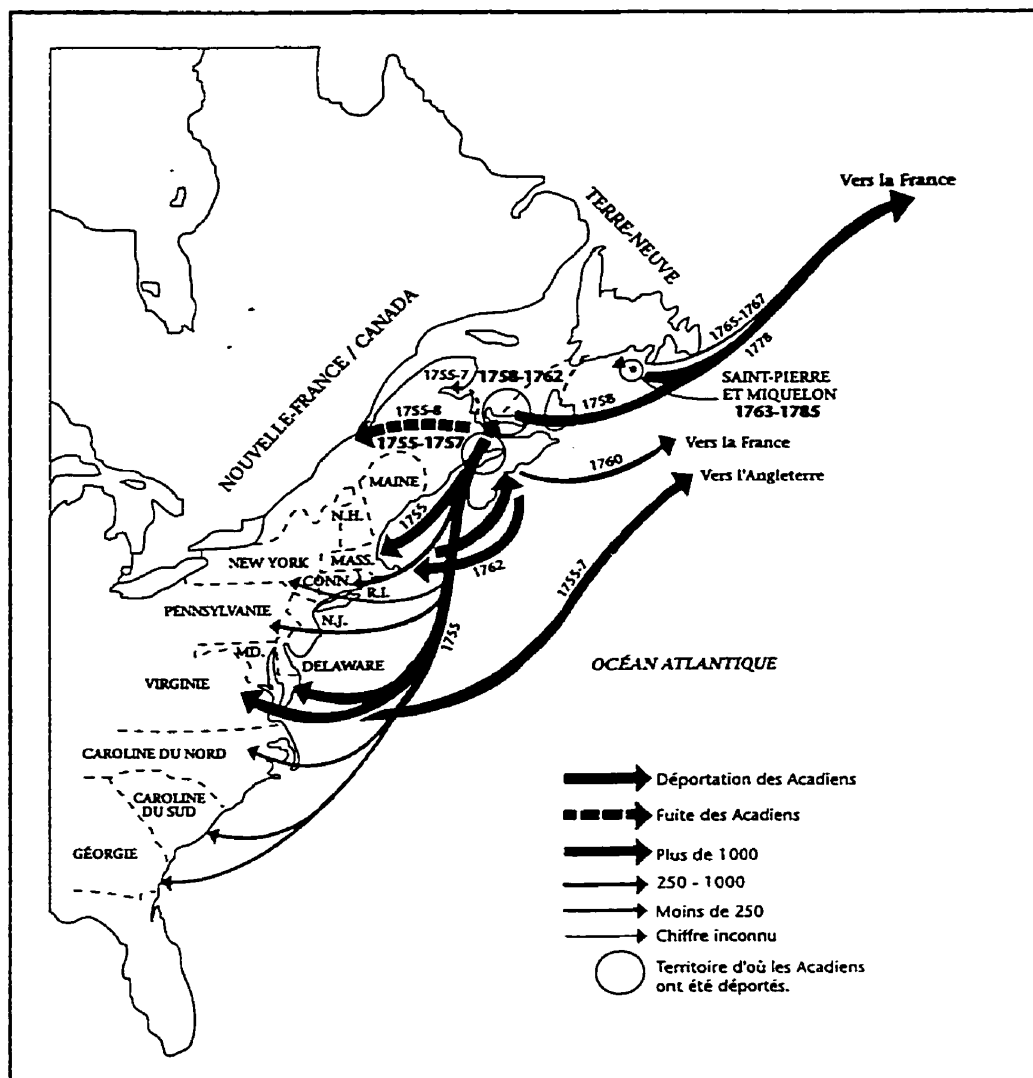
¹⁵ N. Griffiths, «Synthèse historique de l'Acadie de 1604 à 1763», Les Acadiens. États de la recherche, Québec, Conseil de la vie française en Amérique, 1987, p. 11.

¹⁶ Ibid.

2.2.1 Les Acadiens dans le gouvernement des Trois-Rivières

De nombreux Acadiens ont échappé aux déportations des Britanniques en fuyant dans les bois. Certains d'entre eux y sont restés en espérant reprendre leurs terres. D'autres ont rejoint ou tenté de rejoindre soit la mère patrie, soit les colonies françaises. Quelques-uns se sont réfugiés chez des compatriotes non touchés par la déportation. D'autres se sont déplacés vers Québec pour y trouver refuge.

Carte 3 : Déportation et fuite des Acadiens, 1755-1785



Source : Naomie Griffiths, *L'Acadie de 1686 à 1784. Contexte d'une histoire*, op.cit., p. 93.

Une bonne partie des Acadiens ont débarqué à Québec à partir de 1756 et jusqu'en 1759. La ville a accueilli un bon nombre de ces réfugiés. Les historiens s'entendent pour dire que près de deux mille personnes auraient réussi à échapper aux déportations en se réfugiant à Québec. Ils se sont installés soit dans la ville, soit sur une terre. D'autres «devaient camper dans les environs de Québec, vivant de la chasse et de la pêche»¹⁷. Le gouvernement a fait des efforts pour aider les Acadiens en les logeant chez des particuliers, en les établissant sur des terres¹⁸ et en leur donnant une pension.

Toutefois, en arrivant dans la capitale de la Nouvelle-France, ils n'étaient pas au bout de leur peine. Québec avait déjà des problèmes d'approvisionnement en nourriture. Leur arrivée n'a fait qu'aggraver les difficultés. Plusieurs ont souffert de grandes privations. D'autres n'ont pas survécu aux épidémies telles que celle de la petite vérole qui a fait des ravages en 1757 et 1758 : durant l'hiver 1757-1758, près de 250 Acadiens sont morts de cette maladie¹⁹. Plusieurs hommes sont morts aussi lors des combats contre les Britanniques, notamment lors de la prise de Québec à l'été 1759, car, tout comme les Canadiens, les Acadiens ont participé au combat contre la Grande-Bretagne.

Les événements de l'été 1759 à Québec ont fait fuir de nouveau les Acadiens mais en direction de Montréal cette fois-ci. Encore une fois, ils ont fui devant le danger. De nouveau, ils ont dû se déplacer et se réfugier dans les paroisses le long du fleuve Saint-Laurent. Bon nombre d'entre eux ont décidé de fuir vers le territoire du gouvernement des Trois-Rivières, loin des militaires britanniques. «Les Acadiens [ont trouvé] un accueil hospitalier

¹⁷ Pierre-Maurice Hébert, Les Acadiens du Québec, Montréal, Éditions de L'Écho, 1994, p. 66.

¹⁸ Les réfugiés ne se montrèrent pas empressés de travailler au défrichement de leurs terres, conservant l'espoir de retourner sur leurs anciennes propriétés. Louis Richard, Les familles acadiennes de la région des Trois-Rivières, Trois-Rivières, Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, 1990, p. 16.

¹⁹ P.M. Hébert, op.cit., p. 89.

surtout dans la région des Trois-Rivières»²⁰. Le territoire des Trois-Rivières ne leur était pas totalement inconnu. Tout d'abord, des seigneurs, dont celui de Bécancour, avaient servi comme officiers en Acadie²¹. Ensuite, le père Aubrey, qui était missionnaire dans la région de Bécancour et la mission de Saint-François, connaissait très bien l'Acadie²². Les Acadiens connaissaient également les Récollets qui voyageaient continuellement de l'Acadie à Bécancour, d'autant plus qu'ils avaient déjà exercé leur ministère en Acadie. Puis, il y avait déjà des compatriotes acadiens arrivés à Bécancour depuis le printemps 1758²³. Enfin, il y avait les Abénaquis avec lesquels ils entretenaient des relations depuis des décennies.

Parmi les Acadiens qui se sont réfugiés dans le territoire trifluvien, seulement deux familles ont été recensées lors du second dénombrement. Étant donné les circonstances entourant la déportation et la guerre, cela est bien surprenant. Ces deux familles acadiennes avaient des enfants et habitaient dans la paroisse de Champlain. Ces Acadiens avaient fui la déportation et s'étaient réfugiés à Québec. C'est avec les événements de l'été 1759 à Québec qu'elles avaient fui de nouveau pour ensuite s'installer à Champlain avec d'autres Acadiens. Toutefois, ces derniers continuèrent leur chemin vers Bécancour. Des deux familles, seule celle de Jean-Jacques Leblanc s'installa définitivement, car on la trouve dans le recensement de 1765 à Champlain²⁴. Toutefois, la naissance de son fils Étienne indique qu'il était déjà à Champlain le 13 décembre 1759. Quand il arriva à Québec en 1758, il avait avec lui quelques épargnes²⁵. Avant la déportation, il était employé dans

²⁰ *Ibid.*, p. 49.

²¹ *Ibid.*, p. 72.

²² *Ibid.*. Le père Aubrey (1673-1756) était un jésuite qui travailla tout au long de sa vie à la cause des Abénaquis en Acadie puis dans la vallée du Saint-Laurent. Micheline D. Johnson, «Aubrey (Auberi, Aubry), JOSEPH (Jacques)», *Dictionnaire biographique du Canada*, Volume III : de 1741 à 1770, Québec, Les Presses de l'Université Laval/ University of Toronto Press, 1974, pp. 24-25.

²³ L. Richard, *op.cit.*, p. 8.

²⁴ Pierre-Georges Roy. «Le recensement des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières pour 1765», *RAPO*, 1937, p. 35.

²⁵ Grâce à sa prospérité, il a pu établir avantageusement ses quatre garçons : Étienne et Joseph dans le commerce, David et Amable dans l'agriculture. L. Richard, *op.cit.*, p. 8.

les magasins du Roi en Acadie²⁶. Dès son arrivée à Québec, il est devenu négociant²⁷. Lorsqu'il s'est installé à Champlain, il a ouvert un petit commerce²⁸.

La deuxième famille est celle de Pierre-Henri Dominé dit Saint-Sauvence (Saint-Sauveur). Tout comme son compatriote, il s'est installé à Champlain. Toutefois, il ne s'agissait pas d'une installation permanente, car on ne le trouve pas à Champlain dans le recensement de 1765.

Ces deux familles ne sont pas les seules familles acadiennes à se réfugier dans le gouvernement des Trois-Rivières. En réalité, le territoire trifluvien abritait environ deux cents personnes, soit 45 familles tel qu'il est indiqué dans le rapport de Burton au roi en 1762. De ce groupe, 112 Acadiens ont été recensés lors du premier dénombrement.

Ainsi, la majorité des Acadiens ont été recensés en 1760. Plusieurs historiens croient à tort qu'ils ont été dénombrés en 1762. Le recensement lui-même a le défaut de ne pas être très clair sur la question concernant les Acadiens. En effet, il n'est point indiqué s'ils ont été recensés en 1760 ou en 1762. En outre, les explications de Bruyère aux miliciens dans la façon de faire le second recensement n'indiquent pas si les recenseurs devaient faire une liste à part des Acadiens ou tout simplement les intégrer avec les autres habitants :

«(...) Il vous est pareillement enjoint d'envoyer au Gouvernement, le plutôt que faire se pourra, un nouveau rôle des habitants de votre Paroisse suivant le modèle ci-inclus dont vous remplirez les colonnes. Vous marquerez au bas ainsi que vous le verrez le nom des nouveaux habitants soit français ou autres depuis l'année 1760, s'en trouve, ainsi que des acadiens portant pareillement le nombre de leurs familles»²⁹.

²⁶ Greffe de C.H. Dulaurent, 7 janvier 1756, ANQ-Q, CN301, S91.

²⁷ Greffe de C.H. Dulaurent, 27 avril 1758, ANQ-Q, CN301, S91.

²⁸ Greffe de Nicolas Duclos, 9 octobre 1967, ANQ-TR, CN401, S30.

²⁹ A.G. Doughty, *op.cit.*, (19 mars 1762), p. 145.

Les croyant inclus parmi les nouveaux habitants, nous avons fait l'étude de leur cas. Or, nous avons rapidement constaté qu'ils ne faisaient pas partie des nouveaux habitants, car ils ne sont pas arrivés dans le gouvernement des Trois-Rivières entre septembre 1760 et mars 1762, mais bien entre 1757 et 1759. De plus, on remarque dans les listes la marque «0» que l'on trouve également dans les listes d'habitants de 1760. Cette marque signifie que le chef de famille est mort ou a changé de paroisse depuis 1760³⁰. Elle a été ajoutée dans les recensements 1760 lors du dénombrement de 1762. Le but du second recensement était de préciser davantage les statistiques concernant la population dénombrée en 1760. L'étude et l'analyse de chacune des fiches des Acadiens qui auraient déménagé entre 1760 et 1762 démontrent clairement qu'ils sont encore dans le gouvernement des Trois-Rivières. Toutefois, le recensement ne fait point part de leur nouveau lieu d'installation.

Le document mentionne leur présence dans les paroisses de Gentilly, de Saint-Pierre-les-Béquets, de Bécancour et de Rivière-du-Loup (Louiseville). Bécancour était la paroisse dans laquelle il y avait le plus grand nombre d'Acadiens. Ces derniers y ont retrouvé beaucoup d'amis tels que les Récollets et les Abénaquis qui vivaient dans une mission non loin de là. De plus, les Acadiens étaient habituellement des gens qui s'établissaient en formant des groupes communautaires. Il ne faut donc pas se surprendre lorsqu'ils se sont regroupés davantage en un lieu donné plutôt que de s'éparpiller partout le long du fleuve Saint-Laurent. Par exemple, Louis Richard démontre qu'il y avait présence d'Acadiens à Champlain³¹. Toutefois, très peu sont restés dans cette paroisse, car ils ont rejoint les nombreux Acadiens qui s'étaient installés autour de la paroisse de Bécancour.

Dans le cas des Acadiens, il faut comprendre que leur dénombrement a été difficile et que plusieurs n'apparaissent pas sur les listes. Selon

³⁰ A. Roy, *op.cit.*, p. 5

³¹ Louis Richard, *op.cit.*, p. 8.

Pierre-Maurice Hébert, certains Acadiens se sont établis discrètement³², à un point tel que l'on ne les trouve pas dans le recensement. «Un bon nombre vivait aussi caché dans les fermes et les villages»³³. Les études généalogiques des Acadiens de Mgr Louis Richard et d'Adrien Bergeron démontrent que de nombreux Acadiens n'ont point été recensés. On les trouve, entre autres, à Trois-Rivières, à Champlain, à Nicolet... «Les Acadiens, en effet, ne se déclaraient pas ouvertement, craignant d'être déportés à nouveau, puisque Amherst ne leur avait pas accordé l'amnistie»³⁴. De plus, lors du premier recensement, les habitants devaient prêter par la même occasion le serment d'allégeance. Or, plusieurs Acadiens, compte tenu des derniers événements en Acadie concernant le serment, préférèrent l'éviter. Ils cherchaient à se faire oublier d'autant plus que la déportation n'était pas encore terminée.

Le serment a été l'une des causes de la mésentente entre les Anglais et les Acadiens. Les puissances coloniales ont rapidement pris conscience de l'importance du territoire acadien tant du point de vue politique qu'économique. Durant le XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e siècle, l'Acadie a été tour à tour gérée par les Anglais et les Français³⁵.

Avec le changement constant de roi et maître, les Acadiens avaient adopté une attitude de neutralité afin de ne pas être impliqués dans les conflits entre ces deux puissances européennes. Ils ont donc dû définir «leur vie politique interne et aussi celle envers le monde non acadien»³⁶ leur permettant de traiter avec tous ces gens. L'un des traits de cette politique était de ne pas prêter serment de fidélité envers un roi.

³² Effectivement, un certain nombre d'Acadiens se sont établis sur les terres de Montesson (Seigneur de Bécancour) mais ils n'ont eu leur concession qu'en 1764. *Ibid.*, p. 16.

³³ *Ibid.*, p. 73.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ En 1614, la France a laissé les Acadiens à eux-mêmes. L'Angleterre en a donc profité pour mettre la main sur l'Acadie qui appartenait alors à la France. Le 29 mars 1632, l'Angleterre a rendu l'Acadie à la France mettant fin par la même occasion à sa première occupation de l'Acadie. Jusqu'en 1654, le territoire a été géré par la France. Puis, de 1654 à 1670, les Acadiens ont vécu pour la deuxième fois, sous le régime anglais. En 1670, la France a repris l'Acadie et ce, jusqu'en 1713, lorsque l'Angleterre est devenue, par le traité d'Utrecht, maître d'une partie de l'Acadie (Nouvelle-Écosse).

³⁶ *Ibid.*, p. 9

Après le traité d'Utrecht, les Acadiens ne pouvaient continuer d'habiter le pays qu'à la condition de devenir sujets de la Grande-Bretagne. Pour le devenir, ils devaient prêter les serments requis par l'autorité anglaise³⁷. En cas de refus, la propriété foncière que les Acadiens occupaient ne leur appartenait plus en droit.

Exaspérés par l'infidélité, la neutralité et l'intransigeance des Acadiens, les Britanniques ont pris les grands moyens pour éliminer le problème. Dès 1755, le projet de déportation est vu comme la solution aux problèmes des Anglais.

2.2.2 *La déportation*

La guerre était enclenchée entre la France et l'Angleterre. Les Acadiens refusaient toujours de prêter serment de fidélité au roi Georges II. Or, le gouverneur de la Nouvelle-Écosse «ne devait pas leur concéder la tenure à moins qu'ils ne prêtent un serment de fidélité comportant la promesse de porter les armes pour le roi d'Angleterre...»³⁸. Il s'est donc servi de ce prétexte pour légitimer la déportation. Le Board of Trade l'a appuyé dans sa démarche en déclarant que «si les Acadiens n'ont pas le statut de sujets anglais, ils n'ont pas le droit aux terres qu'ils exploitent puisque ce sont des terres britanniques; et s'ils n'ont aucun droit à leur terre, il ne sera pas illégal de les en déloger»³⁹.

Avec la cession de la Nouvelle-France lors de la capitulation en 1760, les Acadiens ont vécu de nouveau dans la peur et l'incertitude. Bien que la guerre de la Conquête était terminée, les Acadiens ont continué d'être persécutés par les Anglais. Avec la capitulation de Montréal, «Amherst fit une distinction entre [les Acadiens] et les Canadiens; ils n'étaient pas assurés du pardon ni de pouvoir rentrer dans leurs biens»⁴⁰. Amherst les a placés à un rang inférieur à

³⁷ Guy Frégault, *La guerre de la Conquête*, Montréal, Fides, 1955, p. 245.

³⁸ D. Graham, *op.cit.*, p. 391.

³⁹ G. Frégault, *op.cit.*, p. 245.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 34.

celui des Canadiens. Bref, ils ne sont pas des habitants. Par exemple, le «régime militaire britannique qui a respecté en général les dispositions adoptées par le régime français [a refusé] de continuer à l'égard des Acadiens la politique française et leur [a supprimé] la pension»⁴¹. Ralph Burton n'a d'ailleurs pas perdu de temps pour exécuter les ordres concernant les Acadiens. Dès le 2 octobre 1760, il en a avisé ses capitaines de milices : «J'oubliais de vous dire au sujet des Acadiens répandus dans mon Gouvernement, que le Roi d'Angleterre n'entend pas payer leur pension, & par là les encourager à la fainéantise. Il faut dorénavant qu'ils travaillent ou se mettent en service pour gagner leur vie»⁴². Les Acadiens se sont malgré tout acclimatés à la vallée du Saint-Laurent et y sont demeurés.

On constate également cette volonté des Anglais de considérer les Acadiens comme un groupe à part dans le recensement de 1760. Ces derniers passent difficilement inaperçus, car ils ont été recensés sur une liste à part de celle des autres habitants du gouvernement des Trois-Rivières. Cette forme de discrimination envers les Acadiens a été pratiquée par les Anglais.

Dès la capitulation de Montréal, il est clairement indiqué que les Acadiens forment un groupe distinct aux yeux des Britanniques. Volontairement, Amherst les a placés dans une position d'infériorité par rapport aux Canadiens. Par exemple, ces derniers, craignant de connaître le même sort que les Acadiens quelques années auparavant, ont pris soin de demander qu'aucun Canadien, qu'il soit Acadien ou Français⁴³, ne soit déporté comme l'ont été les Acadiens. Sur ce point, les Anglais ont rassuré les Canadiens dans la capitulation de Montréal le 8 septembre 1760, mais ont exclu les Acadiens de la demande. Le document constitutionnel spécifie clairement la particularité des Acadiens dans l'article 39 demandant :

⁴¹ M. Trudel, *op.cit.*, p. 42.

⁴² A. G. Doughty, *op.cit.*, (2 octobre 1760), p. 114.

⁴³ Les autorités distinguaient les Acadiens des autres Canadiens d'origine française.

«Aucuns Canadiens, Accadiens, ni Francois, de Ceux qui sont presentement en Canada, et sur les frontieres de La Colonie du Costé de L'Accadie du Détroit, Michilimakinac, et Autres Lieux et Postes des paÿs d'Enhaut, ni les Soldats Mariés et non Mariés restant en Canada, ne pourront Estre portés, ni Transmigrés dans les Colonies Angloises, ni en l'Ancienne Angleterre...»⁴⁴.

À cela, Amherst répondit : «Accordé, Excepté à l'égard des Acadiens»⁴⁵. Dans la capitulation de Montréal, les autorités canadiennes ont également demandé que les prisonniers militaires et acadiens soient renvoyés à leur domicile d'avant-guerre. Amherst a accepté cette requête sauf en ce qui concerne les Acadiens⁴⁶. Malgré la fin du conflit en Amérique du Nord, les Acadiens formaient donc toujours un groupe à part.

L'absence au premier dénombrement des deux familles d'Acadiens qui ont été recensées en 1762 s'explique donc par plusieurs facteurs. Il semble que la discrimination exercée par les Anglais envers les Acadiens, la peur de ces derniers d'une seconde déportation et le refus de prêter le serment de fidélité ont dissuadé ces deux familles et plusieurs autres Acadiens de se présenter au recensement de 1760. Ils sont les seuls parmi les nouveaux habitants à avoir vécu dans de telles conditions. Les autres nouveaux habitants sont des Canadiens et quelques-uns sont des Européens. Ces groupes n'ont pas vécu une situation comparable à celle des Acadiens. Leur déplacement ne s'est pas fait dans les mêmes conditions. Toutefois, certains nouveaux habitants partagent avec les Acadiens l'expérience de certains événements. Les Acadiens sont des réfugiés de la déportation et des événements touchant le gouvernement de Québec. Deux fois, ils ont dû se trouver un abri. Ils ne sont pas les seuls réfugiés. Parmi les nouveaux habitants, on trouve d'autres familles de réfugiés. Tout comme les Acadiens, ceux-ci ont été fortement touchés par les événements de l'été 1759 dont le gouvernement de Québec fut témoin.

⁴⁴ A. Short et A.G. Doughty, *op.cit.*, p. 17.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*, p. 22.

2.3 LES RÉFUGIÉS

Les Acadiens n'ont pas été les seuls à s'enfuir vers le gouvernement des Trois-Rivières. On trouve parmi les recensés de 1762 d'autres réfugiés de la guerre de la Conquête. Si les Acadiens ont fui devant la déportation, ces autres réfugiés ont voulu éviter les attaques anglaises. En effet, ils cherchaient un abri contre les assauts des Britanniques.

Devant l'invasion progressif des vaisseaux anglais par le fleuve Saint-Laurent en 1759, Vaudreuil a ordonné à la population du gouvernement de Québec de se préparer à être évacuée. Les habitants devaient cacher dans les bois leurs biens et leur bétail. À l'arrivée imminente des Anglais, certains se sont cachés dans les bois et d'autres se sont dirigés vers Québec ou la Pointe-Lévy.

Le 23 juillet 1759, Wolfe a donné «jusqu'au 10 août aux habitants pour retourner chez eux et demeurer neutres à défaut de quoi il détruira toutes leurs propriétés»⁴⁷. Peu d'entre eux ont obéi à l'ennemi. Wolfe a donc passé à l'action en incendiant leurs maisons. Des centaines d'habitations et de bâtiments ont été brûlés dans la vallée du Saint-Laurent. À Kamouraska, par exemple, 225 maisons⁴⁸ ont été brûlées. Dans certaines paroisses, les incendies ont été plus dévastateurs : Rivière-Ouelle a perdu 405 habitations⁴⁹. Les Anglais sont également responsables de la destruction quasi totale de la ville de Québec. En résistant aux Anglais durant le siège en 1759, la ville a été bombardée intensivement pendant deux mois. Lorsqu'elle a capitulé le 13 septembre 1759 lors de la bataille des Plaines d'Abraham, la presque totalité de la ville était détruite et incendiée. Préoccupés par leur survie, les Canadiens se sont enfuis vers les régions moins touchées par les assauts anglais comme, par exemple, le gouvernement des Trois-Rivières.

⁴⁷ Gaston Deschênes, L'année des Anglais. La Côte-du-Sud à l'heure de la Conquête, Sillery, Septentrion, 1998, p. 63.

⁴⁸ Ibid., p. 70.

⁴⁹ Ibid., p. 72.

2.3.1 *Le gouvernement des Trois-Rivières : un refuge?*

N'ayant pas été touché par les attaques britanniques, le gouvernement des Trois-Rivières offrait un refuge aux «sans-abri» tout en leur procurant une certaine sécurité. En fait, seule la mission de Saint-François habitée par les Abénaquis et un jésuite a subi les effets néfastes de la guerre. Quant aux habitants, ils n'ont vécu aucune attaque de la part des Anglais.

Selon le recensement de 1762, le gouvernement des Trois-Rivières a accueilli seulement cinq familles. Étant donné les circonstances de la guerre de la Conquête, nous nous attendions à trouver un plus grand nombre de réfugiés, sans compter les Acadiens. En effet, se basant sur le recensement de 1762 du gouvernement de Québec, Gaston Deschênes stipule que certaines paroisses de la Côte-du-Sud ont recueilli une centaine de familles de réfugiés. Parmi les réfugiés qu'elles ont recueillis, il y avait des Acadiens, des gens de Québec et de la Côte-de-Beaupré, peut-être même des paroisses plus ravagées de la Côte-du-Sud⁵⁰. Sachant que certaines paroisses ont recueilli des centaines de réfugiés, nous nous attendions à en découvrir un plus grand nombre.

Aucun document ne nous permet de déterminer à quel moment précis les réfugiés de 1762 sont arrivés aux Trois-Rivières. Nous ne pouvons donc pas préciser s'ils étaient déjà arrivés lors du premier recensement. Cependant, lors du second recensement, la guerre était terminée depuis deux ans dans la colonie. La situation d'urgence requérant un abri était moins grande. Cette situation se fait davantage sentir avant le premier recensement, lors de la prise de Québec en 1759. Les véritables réfugiés de la prise de 1759 ont été dénombrés lors du premier recensement. Il est possible qu'il y ait d'autres réfugiés parmi les nouveaux habitants. Toutefois, selon le procédé d'établissement pratiqué par ceux-ci, ils n'ont pas été qualifiés de réfugiés. Par exemple, si un homme de Saint-Augustin s'établit dans le gouvernement des Trois-Rivières en y prenant une épouse, il n'est pas un réfugié. Nous le considérons plutôt comme étant un célibataire souhaitant s'établir de façon

⁵⁰ *ibid.*, p. 122.

définitive et y fonder une famille. De plus, les recenseurs n'ont point fait de liste de réfugiés et les documents tels que les actes notariés ne donnent pas d'information sur leur statut. Il est donc difficile d'attribuer le titre de réfugiés de guerre à un plus grand nombre de nouveaux habitants.

Malgré tout, on ne peut nier la qualité de réfugiés à cinq familles. Dans leur cas, leur identification ainsi que leur procédé d'établissement les classent dans la catégorie des réfugiés.

Formant un groupe de vingt-deux personnes, ces familles se sont réfugiées à Trois-Rivières, à Batiscan, à Baie-Saint-Antoine et à Champlain. Quatre d'entre elles sont jeunes, le plus ancien mariage datant du 14 janvier 1754⁵¹. Elles ont toutes un seul enfant à l'exception de la famille de Vital Mailloux et de Catherine Jean dit Denis. Mariés depuis le 12 juin 1730⁵², ils avaient six enfants lors du recensement en 1762. Vital Mailloux était le père de Louis-Amable Mailloux qui est également l'un des réfugiés. Ce dernier, arrivé d'abord à Sainte-Anne⁵³, s'est installé ensuite à Champlain⁵⁴ d'où il a fait venir la famille de son père. D'ailleurs, on constate que, des deux Mailloux, seul Louis-Amable a une maison. Vital se serait donc installé chez son fils.

Tableau 8 : Les réfugiés selon le recensement du gouvernement des Trois-Rivières, 1762.

Paroisses	Chef de ménage	Épouses	Enfants mâles	Enfants femelles	Domestiques mâles	Domestiques femelles	Total
Trois-Rivières	1	1	1	0	0	1	4
Batiscan	1	1	0	1	0	1	4
Baie-St-Antoine	1	1	0	1	0	0	3
Champlain	2	2	3	4	0	0	11
Total	5	5	4	6	0	2	22

⁵¹ C. Tanguay, *op.cit.*, vol. III, p. 412.

⁵² *Ibid.*, vol. V, p. 468.

⁵³ Greffe Nicolas Duclos, 30 juillet 1760, ANQ-TR, CN401, S30.

⁵⁴ PRDH, vol. 36, p. 28.

2.3.2 *Caractéristiques communes des réfugiés*

L'analyse des fiches de chacune de ces familles a mis en évidence des caractéristiques communes. La première analogie est l'origine des réfugiés. Ils sont tous originaires du gouvernement de Québec. Trois de ces familles résidaient dans la ville de Québec. Les deux autres familles habitaient dans la région de Québec, l'une à Beauport et l'autre à Charlesbourg. Il faut noter que les deux dernières familles ont des liens familiaux très proches. Le chef de famille de Charlesbourg est le père du résidant de Beauport. Cette caractéristique commune s'explique par le fait que durant la guerre de la Conquête, le gouvernement de Québec a été le territoire ayant subi le plus de dommages. Il a été le premier territoire à recevoir les attaques anglaises, tout particulièrement durant l'été 1759 où Québec et la Côte-de-Beaupré ont été plus durement touchés. Ces familles proviennent donc des localités ayant été bombardées et incendiées.

L'occupation des chefs de familles constitue le second point en commun. Tous pratiquent un métier. Aucun d'entre eux ne s'occupe d'une terre. Deux d'entre eux sont des marchands ou négociants, un est maître maçon et un autre est navigateur. Le métier du cinquième est inconnu. Toutefois, ce dernier vivait dans la ville même de Québec, ce qui nous laisse supposer qu'il pratiquait un métier. De plus, le fait que nous n'ayons point trouvé d'acte notarié qui le lierait à une terre, telle qu'une concession ou une vente de terre, appuie l'hypothèse qu'il avait une profession.

Le troisième point en commun reliant ces cinq familles se trouve dans le processus du choix du lieu de refuge. Toutes ont été influencées par les contacts qu'elles possédaient dans le territoire du gouvernement des Trois-Rivières. Quatre d'entre elles ont rejoint d'autres membres de leur famille que ce soit une soeur, un frère, ou encore la famille d'un premier mariage comme dans l'un des cas. Quant au cinquième, il ne possédait point de relations familiales. Toutefois, il avait des relations d'affaires. On suppose que cette relation était également amicale.

La dernière analogie est le retour vers les lieux d'où ils venaient. Ils retournent tous dans leur ville d'origine, de sorte que nous pensons que tous avaient trouvé refuge chez des relations qu'ils avaient dans le gouvernement des Trois-Rivières en attendant le retour de la paix. Comme Trois-Rivières et ses paroisses ont été très peu touchées par les effets dévastateurs de la guerre, cette région représentait, aux yeux des réfugiés, un abri sécuritaire pour leur famille. Bref, ils ne sont là qu'en attendant la fin de la guerre.

Nous avons retracé quelques réfugiés qui furent recensés en 1760 dans la ville des Trois-Rivières. Dans le but de comparer leur situation à celle des nouveaux habitants de 1762, nous avons choisi parmi les réfugiés de 1760 un négociant de Québec, Perrault l'Aîné (1718-1775). Ce dernier avait fui Québec avec sa famille lors de la prise de Québec. Nous l'avons retenu, car sa correspondance⁵⁵ permet de comprendre son cheminement, tant sur le plan professionnel que personnel, durant cette période trouble.

Toute cette correspondance fort diversifiée est très intéressante pour la présente étude. Mais plus important encore, elle est riche d'informations non seulement sur la vie de Perrault l'Aîné et de son entourage, mais aussi sur les événements qui avaient lieu au même moment. Après la synthèse des résultats de l'analyse de la correspondance, nous sommes parvenu à comprendre le chemin parcouru par les réfugiés car on y retrouve des caractéristiques semblables.

Lorsque la guerre a éclaté en 1754, Perrault l'Aîné était un négociant prospère qui avait de nombreuses relations d'affaires et des amis dans la haute société⁵⁶. La guerre avait causé un ralentissement économique qui dérangeait

⁵⁵ Toute la correspondance du négociant de Québec contient 77 lettres datant de 1755 à 1774. Il n'existe pas de fonds en soi regroupant toutes les lettres de Perrault l'Aîné. Cette correspondance provient de quatre endroits différents : des Archives nationales du Canada (ANC), des Archives du Séminaire de Québec (ASQ), des Archives nationales du Québec (ANQ) dans le fonds privé Jacques Perrault l'Aîné qui a été donné par la Literary and Historical Society of Quebec (LHSQ), et dans la collection Baby conservée à l'Université de Montréal (BABY).

⁵⁶ Voir lettre du 15 février 1762, BABY.

les commerçants⁵⁷. Son commerce a été ralenti par la guerre de la Conquête puis totalement détruit lors la prise de Québec en 1759. Sa demeure, située dans la basse-ville entre les rues Saint-Pierre et Sault-au-Matelot, était une ruine totale. Après cela, il s'est réfugié avec sa famille dans la ville des Trois-Rivières. D'ailleurs, le contenu de l'une des lettres le confirme⁵⁸. La destruction de sa maison a été l'élément déclencheur de sa fuite vers Trois-Rivières. Il est donc parti avec sa jeune famille se réfugier à Trois-Rivières chez son frère Jean-Baptiste qui travaillait aux Forges du Saint-Maurice. Durant le régime militaire, il est retourné à Québec et a fait reconstruire sa maison⁵⁹. Dès 1761, le négociant de Québec a donc tenté de retrouver sa prospérité d'antan et a repris le commerce avec des associés britanniques.

Alors que Perrault était déjà de retour à Québec en 1762, les réfugiés ont été recensés. Ayant les mêmes caractéristiques, on peut supposer qu'ils ont eu le même cheminement que Perrault, c'est-à-dire qu'en attendant que le cours normal de leur vie reprenne, ils s'étaient réfugiés dans le gouvernement des Trois-Rivières. Mais comment expliquer leur absence lors du premier recensement. Aucun document ne nous permet de déterminer le moment de leur arrivée. Étaient-ils déjà dans le gouvernement des Trois-Rivières? Étaient-ils tout simplement en route au moment du premier recensement? Ont-ils dédaigné le recensement sachant qu'ils voulaient retourner à Québec? Sont-ils restés à Trois-Rivières en attendant la fin définitive de la guerre de Sept Ans? Ont-ils eu plus de difficulté à reprendre en main leur commerce ou leur métier ou à reconstruire leur vie? Ils étaient tous de retour dans la capitale après 1762. Entre 1760 et 1762, on constate des transactions à Québec. Il y avait donc tentative de reprendre leur vie en main en retournant à Québec et en préparant les lieux pour leur famille.

Bref, les réfugiés sont un groupe qui s'est installé temporairement dans le gouvernement des Trois-Rivières. Les attaques britanniques les avaient fait

⁵⁷ Voir lettre du 22 août 1755, ANQ, et du du 1^{er} juin 1755, ASQ.

⁵⁸ Voir lettre du 25 décembre 1760, BABY.

⁵⁹ Voir lettre du 15 février 1762, BABY.

fuir. Ils se sont réfugiés chez des connaissances qui vivaient dans le territoire trifluvien. Lorsque la situation s'est régularisé, ils sont retournés dans leur ville de départ.

Avec les Acadiens, les réfugiés sont les seuls parmi les nouveaux habitants à s'être déplacés vers la région trifluvienne pour se mettre à l'abri des assauts anglais. Nous n'avons vu là qu'une facette de l'influence de la guerre de la Conquête sur la migration des nouveaux habitants. Son influence ne se résume pas à faire fuir les populations. Pendant le conflit colonial, les attaques ont causé des déplacements de population. Lorsque la guerre coloniale prend fin, son influence prend une autre tournure. La fin du conflit force des centaines de personnes à prendre des décisions au sujet de leur avenir, comme dans le cas des militaires français qui ont terminé leur tâche dans la colonie et font maintenant face à un dilemme.

2.4 LA FIN DE LA GUERRE DE LA CONQUÊTE ET LES MILITAIRES FRANÇAIS

À la fin du conflit, les militaires français, notamment les soldats, ont eu le choix entre retourner en France ou rester et s'installer en Nouvelle-France sous la gouverne des Britanniques. Peu importe le choix, ils étaient protégés des éventuels représailles pour avoir pris les armes contre les Anglais. Avec la capitulation de Montréal, Vaudreuil s'est assuré de la sécurité des militaires qui décideraient de rester en Nouvelle-France⁶⁰. Les articles 13 à 19 assuraient le retour des militaires en France, alors que les articles 21 et 22 protégeaient ceux qui restaient dans la colonie⁶¹. En accordant ces articles, Amherst promettait donc aux militaires la liberté de retourner en France ou de rester dans la colonie en toute sécurité.

⁶⁰ A. Short et A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 6.

⁶¹ *Ibid.*, pp. 9-12.

Bon nombre d'entre eux ont décidé de s'établir en Nouvelle-France. «Même des militaires arrivés tardivement pour prendre part au conflit [ont choisi] de rester dans la colonie»⁶². Yves Landry évalue à au moins sept cents le nombre de ceux qui, dans les troupes de terre, ont choisi de ne pas retourner en France au moment du rembarquement d'octobre 1760⁶³. Un certain nombre d'entre eux, en venant en Nouvelle-France, avaient déjà l'intention de s'établir un jour dans la colonie. En effet, dans le but de coloniser, la France promettait à ses militaires une terre pour s'établir. Le roi s'était engagé dans «une politique de sédentarisation des militaires venus en Nouvelle-France»⁶⁴. De plus, ces derniers avaient de meilleures possibilités d'établissement en Nouvelle-France qu'en France. Le retour vers la mère patrie signifiait que le militaire devait continuer son service militaire, car la France était encore en situation de guerre. Enfin, ces hommes auraient à s'établir dans un pays affaibli par les dépenses du conflit et embarrassé par ceux qui retournent dans leur mère patrie. La vie paraissant plus aisée avec les Anglais dans la colonie qu'en France, un bon nombre d'entre eux ont décidé de s'établir dans la colonie. Des raisons sentimentales ont pu également influencer leur décision. En effet, comme nous le verrons plus loin, nous avons constaté qu'une bonne partie d'entre eux ont épousé une Canadienne peu de temps après la guerre.

Quelques-uns d'entre eux se sont établis dans le territoire du gouvernement des Trois-Rivières entre 1760 et 1762. On peut constater leur présence parmi les nouveaux habitants, car on dénombre 29 militaires dans le second recensement.

Leur identification n'a pas été une chose aisée, parce que le recensement ne mentionne ni le métier des nouveaux habitants ni s'ils étaient d'anciens militaires. De plus, la majorité des actes notariés ou des registres paroissiaux ne mentionnent pas l'ancien métier de la personne concernée. Cela s'explique

⁶² *Ibid.*, p. 228.

⁶³ Yves Landry, «Mortalité, nuptialité et canadienisation des troupes françaises de la guerre de Sept Ans», *HS*, vol. XII, n° 24 (nov. 1979), p. 314.

⁶⁴ Serge Courville, *L'habitant canadien et le système seigneurial, 1627-1854*, Montréal, Université de Montréal, 1979, p. 168.

par le fait qu'en prenant la décision de rester dans la colonie, ils mettaient fin à leur carrière militaire. Convertis en habitants ou en gens de métier, ils étaient donc des civils lors du second recensement.

Dans un certain nombre de cas, nous avons dû émettre l'hypothèse qu'une telle personne était un militaire converti à l'agriculture ou à un métier. Afin d'arriver à émettre de telles hypothèses, nous nous sommes basé sur différents indices tels que leur origine. Tous provenaient de France. Pendant la guerre de la Conquête, la France a envoyé des troupes françaises telles que le régiment Royal-Roussillon et celui de Languedoc pour sauver la Nouvelle-France. Durant la guerre, la majorité des Français qui sont arrivés dans la colonie étaient des militaires. Nous pouvons donc supposer que les chefs de famille chez les nouveaux habitants qui proviennent de France étaient des soldats.

Leur apparition soudaine dans les registres de l'état civil ou les registres paroissiaux est un autre indice que nous n'avons point négligé. Tous sont apparus pendant ou après la guerre de la conquête lors d'un mariage, d'un baptême ou d'une sépulture alors qu'ils sont adultes. Dans le cas des mariages, nous avons tenu compte de la présence de militaires parmi les témoins. De plus, on ne retrace aucunement leur acte de baptême.

Pour ajouter à la difficulté d'identification des militaires, «les archives militaires ne possèdent pas, pour tous les corps, l'état d'embarquement qui identifie nominativement chaque soldat»⁶⁵. C'est le cas, notamment pour les bataillons du Languedoc qui ont été envoyés vers la colonie en 1755. Or, nous avons constaté que quatorze militaires recensés provenaient des troupes de Languedoc. Seulement trois furent identifiés comme étant des militaires autres que de Languedoc. À cause d'un manque d'information, nous n'avons pu identifier le bataillon de douze militaires.

⁶⁵ Seuls les états d'embarquements des bataillons de La Sarre et de Royal-Roussillon semblent avoir été conservés. Yves Landry, «La population militaire au Canada pendant la guerre de Sept Ans», *Annales de démographie historique* 1978, 1978, p. 337.

Le nombre élevé d'anciens militaires des troupes du bataillon de Languedoc s'explique par le fait que durant l'hiver 1759-1760, leurs quartiers étaient situés dans le gouvernement des Trois-Rivières⁶⁶. Durant cette période, ces derniers ont eu des contacts avec les Trifluviens et tout particulièrement les jeunes Canadiennes célibataires. Ils ont également eu la possibilité de prendre connaissance des lieux. Ainsi, leur dernier contact ayant été fait chez les Trifluviens, il n'est donc pas surprenant de trouver un plus grand nombre de militaires de la troupe de Languedoc dans le gouvernement des Trois-Rivières.

2.4.1 *Parcours d'établissement et le mariage des militaires*

Le parcours d'établissement emprunté par les militaires dans le gouvernement des Trois-Rivières n'est pas uniforme. L'analyse de leur fiche a fait ressortir trois différents parcours. Dans le premier, on trouve les célibataires qui, après la guerre, ont procédé à leur établissement en s'installant sur une terre. Dans le second, on voit des militaires déjà mariés retourner vers leur famille et s'établir. Ces derniers auraient en fait épousé une Canadienne pendant la guerre. Dans le dernier type de parcours, on trouve des militaires qui, après la guerre, se sont mariés et se sont installés sur une terre. Les différents parcours d'établissement se distinguent par le moment du mariage des militaires.

⁶⁶ H.R. Casgrain, Journal des campagnes du Chevalier de Lévis en Canada de 1756 à 1760, Montréal, C.O. Beauchemin & fils, Libraires-Imprimeurs, 1889, Collection des manuscrits du maréchal de Lévis, pp. 231-232.

Tableau 9 : Les parcours d'établissement des militaires recensés dans le gouvernement des Trois-Rivières en 1762.

Parcours d'établissement	Militaires
Célibataires, ils prennent une terre en vue de fonder une famille	2
Déjà mariés, ils retournent vers leur famille et s'installent sur une terre	7
Ils épousent une Canadienne et s'installent sur une terre	20
Total	29

De toute évidence, le mariage a énormément d'importance dans l'établissement des militaires. Pas moins de 27 d'entre eux étaient mariés lors du second recensement. Sept étaient déjà mariés et vingt se sont mariés entre le premier et le second recensement. Le mariage avec des femmes de la colonie a vraisemblablement influencé leur décision de demeurer dans la colonie. Il est d'ailleurs étonnant de constater la rapidité dont les militaires ont fait preuve après la guerre de la Conquête quant à leur mariage. En effet, comme on peut le constater dans le prochain tableau, la très grande majorité d'entre eux se sont mariés moins de dix mois après la fin du conflit. La rapidité s'explique par le fait que ceux-ci auraient rencontré leurs futures épouses pendant la guerre. Lorsque le militaire voulait se marier, il devait d'abord avoir la permission de ses supérieurs pour le faire⁶⁷. Ne pouvant se permettre de manquer d'effectifs, les supérieurs acceptaient rarement le mariage de leurs soldats. Pour cela, ils devaient attendre la fin du conflit. En effet, pour le supérieur, le mariage de l'un de ses soldats signifiait la perte de soldat. Lorsqu'un militaire épousait une Canadienne, il troquait habituellement ses habits de militaires contre ceux de l'habitant. Les rares militaires qui ont pu se marier pendant la guerre ne pouvaient toutefois quitter l'armée.

⁶⁷ Réal Bates, «Les conceptions pré-nuptiales dans la vallée du Saint-Laurent avant 1725», *RHAF*, vol.40, n° 2 (automne 1986), p. 267.

Tableau 10 : Nombre de mariages de militaires par mois entre septembre 1760 et mars 1762 dans le gouvernement des Trois-Rivières

Mois	Nombre d'unions
Septembre 1760	1
Octobre 1760	5
Novembre 1760	3
Décembre 1760	-
Janvier 1761	-
Février 1761	2
Mars 1761	3
Avril 1761	1
Mai 1761	1
Juin 1761	2
Juillet 1761	-
Août 1761	-
Septembre 1761	-
Octobre 1761	-
Novembre 1761	-
Décembre 1761	-
Janvier 1762	-
Février 1762	2
Mars 1762	-
Total	20

Moins d'un an et demi après la fin de la guerre dans la colonie, la majorité des militaires étaient mariés. Leur parcours d'établissement a donc été influencé par leur mariage avec une Canadienne. À ceux qui étaient déjà mariés à une Canadienne lorsque la guerre a pris fin, il ne leur restait qu'à s'enraciner sur une terre. Étant donné que la guerre ne permettait point aux militaires de terminer leur service en se mariant, comme la tradition le voulait, leur établissement sur une terre a donc été retardé.

Quant à ceux qui se sont mariés après la guerre, dix-huit sur vingt ont épousé des Trifluviennes et se sont établis dans la paroisse de leur épouse. Certains ne sont pas restés dans la paroisse d'origine de leur épouse mais ont rejoint un membre de la famille de l'épouse, notamment un frère ou une

soeur. Quant aux deux autres, ils ont épousé des femmes de l'extérieur du gouvernement des Trois-Rivières. Puis, ils se sont établis sur le territoire trifluvien en suivant leurs compagnons d'armes.

La majorité d'entre eux ont épousé de jeunes célibataires. Toutefois, quelques-uns d'entre eux ont marié une veuve⁶⁸. Ce petit nombre de mariage avec des veuves correspond à la distribution habituelle des mariages. Plutôt que d'avoir une nouvelle terre et de commencer à zéro, ils ont préféré épouser une veuve possédant déjà des biens et immeubles⁶⁹. L'alliance matrimoniale qu'ils avaient contractée a donc influencé leur processus d'établissement.

D'autres ont choisi de s'établir par l'acquisition d'une terre soit par donation, soit par concession ou tout simplement par achat. Ainsi, après les alliances matrimoniales, on procède aux transactions foncières pour finaliser l'établissement sur une terre. L'alliance matrimoniale n'est toutefois pas le seul facteur secondaire qui a influencé leur installation dans le gouvernement trifluvien. En effet, le choix concernant l'établissement sur une terre est pour la plupart influencé par le réseau familial que leur nouvelle épouse leur procure.

2.4.2 *Le réseau de relations des militaires français*

Un facteur important a énormément influencé l'établissement des militaires : leur réseau de relations. En effet, nous avons constaté que ce sont ces réseaux qui ont influencé leur décision de rester dans la colonie et, tout particulièrement, dans le choix du lieu d'établissement dans l'une ou l'autre des paroisses du gouvernement. Deux types de réseaux sont ressortis des analyses : les relations amicales et les relations familiales.

⁶⁸ Voir 2.7.

⁶⁹ Nous aurions aimé observer le lien entre les mariages avec les veuves ou les célibataires en fonction de l'âge des militaires, cependant nous n'avions que l'âge de trois militaires. De plus, ces trois anciens militaires avaient tous épousé une célibataire.

Ces deux types de réseaux ont influencé de différentes manières les militaires dans leur installation dans la colonie. Certains n'ont été motivés que par leurs relations familiales, d'autres que par leurs contacts amicaux. Cependant, la majorité d'entre eux ont été influencés par les deux types de réseaux à la fois. L'importance du réseau amical des militaires s'explique par le fait que l'amitié a été renforcée par leur provenance commune (France) et leur profession commune.

Tableau 11 : L'influence des réseaux de relations sur le choix du lieu d'établissement des militaires dans le gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1762

Relations	Nombre de familles
Amicales	7
Familiales	4
Amicales et familiales	18
Total	29

Le réseau amical à connotation professionnelle semble avoir la plus grande importance pour les anciens militaires, car la majorité de ceux-ci ont décidé de s'établir près d'un ou de plusieurs compagnons d'armes. Rares sont les militaires qui se sont installés sans leurs confrères : seulement quatre sur vingt-neuf. On peut d'ailleurs constater l'importance de la solidarité des compagnons d'armes dans l'établissement épars des militaires dans le territoire du gouvernement des Trois-Rivières (voir le tableau 12). Les liens tissés par la provenance et la profession ont donc eu beaucoup d'influence dans le choix du lieu d'établissement des militaires.

Tableau 12 : Les lieux d'installation des militaires dans le gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1762

Paroisse	Nombre de familles
Trois-Rivières	2
Masquinongé	2
Rivière-du-Loup	1
Machiche	3
Pointe-du-Lac	1
Cap-de-la-Madeleine	2
Champlain	-
Batiscan	2
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	2
Sainte-Anne	-
Sainte-Marie	-
Saint-Pierre-les-Béquets	3
Gentilly	-
Bécancour	-
Nicolet	3
Baie-Saint-Antoine	1
Saint-François-du-Lac	1
Yamaska	6
Total	29

Étant tous originaires de France, ils n'ont aucune famille dans la colonie. Leurs compagnons d'armes sont devenus en quelque sorte leur famille. Les militaires semblent avoir accordé de l'importance à leurs relations amicales; pas moins de 25 militaires avaient au moins un compagnon d'armes vivant dans la même paroisse lors du second recensement. C'est à Yamaska que l'on trouvera un plus grand nombre de militaires. On constate donc que le facteur du rapprochement des compagnons d'armes avec lesquels ils se sont battus pendant des années est très important. Vivant tous la même situation difficile, leurs liens sont devenus plus forts. La solidarité professionnelle a donc pris une grande importance dans le processus de l'établissement.

Il semble que pour sept d'entre eux les liens d'amitiés d'un seul ou de plusieurs compagnons d'armes ait été le seul type de réseau les ayant

influencés. De ce groupe, deux étaient célibataires : François Santier et François Baumot dit Latulippe. Tous deux ont été recensés à Saint-Pierre-les-Béquets. Ils avaient suivi Simon Roux dit Sanschagrin qui a épousé une femme de Saint-Pierre-les-Béquets en octobre 1760⁷⁰.

À l'exception des célibataires, les cinq autres militaires étaient mariés à des Canadiennes provenant de l'extérieur du territoire trifluvien et n'ayant pas de famille dans la paroisse où ils ont été recensés. C'est pour eux aussi uniquement leur relation amicale qui a influencé le choix de leur lieu d'établissement, à proximité de compagnons d'armes. Prenons en exemple le cas de Jean-Baptiste Philibert de la paroisse de Masquinongé. Celui-ci a épousé le 22 mai 1758 une jeune Canadienne du gouvernement de Québec, Marie-Félicité Trudel⁷¹. Cette dernière n'avait aucune famille dans le gouvernement des Trois-Rivières. Ce couple a accompagné Nicolas Aubry dit Francoeur, un ancien militaire qui a également épousé une femme du gouvernement de Québec. Les deux épouses provenaient donc de l'extérieur du territoire trifluvien. Ainsi donc, il est prudent de dire que ces militaires, qui ont épousé des femmes de l'extérieur du gouvernement des Trois-Rivières, qui n'ont aucune relation dans ce territoire, et qui ont des compagnons d'armes vivant près de leur nouvel établissement, n'ont été influencés que par leur réseau amical.

Chez les 18 autres militaires influencés par le réseau amical, l'établissement a également été favorisé par la présence de la famille. Les relations familiales proviennent de liens que les militaires entretenaient avec leur belle-famille. Ce type de réseau ne peut être sous-estimé, car seulement deux anciens militaires étaient des célibataires en regard de 27 qui étaient mariés à des Canadiennes lors du second recensement.

Le réseau d'amitié n'a pas influencé tous les militaires dans leur établissement, car quatre d'entre eux n'ont été motivés que par leurs relations

⁷⁰ Greffe de Nicolas Duclos, 26 octobre 1760, ANQ-TR, CN401, S30.

⁷¹ Cyprien Tanguay, *op.cit.*, vol. VI, p. 340.

familiales fournies par leur épouse canadienne. Différentes raisons expliquent l'absence de compagnons d'armes dans leur nouvelle paroisse. D'abord, deux d'entre eux étaient déjà mariés à des Canadiennes lorsque la guerre a pris fin. Pendant la guerre, ceux-ci ont pu entretenir d'importantes relations avec la famille de leur épouse. Quant à tous les autres militaires, leurs relations avec leur belle-famille n'ont pu se développer davantage qu'après la guerre ce qui expliquerait l'importance accordée par les militaires aux relations amicales. Ensuite, certains n'ont tout simplement pas de relations importantes avec les autres militaires, car ils n'appartenaient tout simplement pas au même régiment militaire. Par exemple, Joseph Poulin était un ancien militaire du régiment de Cabanac. Or, la majorité des militaires identifiés provenaient du régiment de Languedoc. Ainsi, le sentiment d'appartenance militaire se trouve alors moins grand que celui de l'appartenance à la famille. Puis, il faut également tenir compte du fait que certains avaient déjà un domicile lorsque la guerre a pris fin ou alors ils ont épousé une femme ayant une terre. Les deux militaires qui étaient déjà mariés à une Canadienne habitaient avec leurs beaux-parents chez lesquels ils ont vraisemblablement laissé leur épouse en attendant la fin de la guerre. Quant aux deux autres militaires, en épousant une Canadienne, ils ont pris par la même occasion une terre. L'une d'entre elles était une veuve possédant déjà une propriété foncière. Quant à la seconde, elle était propriétaire d'une terre reçue en héritage à la mort de son père. Deux mois plus tard, elle épousait un militaire. Plusieurs raisons expliquent donc l'absence du réseau amical dans l'établissement de ces quatre militaires. Outre l'importance du réseau de relations, un autre facteur vient influencer les militaires dans le choix d'établissement: les transactions foncières.

2.4.3 *Les transactions foncières*

L'attrait des terres disponibles a également joué un rôle dans l'établissement des militaires dans le gouvernement des Trois-Rivières. Troquant leur uniforme contre les vêtements de l'habitant, les militaires avaient besoin d'une terre pour subvenir à leurs besoins et pour y fonder une

famille. Il existait deux possibilités, soit ils se procuraient une terre par leurs propres moyens tels que la concession ou l'achat, soit ils épousaient une Canadienne possédant déjà une propriété foncière.

Tous les militaires, peu importe les moyens utilisés, se sont installés sur une propriété foncière. C'est le cas par exemple de Nicolas Aubry et de Jean-Baptiste Philibert qui se sont installés ensemble à Masquinongé. Tous deux avaient quitté Québec pour s'établir dans cette paroisse et y prendre une concession en même temps⁷².

Du groupe de militaires, deux étaient célibataires : François Santier et François Baumot dit Latulippe. Dans leur cas, l'alliance matrimoniale n'eut aucune influence dans leur établissement, mais c'est plutôt le cas de leur réseau amical et surtout, de la disponibilité des terres. Tous deux ont été recensés à Saint-Pierre-les-Béquets. Ils avaient suivi Simon Roux dit Sanschagrin qui avait épousé une femme de Saint-Pierre-les-Béquets en octobre 1760⁷³. Celui-ci avait pris une concession⁷⁴ dès le début mai 1762. Les deux célibataires l'ont imité en prenant chacun une concession peu après⁷⁵, car le seigneur de la paroisse, Charles Levrard, s'était lancé dans une sorte de campagne de concession de ses terres. Tous ont donc eu une terre de quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur.

Un seul n'est pas resté dans le gouvernement trifluvien : «Quenette»⁷⁶ recensé à Nicolet. En effet, Quenette a pris une concession sur l'Île Jésus⁷⁷ en septembre 1762. La concession lui a été donnée par Cressé, le seigneur de Nicolet. Ce dernier était le tuteur des enfants mineurs des défunts Eustache Dumont, le seigneur des Milles Îles et avait le droit, entre autres, d'accorder des concessions dans la seigneurie des Milles Îles. Ceci explique la présence de

⁷² Greffe de F.P. Rigaud, 12 juin 1762, ANQ-TR, CN401, S80.

⁷³ Greffe de Nicolas Duclos, 26 octobre 1760, ANQ-TR, CN 401, S30.

⁷⁴ Greffe de Nicolas Duclos, 2 mai 1762, ANQ-TR, CN 401, S30.

⁷⁵ Greffe de Nicolas Duclos, 3 mai 1762 et 7 mai 1762, ANQ-TR, CN 401, S30.

⁷⁶ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 207.

⁷⁷ Greffe C.F. Coron, 23 septembre 1762, ANQ-M, CN601, S98.

Quenette en septembre 1762 à l'Île Jésus. Il n'y a aucun doute ici que la disponibilité des terres influence grandement les militaires dans leur établissement. Toutefois, comme nous l'avons vu plus haut, on ne peut sous-estimer l'importance de l'alliance matrimoniale et du réseau de relations dans l'installation des militaires dans gouvernement des Trois-Rivières. Malgré le fait que la colonie soit devenue britannique, l'établissement des militaires français a été relativement facile. Bien que le régime britannique ait apporté quelques changements dans la colonie, il n'a en rien changé les pratiques familiales bien implantées dans la culture canadienne.

Lorsque la guerre de la Conquête prend fin, les militaires français qui prennent la décision de s'installer dans la colonie doivent s'adapter à la présence des Anglais. Étant en situation de guerre, l'Angleterre se doit d'imposer un régime militaire. La gestion britannique de la colonie a influencé la population, surtout sur le plan économique. Quelques industries subiront une influence importante du régime militaire, car il y apporte d'importants changements. Ce fut le cas pour les Forges du Saint-Maurice. Contrairement aux militaires qui ont eu le choix de s'établir dans la colonie ou non, les employés des Forges du Saint-Maurice ont été forcés à se déplacer en raison des décisions prises par les dirigeants militaires.

2.5 LE RÉGIME MILITAIRE ET LES FORGES DU SAINT-AURICE

Le régime provisoire a été bien accueilli car il permettait à la population de reprendre un cours de vie normal. Toutefois, il semble qu'il a eu une influence majeure sur la vie de onze familles qui vivaient dans le village ouvrier des Forges du Saint-Maurice. Les gestionnaires britanniques avaient apporté des changements drastiques, forçant ces familles à déménager.

Quand la guerre a pris fin dans la colonie, les Britanniques n'ont pas tardé à montrer leur intérêt pour les Forges du Saint-Maurice malgré le grand

besoin de rénovation qu'elles demandaient. Le 8 septembre 1760, le directeur des Forges, Hertel de Rouville, a procédé à l'inventaire de l'établissement⁷⁸. Amherst a donné l'ordre à Burton de s'y intéresser de près. Très rapidement, on constate les efforts de Burton pour le bon fonctionnement de l'usine. Les forges ont été rapidement réorganisées et rénovées. Dès le 1^{er} octobre, Burton fait démarrer l'industrie en ordonnant «de faire fonctionner à loisir la fonte qui est déjà tirée des mines»⁷⁹ et «de faire faire les petites réparations qui sont absolument nécessaires pour mettre les forges en état d'exploiter»⁸⁰.

2.5.1 *Les employés des Forges du Saint-Maurice*

Mais qu'en est-il des employés des Forges du Saint-Maurice? Est-ce que les nombreuses modifications apportées par Burton affectèrent grandement la population ouvrière des forges? Près des Forges du Saint-Maurice se trouvait un village occupé uniquement par les employés des forges. D'après le recensement pris en 1762, onze familles ont quitté le village ouvrier pour s'installer ailleurs dans le territoire trifluvien. Ces familles formaient un groupe de 53 personnes. Après le déménagement de ces familles, le village ouvrier des forges comptait une population de 72 personnes que formaient onze familles⁸¹. Avant l'arrivée de Burton, la population du village ouvrier comptait au moins 22 familles⁸².

⁷⁸ Roch Samson, Les Forges du Saint-Maurice. Les débuts de l'industrie sidérurgique au Canada. 1730-1883, Ottawa, les Presses de l'Université Laval/Parcs Canada/Patrimoine canadien, 1998, p. 26.

⁷⁹ Lettre du 1^{er} octobre 1760 de J. Bruyère à Claude-Joseph Courval, (il fut inspecteur aux forges de 1760 à 1765), dans A. G. Doughty, op.cit., p. 109.

⁸⁰ Ibid., p. 110.

⁸¹ La raison pour laquelle le village n'a pas été recensé est qu'il n'a «jamais [obtenu] le statut juridique de village ou même de paroisse». Roch Samson, op.cit., p. 337. Pour la récapitulation générale voir dans : Antoine Roy, op.cit., pp. 52-53.

⁸² Il est malheureusement impossible de connaître les statistiques exactes sur la population du village ouvrier des forges avant 1762. En effet, après les changements apportés par Burton, certains employés avaient le choix entre s'installer ailleurs dans la colonie ou retourner en France. Nous ne connaissons point le nombre de familles ayant quitté la colonie. Il est donc plus prudent de dire qu'avant le remaniement de Burton, le village ouvrier comptait au moins 22 familles.

2.5.2 Causes de leur départ des Forges du Saint-Maurice

L'une des raisons de leur arrêt de travail est de toute évidence l'ordonnance de Burton du 1^{er} octobre concernant les employés. Dans sa lettre⁸³ à Courval, il lui enjoint de retenir les «ouvriers spécialisés dont les connaissances étaient indispensables au fonctionnement de l'industrie»⁸⁴ : Delorme, Robichon, Marchand, Humblot, Torrant, Michelin et le garde-fourneau, Pierre Belie. Burton a fait en sorte que ces hommes soient retenus plutôt que les autres. Il voulait, d'abord et avant tout, faire fondre le fer. Il n'avait donc besoin pour le moment que de spécialistes en la matière. Delorme était un fondeur. Belu était garde-fourneau. Marchand et Robichon étaient des marteleurs. Enfin, les trois autres étaient chauffeurs⁸⁵. Tous étaient sous la direction de Joseph-Claude Poulin et de Louis Voligny, respectivement inspecteur et contre-maître. Il veut donc que Courval retienne leurs services de façon permanente. En plus de ces sept ouvriers, on trouvait également dans le village le chapelain, Courval lui-même, et ses deux domestiques⁸⁶.

Selon Burton, les Français avaient mal géré les Forges. En effet, dans le rapport qu'il a rédigé en avril 1762 aux lords commerçants de Londres sur les profits retirés par les Français, il reprochait «le grand nombre d'employés inutiles, savoir : un directeur, un contrôleur, un fournisseur de provisions et de fourrage, plusieurs contre-maîtres, un chapelain, etc., auxquels on payait des salaires élevés (...)»⁸⁷. D'ailleurs, il n'a pas tardé à réduire le personnel.

Toutefois, les sept ouvriers ne sont pas les seuls employés des forges. Burton a effectivement donné la permission à Courval «d'engager en qualité

⁸³ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 109-110.

⁸⁴ Marie-France Fortier, La structuration du village industriel des Forges du Saint-Maurice: Étude quantitative et qualitative, Manuscrit report number 259, Parcs Canada/Ministère des Affaires indiennes et du Nord/Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, p. 84.

⁸⁵ Roch Samson, *op.cit.*, p. 27.

⁸⁶ Lettre du 2 octobre 1760 de J. Bruyère à Courval. A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 113.

⁸⁷ A. Short et A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 72.

de **journaliers**, les charbonniers & autres que [qu'il jugeait] **absolument nécessaires** pour faire la cuisson et autres ouvrages dépendants de cette partie-là»⁸⁸. Ce qui est sans doute le cas de l'un de ces nouveaux habitants, Jacques Aubry qui était charbonnier⁸⁹. On a également fait appel aux habitants par l'intermédiaire des corvées. Par exemple, on «imposa la conscription des haches. Il ordonna aux capitaines de milices des paroisses environnantes de lever des recrues (...) [pour] bûcher chacun quinze cordes de bois»⁹⁰ dont les forges avaient besoin pour la fabrication du charbon de bois.

Un autre facteur pourrait avoir causé la baisse de la population du village ouvrier : la fin de la guerre. «Profitant des circonstances, des ouvriers venus de France demandèrent à être rapatriés dans leur pays d'origine»⁹¹. En effet, un certain nombre d'entre eux étaient venus de France pour travailler aux Forges du Saint-Maurice. Depuis 1735, on recrutait de préférence dans la métropole française les ouvriers métallurgiques et les premiers charbonniers. Ils venaient de partout en France, de Bourgogne, de Normandie même. Tout comme les Canadiens, ils pouvaient retourner vers leur mère patrie avec l'élite et les troupes françaises qui avaient décidé de retourner en France. C'est le cas de Robichon dont les services ont été retenus par Burton. Jean-Nicolas Robichon, marteleur, a demandé son retour en France en 1761. On a refusé en prétextant «que les Forges ne pouvaient se priver de ses services»⁹². Il a réessayé l'année suivante. On lui a fait la même réponse. Burton a insisté pour le garder aux Forges. Celui-ci a tenté de garder les meilleurs ouvriers dans leur catégorie. Mais il a profité, dans certains cas, des demandes de transfert pour réduire le personnel en ne retenant que le personnel nécessaire pour les forges. «Après la Conquête britannique (...), semble-t-il, la moitié des ouvriers de forges quitteront le pays»⁹³ (en parlant de la colonie).

⁸⁸ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 109.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 182.

⁹⁰ A. Tessier, *op.cit.*, p. 105.

⁹¹ M.-F. Fortier, *op.cit.*, pp. 9-10.

⁹² Benjamin Sulte, *Les Forges Saint-Maurice*, Montréal, G. Ducharme, libraire-éditeur, 1920, Coll. : Mélanges Historiques, vol. 6, p. 139.

⁹³ Roch Samson, *op.cit.*, p. 300.

Dans le cas qui nous préoccupe, les services des onze chefs de famille n'ont point été retenus pour devenir des employés permanents. Les nouveaux habitants ont donc eu le choix de continuer de travailler aux forges, mais à titre de journaliers seulement, ou de devenir habitants s'ils décidaient de ne pas retourner en France.

Parmi les onze chefs de famille qui faisaient partie de la paroisse de Saint-Louis-des-Forges-du-Saint-Maurice avant le remaniement de Burton, quatre d'entre eux ont décidé de se transformer en fermier et les sept autres sont devenus des ouvriers saisonniers aux forges. Ne pouvant plus rester aux Forges du Saint-Maurice, ils ont déménagé, car seuls les employés permanents pouvaient rester aux forges avec leur famille. Lors du second recensement, on les trouve soit à Rivière-du-Loup, à la Pointe-du-Lac ou à Trois-Rivières.

Tableau 13: Lieux d'installation des anciens habitants de Saint-Louis-des-Forges-du-Saint-Maurice, 1762

Paroisse / ville	Nombre de familles
Rivière-du-Loup	2
Pointe-du-Lac	2
Trois-Rivières	7
Total	11

Leur décision de devenir fermier ou journalier les a influencés quant au choix du nouveau lieu d'installation. Ceux qui désiraient être agriculteurs migrèrent vers les paroisses (Rivière-du-Loup et Pointe-du-Lac) et les autres, vers la ville des Trois-Rivières. On constate en effet que les gens se dirigeant vers les paroisses occupées majoritairement par des fermiers ont embrassé cette vocation. Quant à ceux qui voulaient continuer la pratique de leur métier, ils se sont installés dans la ville des Trois-Rivières afin de continuer à travailler aux forges en tant que journaliers. Il ne faut pas sous-estimer ici l'importance de la proximité de la ville avec les forges⁹⁴, car il était plus facile

⁹⁴ Voir la carte à la page 16.

alors de s'y rendre. On trouve des traces de la continuité de leur travail aux Forges du Saint-Maurice. Pour deux chefs de famille, Pierre Dasilva dit Portugais et Jacques Aubry, on trouve des traces de leur appartenance aux forges bien après le second recensement. Dans le cas d'Aubry, on le dit charbonnier aux Forges du Saint-Maurice dans un acte notarié d'une vente de terre⁹⁵ en 1763. Quant à Portugais, on le mentionne une dernière fois aux forges le 18 septembre 1763⁹⁶. François Alari travaillait encore aux forges lors du second recensement. Dans un acte notarié d'une vente de terre datant du 27 septembre 1762, François Alari est dit «travaillant»⁹⁷ aux Forges du Saint-Maurice. Quant aux autres, nous n'avons point trouvé de document permettant de certifier qu'ils ont continué à exercer leur métier aux forges.

2.5.3 Réseaux de relations

Chez les familles qui ont migré vers Rivière-du-Loup et Pointe-du-Lac, on observe un comportement migratoire influencé par le réseau de relations. Non seulement ces familles ont été influencées par leur relations familiales, mais elles n'ont pas migré toutes seules : elles migrent avec une famille avec laquelle elles avaient des relations familiales. Les deux familles qui se sont installées à Rivière-du-Loup y avaient des liens familiaux : Louis Hostain dit Marineau et François Boisvert⁹⁸. Boisvert avait épousé l'une des filles de Marineau, Françoise, d'où leur relation familiale par alliance. Tous les deux ont eu une concession⁹⁹ en 1761 par les Ursulines des Trois-Rivières. Le choix de la paroisse a été influencé par le rapprochement familial. En effet, Marineau avait une soeur, Marie-Louise, qui vivait à Rivière-du-Loup. D'ailleurs, elle a été recensée en 1760 avec son époux, Pierre «Arcenaux»¹⁰⁰. Quant à Boisvert, il a décidé de suivre sa belle-famille

⁹⁵ Greffe Louis Pillard, 22 août 1763, ANQ-TR, CN401, S73.

⁹⁶ M.-F. Fortier, *op.cit.*, p. 235.

⁹⁷ Greffe Louis Pillard, 27 septembre 1762, ANQ-TR, CN401, S73.

⁹⁸ Tous deux furent recensés sous des noms différents : «Marineau, C.» pour Louis Hostain dit Marineau et «Boisvert, C.» pour François Boisvert. A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 188.

⁹⁹ Greffe de Louis Pillard, 16 novembre 1761, ANQ-TR, CN401, S73.

¹⁰⁰ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 186

malgré le fait que son épouse soit décédée en 1757¹⁰¹. Il s'est remarié en 1763 ¹⁰². Nous avons donc ici deux anciens employés des Forges du Saint-Maurice qui se sont convertis en habitants lors du changement de régime.

Quant aux familles de la Pointe-du-Lac, elles avaient également des liens de parenté : François Alari ¹⁰³ et Antoine Dupuis. Ce dernier avait pris pour épouse l'une des soeurs d'Alari, Marie-Ursule. Tous les deux ont décidé de s'installer à Pointe-du-Lac en vue d'un rapprochement familial avec Michel Girard dont le frère, Jean, avait épousé l'une des soeurs de François. Dupuis a reçu une concession en 1761. Alari, alors célibataire, a pris son temps. Il s'est procuré une concession¹⁰⁴ seulement en novembre 1762 alors qu'il s'apprêtait à se marier deux mois plus tard, en janvier 1763. Dans le cas d'Alari, on constate à quel point le rapprochement familial est important. Étant célibataire, il n'avait aucune autre attache le retenant à Pointe-du-Lac que sa soeur et ses beaux-frères.

Les sept autres familles qui ont été contraintes à quitter Saint-Louis-des-Forges se sont installées dans la ville des Trois-Rivières. S'il n'y avait pas de liens familiaux entre ces familles, le réseau de relations a probablement été généré par la solidarité de provenance et de profession. Elles provenaient toutes du village ouvrier des forges. De plus, les chefs de famille travaillaient ensemble. Nous avons donc ici des voisins et des collègues de travail formant une grande famille.

Dans le cas de Louis-Joseph Alari, il a de la famille dans la ville même. L'une de ses soeurs, Marie, y habite avec son époux, Jean Girard. Il avait également des relations familiales par alliance avec l'un de ses collègues, Pierre Dasilva dit Portugais. En plus de connaître Louis-Joseph Alari, ce dernier avait une fille qui habitait Trois-Rivières avec son époux, Jean Bauché. Quant à Jean-François Chrétien, il rejoint son frère Alexis Chrétien, habitant

¹⁰¹ Elle mourra le 18 décembre 1757 à l'âge de 22 ans. C. Tanguay, *op.cit.*, vol. II, p. 336.

¹⁰² *Ibid.*, vol. II, p. 336.

¹⁰³ François Alari fut recensé sous le nom de «Alari, C.». A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 191.

¹⁰⁴ Greffe de Louis Pillard, 25 novembre 1762, ANQ-TR, CN401, S73.

des Trois-Rivières. Pierre Phélip a également été influencé par les relations familiales que son épouse Madeleine Chatelain lui a procurées lors de son mariage. Les Chatelain et les Cardin (famille de sa mère) étaient présents dans la ville.

Les autres ne semblent pas avoir de relations familiales comme dans le cas de Jean-Baptiste Morier, un natif de Québec. Gervais Beaudoin, également originaire du gouvernement de Québec, s'est trouvé dans la même situation que Morier. Du côté de Jacques Aubry, bien qu'il avait de la famille éparpillée dans le gouvernement des Trois-Rivières, il n'avait toutefois aucune relation familiale dans la ville des Trois-Rivières.

Les employés des Forges du Saint-Maurice n'ont pas été les seuls gens de métier à se déplacer durant le régime militaire. En effet, la guerre de la Conquête avait engendré une inflation qui a bouleversé la stabilité économique de la colonie. Par conséquent, la vie des gens de métier tels que les négociants et les meuniers s'en est trouvé également perturbée. La nouvelle administration britannique a fait en sorte qu'il y eut un regain de l'économie de la colonie qui avait énormément souffert pendant la guerre de la colonie. La remontée de l'économie a influencé de nouveau les gens de métier qui pouvaient espérer de meilleurs marchés et, par le fait même, un meilleur niveau de vie.

2.6 GENS DE MÉTIER ET DE SERVICE

Bien que la majorité des nouveaux habitants étaient des agriculteurs, quelques ménages vivaient du métier pratiqué par le chef de famille. Si la terre était le gagne-pain des agriculteurs, le métier l'était pour ces ménages. Aussi, afin d'assurer la survie de leur famille, ces gens de métier se sont déplacés en fonction de leur profession.

Parmi les nouveaux habitants, cinq «M^{tres} des maisons»¹⁰⁵ se sont déplacés pour les besoins du métier. L'un d'entre eux, bien qu'il n'était pas en soi un chef de famille mais il a été recensé comme tel, était prêtre missionnaire, un autre était négociant et les trois derniers étaient des meuniers. Ce sont tous des nouveaux habitants, car ils ont déménagé dans une nouvelle paroisse. À l'exception du prêtre, ils ont changé de lieu de résidence accompagnés de leur famille, parce qu'ils étaient tous mariés. Un seul couple a migré sans enfant, car sa progéniture était déjà établie. Quant aux trois autres couples, ils avaient à leur charge des enfants. Seuls le prêtre et le négociant avaient emmené avec eux un domestique. Bref, l'ensemble de ces migrants formait un groupe de 23 personnes et se sont déplacés en fonction du métier pratiqué par le chef de famille. Bien entendu, on ne peut ici négliger l'influence de la guerre de la Conquête ni du régime britannique dans leur déplacement.

2.6.1 *Les causes du déplacement des gens de métier*

À l'exception du prêtre, le déplacement des familles ne se fait pas uniquement en fonction du métier, mais d'abord et avant tout pour la survie de la famille. Bien que leur but était d'améliorer leurs conditions de vie, un autre facteur entre en ligne de compte dans le déplacement des nouveaux habitants : la guerre de la Conquête et son incidence sur l'économie. Pendant la guerre de la Conquête, une incertitude régnait chez les gens de métier comme chez les agriculteurs à cause de la crise économique qui avait eu lieu dans la colonie¹⁰⁶. La guerre semble donc avoir déstabilisé le cours normal de la vie non seulement des agriculteurs, mais aussi des gens de métiers. Avec la fin du conflit, on assiste au retour du cours normal des choses, donc de cette stabilité que les gens de métier avaient perdue durant le temps de la guerre. On a également assisté à la reprise de l'économie. Cela a favorisé le retour au cours normal de la vie, notamment dans la pratique des activités professionnelles.

¹⁰⁵ A.G. Doughty, *op.cit.*, p. 182.

¹⁰⁶ Craig Brown (dir.), *Histoire générale du Canada*, Louiseville, Éditions du Boréal, 1990, p. 221.

La reprise économique a motivé le déplacement de trois meuniers à l'intérieur du gouvernement des Trois-Rivières. Si au XVII^e siècle, le métier de farinier était instable, il se consolide au XVIII^e siècle. En effet, «le meunier affiche plus de permanence dans le métier et la localisation»¹⁰⁷. Il n'était pas le seul dans cette situation : «La pratique d'un métier au XVIII^e siècle se caractérise par une moins grande mobilité professionnelle et géographique qu'au siècle précédent. Les artisans ont tendance à exercer leur métier sur un territoire qu'ils ne quittent pas»¹⁰⁸. Toutefois, la guerre, la famine, l'inflation et les problèmes avec l'agriculture semblent «déstabiliser» le métier de meunier, car on trouve une plus grande mobilité durant le conflit.

En effet, pour les besoins de la guerre, beaucoup d'hommes qui étaient des agriculteurs ont dû participer à la défense de la colonie. «Tout cultivateur en état de porter les armes devait faire partie de la milice. (...) Du printemps à l'automne, ces hommes faisaient campagne avec les troupes régulières»¹⁰⁹. Bref, ils étaient avec les troupes pendant la saison où la ferme avait besoin de plus d'hommes possible. Vu la pénurie de main d'oeuvre dans les champs, la récolte du blé a été moins bonne. Par conséquent, il y a eu une baisse importante de la quantité de blé qui était un aliment important à la survie de la Nouvelle-France. En effet, «les incidences du mouvement du blé sur la vie quotidienne sont tellement profondes qu'elles conditionnent le niveau de vie et de bien-être de l'ensemble»¹¹⁰. Ne pouvant travailler une quantité insuffisante de blé, la situation économique déstabilisant le métier de meunier, ils semblent avoir été forcés de chercher un meilleur travail ou un abri pour assurer la survie de sa famille. En raison de cette situation, on remarque une nouvelle caractéristique dans le déplacement de quelques uns de ces nouveaux habitants : le retour.

¹⁰⁷ J. Mathieu, La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord, XVI^e-XVIII^e siècles, op.cit., p. 195.

¹⁰⁸ Ibid., p. 214.

¹⁰⁹ Gilles Archambault, «La question des vivres au Canada au cours de l'hiver 1757-1758», RHAF, vol. 21, n° 1 (juin 1967), p. 30.

¹¹⁰ Jean Hamelin, Économie et société en Nouvelle-France, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1970, p. 65.

À cause de la mauvaise situation économique, certains gens de métier ont quitté leur lieu d'établissement pour trouver un meilleur travail ou un abri. Quoi qu'il en soit, il apparaît que le but d'un tel déplacement soit le bien-être de leur famille. Lorsque la situation économique est rétablie, ils retournent à leur lieu d'établissement d'avant-guerre. Par exemple, on constate qu'il y a eu beaucoup de déplacements durant la guerre comme dans le cas de «Duguay»¹¹¹ qui était meunier à Rivière-du-Loup en 1753. On le localise à Maskinongé en 1755, puis à Terrebonne en 1757. Enfin, il était de retour à Rivière-du-Loup en 1760. Voyons maintenant le cas du négociant recensé à Trois-Rivières. Il s'agit de Pierre «Pétrimoulx»¹¹². Après son mariage à Québec en 1756, il a déménagé à Trois-Rivières. Il y est rapidement devenu un négociant. En raison du ralentissement économique causé par la guerre, il a rejoint ses frères à Rivière-du-Loup peu avant la fin de la guerre de la Conquête, à l'automne 1759. Le ralentissement de l'économie semble être l'un des motifs de son déplacement. Aussitôt que l'économie s'est améliorée, il était de retour à Trois-Rivières au printemps 1762.

Tout au long de la recherche, nous avons remarqué l'importance du réseau des relations dans le choix du lieu d'établissement. Cependant, dans le cas de ces cinq déplacements, il n'y a aucun signe d'un rapprochement familial. Le déplacement ne semble avoir été influencé que par le métier. Ces personnes déménageaient là où elles pouvaient pratiquer leur métier. Toutefois, nous observons, notamment dans le cas du négociant, qu'en temps de crise, les relations familiales semblent faciliter la recherche d'un refuge temporaire. Avec le rétablissement du cours normal de la vie, le métier a repris une position plus importante.

Deux autres gens de métier se sont déplacés vers Trois-Rivières, l'un du gouvernement de Montréal et l'autre, à l'intérieur même de sa paroisse dans le but simple d'une plus grande consolidation du métier. Avec la fin de la guerre et la bonne gestion des militaires anglais durant le régime temporaire, la

¹¹¹ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 188.

¹¹² *Ibid.*, p. 182.

Nouvelle-France a vu son économie s'améliorer. Par conséquent, le métier de meunier, entre autres, est redevenu plus stable. On constate cette consolidation chez Louis-François «Gosselin»¹¹³. Un an après le second recensement, il a acheté une terre puis il a accepté un marché¹¹⁴ avec le seigneur de la Baie Saint-Antoine pour la construction d'un moulin à eau dont il aurait la charge.

Bref, le déplacement des quatre familles a été influencé par l'économie fluctuante engendrée par la guerre de la Conquête et le régime militaire. Un seul ménage n'a pas été influencé par l'économie ni la guerre mais uniquement par son travail : le prêtre missionnaire.

Dans le but de contrôler étroitement la pratique religieuse, les grands moments de la vie (baptême, mariage et sépulture) et les moeurs des habitants, l'Église n'hésitait pas à assurer sa présence, par l'intermédiaire de prêtres, dans toutes les paroisses de la Nouvelle-France. Un seul prêtre a été dénombré parmi les nouveaux habitants. Il s'agit du Père Jean-Baptiste-Dominique «Pétrimoux»¹¹⁵, frère de Pierre Pétrimoux mentionné plus haut. Il a été recensé en 1762 à Pointe-du-Lac. Bien que Pétrimoux ait été curé de Rivière-du-Loup de 1758 à 1786, il a reçu la cure de Pointe-du-Lac de 1760 jusqu'en 1763¹¹⁶. Avant son arrivée, Pointe-du-Lac était sous la responsabilité de Louis-Michel Guay¹¹⁷. Ce dernier avait été «promu à Sainte-Anne¹¹⁸ pour y succéder à François Rouillard, décédé en décembre 1760»¹¹⁹. Le XVIII^e siècle se caractérise, entre autres, par le «manque

¹¹³ *Ibid.*, p. 209.

¹¹⁴ Greffe de Paul Dielle, 7 mars 1763, ANQ-TR, CN401, S29.

¹¹⁵ A.G.Doughty, *op.cit.*, p. 191.

¹¹⁶ Jean-Baptiste Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien français*, Montréal, Imprimerie de l'École catholique des Sourds-Muets, 1910, p. 430.

¹¹⁷ Louis-Michel Guay a été recensé à Pointe-du-Lac en 1760. Au second recensement, il a été indiqué qu'il avait déménagé. Toutefois, on ne le trouve nulle part dans les listes des nouveaux habitants. Étant donné les circonstances, il aurait dû être recensé en 1762 parmi les nouveaux habitants de Sainte-Anne. A. Roy, *op.cit.*, p.20.

¹¹⁸ La paroisse de Sainte-Anne comptait une population de 528 personnes en 1760 contre 178 pour Pointe-du-Lac. M. Trudel, *op.cit.*, p. 127.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 134.

de prêtres pour chanter toutes les messes payées par la population»¹²⁰. Pour pallier ce problème, l'Église n'hésitait pas à donner plus d'une cure à un prêtre comme dans le cas de Pétrimoux qui avait la charge de Rivière-du-Loup et de Pointe-du-Lac. Son déplacement a donc été causé par le besoin d'un prêtre dans la paroisse en question.

Le métier pratiqué est donc un facteur déterminant dans le déplacement des gens de métier et de leur famille. Dans le but d'assurer leur survie, les gens de métier, à l'exception du prêtre, n'hésiteront pas à déménager pour avoir de meilleures conditions de vie. L'incidence de la guerre de la Conquête et du régime britannique sur l'économie de la Nouvelle-France a donc beaucoup d'influence sur leur déplacement. Face à une telle situation économique, certains n'ont pas hésité à se déplacer vers un abri ou un meilleur travail afin d'assurer plus adéquatement le bien-être de leur famille. Avec la remontée de l'économie pendant le régime britannique, on assiste à nouveau à des déplacements, parfois même, dans certain cas à un retour à la paroisse d'établissement d'avant-guerre.

La fin de la guerre et la gestion britannique ont facilité le retour au cycle normal de la vie qui a été perturbée pendant la guerre. Par la même occasion, on assiste au retour des pratiques familiales, telles que l'alliance matrimoniale, lesquelles ont été moins présentes pendant la guerre.

En temps normal, la mobilité de la population est influencée par les pratiques familiales. Toutefois, la guerre a mené au ralentissement du cours normal de la vie et, par le fait même, les pratiques sociales de nature familiales telles que les alliances matrimoniales et les transactions foncières ont été sérieusement perturbées. Lorsque le conflit a pris fin, la vie normale a vite repris son cours. Malgré tout, dans le gouvernement des Trois-Rivières, entre 1760 et 1762, les effets de la guerre de la Conquête ont continué à se faire sentir.

¹²⁰ J. Mathieu, *op.cit.*, p.193.

Quel que soit l'angle sous lequel l'on observe ces migrations de population, on constate d'étroites similitudes avec les comportements relatifs au déplacement et à l'établissement des personnes en période de paix durant tout le XVIII^e siècle. Les comportements démographiques associés aux alliances matrimoniales s'apparentent à ceux observés en d'autres temps. Âge, situation de famille, choix et provenance du conjoint, lieu d'établissement diffèrent assez peu des pratiques sociales usuelles. Nous verrons donc l'intervention de chacune de ces pratiques dans le processus du mouvement de population. Nous analyserons alors l'influence des alliances matrimoniales sur le transfert de population.

2.7 ALLIANCES MATRIMONIALES DES NOUVEAUX HABITANTS

Entre 1760 et 1762, on assiste dans le gouvernement des Trois-Rivières à une certaine mobilité matrimoniale¹¹⁹. En effet, le mariage contribue à sa manière au déplacement de population, car il menait à l'établissement d'un nouveau couple en un lieu donné. Nous avons trouvé 43 familles devenues des nouveaux habitants à la suite d'un déplacement résultant d'une alliance matrimoniale. Comme nous le verrons plus loin lorsque nous aborderons l'endogamie et l'exogamie chez les nouveaux habitants, ces derniers proviennent de plusieurs endroits : de l'extérieur du gouvernement des Trois-Rivières, d'une paroisse trifluvienne différente de celle où ils étaient originaires et parfois même certains ont migré à l'intérieur même de leur paroisse. Quant à ces derniers, il s'agit surtout de jeunes couples qui ont quitté la maison paternelle pour fonder leur propre famille à l'intérieur même de leur paroisse d'origine. Bref, ces nouveaux habitants sont pour la plupart de

¹¹⁹ «Mobilité apparente au moment du mariage» en Nouvelle-France au XVIII^e siècle, qui s'inscrit comme un des moments importants à l'intérieur du cycle de la vie familiale». Geneviève Postolec, «Choix du conjoint et établissement : le comportement des couples de Neuville (1700-1760)», Yves Landry et al. (dir.), Les chemins de la migration en Belgique et au Québec, XVII^e-XX^e siècles, Montréal, Les publications MNH, 1995, p. 61.

jeunes couples qui à la suite de leur mariage deviennent un nouveau ménage. Par conséquent, ils ont été recensés à titre de nouveaux habitants.

Bien que l'incidence d'une alliance matrimoniale sur les militaires soit tout aussi importante que celle sur les 43 autres ménages, elle n'est pas la même. Dans le cas des 43 ménages non composés de soldats français, le mariage a poussé ces couples à se déplacer, car ils devaient s'établir pour fonder une famille. Dans leur cas, il s'agit d'un élément qui paraît décisif dans leur choix. Quant aux militaires, l'alliance matrimoniale intervient seulement dans leur procédé d'établissement en Nouvelle-France. En effet, le mariage avec une Canadienne facilitait leur installation dans la colonie où ils n'avaient aucune relation autre que professionnelle. En épousant une femme de la colonie, ils se procuraient par la même occasion tout un réseau de relations et même, dans certain cas, une propriété foncière. Cette pratique familiale étant très présente dans l'établissement des militaires¹²⁰, nous les avons ajoutés à ces 43 ménages. En effet, il serait intéressant de cerner les différences ou les ressemblances entre le comportement des Canadiens et des militaires français dans leur stratégie matrimoniale. Nous avons donc ici une pratique sociale qui influença le déplacement d'environ 36 % (63 ménages) des nouvelles familles recensées en 1762.

2.7.1 *Les nouveaux mariés*

Les nouveaux couples sont composés principalement de jeunes adultes qui en sont à leur premier mariage. On compte 48 jeunes couples de célibataires qui se sont mariés entre septembre 1760 et mars 1762. Ils ne sont pas les seuls à se marier. En effet, parmi ces nouveaux mariés, il y a quatorze unions dont l'un des conjoints en est à son deuxième mariage. Neuf étaient composées d'une veuve et cinq autres de veufs. Quant à la dernière alliance matrimoniale, il réunit un veuf à une veuve.

¹²⁰ En effet, vingt militaires se sont mariés après la cessation de la guerre de la Conquête. Voir 2.3 du présent chapitre.

Tableau 14: Les états matrimoniaux des conjoints établis au moment de leur mariage, 1760-1762

États matrimoniaux des conjoints	Nombre de couples
Un célibataire mariant une célibataire	48
Un célibataire mariant une veuve	9
Un veuf mariant une célibataire	5
Un veuf mariant une veuve	1
Total	63

À l'exception d'une seule, toutes les veuves ont perdu leur époux pendant la guerre de la Conquête. La majorité d'entre eux sont morts à l'extérieur de leur propre paroisse. Il est fort probable qu'ils soient décédés pendant leur service militaire. En effet, «on enrôlait en compagnie de milice, dans chaque paroisse, tous les hommes de 16 à 60 ans. (...) La mobilisation toucha jusqu'au quart de la population»¹²¹ canadienne pendant le conflit. On estime les pertes humaines pendant la guerre «à six [mille] ou sept mille Canadiens, un dixième de la population»¹²². Il n'est donc pas surprenant de constater le nombre élevé de veuves dans les nouvelles alliances conjugales.

Du nombre de mariages incluant une veuve, six comprenaient des militaires, les trois autres étaient des jeunes hommes provenant d'une autre paroisse. Bien que toutes ces veuves se soient remariées dans leur paroisse de résidence, elles avaient toutes choisi un nouvel époux en dehors de leur paroisse à l'exception d'une veuve. Il en est de même pour la veuve de la Baie-du-Febvre qui épousa en secondes noces un veuf de Nicolet. Quant aux veufs, sauf celui qui épousa une veuve, ils ont tous pris une épouse dans leur propre paroisse ou la paroisse voisine. Faut-il comprendre qu'il y avait un plus grand choix de conjointes pour les veufs que de conjoints pour les veuves? Les combats engendrés par la guerre de la Conquête ont probablement causé une plus grande mortalité masculine que féminine. Par

¹²¹ Craig Brown (dir.), *Histoire générale du Canada*, Montréal, Éditions du Boréal, 1990, p. 215.

¹²² *Ibid.*, p. 221.

conséquent, il y avait un choix moins grand d'hommes à l'intérieur d'une même paroisse. Aussi, les veuves n'ont pas hésité à chercher un conjoint à l'extérieur de leur paroisse de résidence¹²³.

Contrairement aux jeunes couples qui quittent leur famille pour en fonder une, les veufs ne partagent pas le même comportement migratoire à la suite de leur mariage. Au contraire, nous avons tendance, dans leur cas, à penser qu'il s'agit plutôt d'une correction du recensement de 1760. Seulement quatre des veufs étaient recensés en 1760. Nous pensons qu'au moment du recensement de 1762, il y a correction quant au statut civil de la famille, car aucune de ces familles n'enregistre un déménagement. Trois d'entre elles ont changé de chef de famille, car ce sont des veuves qui s'étaient remariées. Quant au quatrième veuf, il s'agit de François Manseau. Recensé en 1760 alors qu'il était marié à Madeleine Vanasse, il procède à la correction au second recensement lorsqu'il s'est remarié à Jeanne Beaulorier¹²⁴. En ce qui concerne les onze autres remariages, aucun de ces mariés n'a été recensé en 1760. Pourtant, tous ces nouveaux couples s'installent chez l'un ou l'autre ayant déjà une terre au moment du premier dénombrement. Dans la majorité des cas, on s'installe chez le veuf ou la veuve, car ces derniers possèdent déjà une propriété foncière. Il est difficile ici de déterminer les raisons de leur absence parmi les habitants de 1760. Cependant, tous procèdent à la correction de l'omission lors du second dénombrement. On ne peut nier qu'il y a eu des déplacements à la suite de leur mariage, car l'un des conjoints s'est déplacé pour rejoindre l'autre conjoint. Toutefois, il n'y a pas de nouvelle installation dans un lieu donné, car les veufs et les veuves continuent de vivre sur leur propriété foncière à l'exception du veuf qui a épousé une veuve. Leur recensement peut s'expliquer, dans le cas des veuves, par le désir de signaler le changement de leur statut civil de veuve à mariée ainsi que le changement de chef de ménage. Dans leur cas, étant remariées, elles n'étaient plus, au yeux de la loi, les chefs de ménages mais leur nouvel époux l'était.

¹²³ Selon Sylvie Savoie, «les veufs et les veuves sortent plus fréquemment de la paroisse pour trouver un conjoint (...) que lors d'un premier mariage». Sylvie Savoie, «Difficultés et contraintes dans le choix du conjoint. Trois-Rivières», 1634 à 1760, Québec, Université Laval, 1994, p. 68.

¹²⁴ C. Tanguay, *op.cit.*, vol. VI, p. 604 et A. Roy, *op.cit.*, pp. 43-44.

Nous avons donc parmi les nouveaux mariés de jeunes célibataires qui se marient pour la première fois et des remariages pour les veufs et les veuves. Cela dit, les alliances matrimoniales n'ont pas engendré l'intégration que de ces couples parmi les nouveaux habitants : la majorité d'entre eux ont des enfants à leur charge au moment du second recensement en 1762.

2.7.2 Les enfants des nouveaux mariés

Les mariages célébrés entre octobre 1761 et mars 1762 ont fait en sorte que 205 personnes (voir tableau 16) ont été recensées en 1762. Une bonne partie des nouvelles cellules conjugales n'avait pas d'enfant. La majorité d'entre eux avaient des enfants lors du second recensement : 39 nouvelles cellules conjugales avaient des enfants à charge par rapport à 24 sans enfant.

Tableau 15 : Nombre d'enfants par nouvelle cellule conjugale, 1762

Nombre d'enfants	Nombre de familles	Nombre d'enfants nés avant le mariage	Nombre d'enfants nés après le mariage
Aucun enfant	24	-	-
1 enfant	27	8	19
2 enfants	6	8	4
3 enfants	3	9	-
4 enfants	1	4	-
6 enfants	1	6	-
9 enfants	1	9	-
Total	63	44	23

Il est à noter que parmi les 24 couples qui n'avaient aucun enfant lors du second recensement, on trouve un couple en deuil de leur premier nouveau-né d'où l'absence d'enfant dans leur cas. Parmi tous les nouveaux mariés ayant un ou plusieurs enfants à leur charge, seulement 19 couples ont eu leur premier enfant après le mariage. Quant aux vingt autres couples, ils avaient déjà la charge d'un ou de plusieurs enfants au moment de la célébration.

Tableau 16:
Le nombre de personnes, par paroisse, devenues des nouveaux habitants
après une alliance matrimoniale, 1760-1762

Nom des paroisses	Chef de ménage	Épouses	Enfants mâles	Enfants femelles	Domestiques mâles	Domestiques femelles	Total
Trois-Rivières	3	3	0	1	1	0	8
Masquinongé	1	1	0	1	0	0	3
Rivière-du-Loup	6	6	3	3	1	0	19
Machiche	6	6	5	2	1	0	20
Pointe-du-Lac	2	2	0	3	0	0	7
Cap-de-la-Madeleine	2	2	3	3	1	0	11
Champlain	1	1	0	0	1	1	4
Batiscan	2	2	1	2	0	1	8
Sainte-Genève-de-Batiscan	3	3	1	2	0	0	9
Sainte-Anne	1	1	0	0	0	0	2
Sainte-Marie	2	2	1	1	0	0	6
Saint-Pierre-les-Béquets	2	2	2	0	0	0	6
Gentilly	0	0	0	0	0	0	0
Bécancour	6	6	1	2	1	0	16
Nicolet	8	8	4	8	0	0	28
Baie-Saint-Antoine	9	9	5	5	1	2	31
Saint-François-du-Lac	0	0	0	0	0	0	0
Yamaska	9	9	1	7	1	0	27
Total	63	63	27	40	8	4	205

Source : A. G. Doughty, *op.cit.*, pp. 182-213.

Pour quelques-uns d'entre eux, il s'agit d'un remariage. Dans la majorité des cas, les veufs ou veuves avaient avec eux les enfants nés d'un premier mariage. Treize couples comprenaient un veuf ou une veuve ayant des enfants de la première communauté. Les veuves, au nombre de neuf, y étaient plus présentes avec leurs enfants. Du côté des veufs, on en compte quatre. Un veuf s'est remarié avec une veuve ayant également des enfants¹²⁵.

Quant aux autres unions ayant à leur charge des enfants au moment du second recensement, il s'agit de couples (7) n'ayant pas d'enfants qui leur sont propres. Cependant, ils étaient responsables d'une ou plusieurs personnes mineures qui pouvaient être des frères ou des soeurs de l'un des conjoints ou alors un neveu ou une nièce. Par exemple, en épousant Marie-Geneviève Spénard, alors mineure et orpheline de père, en janvier 1762, Joseph «Francones»¹²⁶ est devenu le tuteur¹²⁷ des frères mineurs de son épouse. Il semble qu'il ait pris sous son toit l'un de ses beaux-frères.

Le nombre de ces nouvelles alliances qui comportent des personnes à charge est tout de même exceptionnellement élevé. Le fait qu'il y ait davantage de remariage de veuves que de veufs est aussi exceptionnel, ainsi que celui des couples qui ont pris en charge des enfants. Pourrait-on croire que même si ces alliances ont toutes les apparences des pratiques sociales habituelles, elles viennent cependant compenser des situations issues de la guerre de la Conquête. La guerre a fait de nombreuses victimes : au moins quelques milliers d'hommes engagés dans la milice de la Nouvelle-France. Au lendemain de la guerre, plusieurs familles comptent leur disparus. Il faut combler les vides, compléter les familles, prendre soin des orphelins, etc. Et des militaires sont disponibles d'où leur présence marquée parmi les nouveaux mariés.

¹²⁵ Il s'agit ici de Pierre Bergeron, veuf d'Angélique House, et de Thérèse Laspron dit Desfosses, veuve de Michel Précourt. C. Tanguay, *op.cit.*, vol.II, p. 228. A.G. Doughty, *op.cit.*, p. 202.

¹²⁶ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 202.

¹²⁷ On peut constater sa qualité de tuteur auprès des frères de son épouse dans différents actes concernant les biens dont ces derniers ont hérités de leur père. Greffe de Nicolas Duclos, 13 septembre 1762, 14 septembre 1762 et 15 septembre 1762.

2.7.3 *Naissances illégitimes et conceptions prénuptiales*

Dans la compréhension du comportement nuptial des nouveaux habitants, il faut également tenir compte des naissances illégitimes et des conceptions prénuptiales menant à une alliance matrimoniale. Les habitants de la Nouvelle-France vivaient dans un contexte religieux dans lequel l'Église canadienne, marquée par la réforme catholique des XVI^e (concile de Trente) et XVII^e siècles, ne dérogea pas à cette morale rigoureuse exprimée notamment par le commandement divin : «l'oeuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement»¹²⁸. Parmi les nouveaux habitants, nous avons compté quatre naissances illégitimes et quatre conceptions prénuptiales¹²⁹. «L'enfant illégitime est celui qui a été conçu et qui est né hors d'un mariage légitime»¹³⁰. Toutefois, pour chaque cas de naissance illégitime, les parents se sont mariés dans les quinze jours suivant la naissance. Quant aux conceptions prénuptiales, il s'agit de «l'enfant qui, né à l'intérieur du mariage, a cependant été conçu avant»¹³¹. Nous avons donc parmi le groupe de ceux qui ont eu leur premier enfant peu de temps après le mariage, quatre couples qui ont conçu leur enfant avant le mariage.

Le profil des parents correspond au «portrait-type» tracé par Lyne Paquette et Réal Bates. D'abord, la mère «est canadienne de naissance et native du milieu rural. (...) La plupart des mères d'enfants illégitimes sont célibataires et plus de 70 % sont âgées de 15 à 30 ans»¹³². Quant à l'âge des mères d'enfants conçus avant le mariage, leur âge varie entre 20 ans et 30 ans¹³³. Or, toutes les mères d'enfants illégitimes ou de conceptions prénuptiales étaient des Canadiennes de naissance et faisaient partie du monde

¹²⁸ Réal Bates, «Les conceptions prénuptiales dans la vallée du Saint-Laurent avant 1725», *RHAE*, vol. 40, n° 2 (automne 1986), p. 254.

¹²⁹ Il s'agit ici des naissances illégitimes et conceptions prénuptiales ayant conduit à un mariage. Celles qui ne menèrent point à un mariage en sont exclues.

¹³⁰ Lyne Paquette et Réal Bates, «Les naissances illégitimes sur les rives du Saint-Laurent avant 1730», *RHAE*, vol. 40, n° 2 (automne 1986), p. 241.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² *Ibid.*, p. 252.

¹³³ R. Bates, *op.cit.*, p. 262.

rural. Elles étaient âgées majoritairement entre 20 et 25 ans. Toutefois, l'une d'entre elles avait 30 ans mais celle-ci était veuve alors que toutes les autres étaient célibataires. «Dans une société interdisant les rapports sexuels hors mariage, c'est surtout l'ampleur du contrôle social sur les individus qui peut expliquer le respect d'une telle norme. Or, les filles jeunes et célibataires étaient sans aucun doute plus fermement sous le joug familial que les filles plus âgées ou les veuves»¹³⁴. Ce qui explique sans doute le nombre élevé de mères ayant entre 20 et 24 ans, constaté par Lyne Paquette et Réal Bates¹³⁵.

Quant au père, Paquette et Bates dessinent son profil comme étant «un célibataire âgé d'environ 30 ans qui exerce un métier instable». Un seul d'entre eux était veuf, les autres étant des célibataires. Nous ne pouvons affirmer avec certitude l'âge de ces hommes, car nous n'avons trouvé l'âge que de deux d'entre eux (l'un avait 21 ans et l'autre 33 ans). En ce qui concerne la pratique d'un métier instable, nous ne pouvons le nier : seulement deux de ces pères étaient des agriculteurs. À l'exception d'un seul qui était négociant, tous les autres étaient des militaires (5).

Doit-on l'augmentation du nombre de naissances illégitimes ou de conceptions pré-nuptiales à la vie de libertin des militaires que leur reproche l'Église tant au XVII^e qu'au XVIII^e siècle :

«Ayant remarqué que plusieurs jeunes gens, et particulièrement les gens de guerre, sous prétexte de rechercher des filles en mariage, se comportent de manière fort licencieuse avec les dites filles, qui se laissent abuser, sous l'espérance de les épouser, dans la persuasion qu'elles ont que les fautes et les accidents qui leur peuvent arriver en ce sujet, seront autant de motifs à leurs parents de poursuivre leurs dits mariages»¹³⁶.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ Le tiers du groupe de 70% des mères de 15 à 30 ans ont entre 20 et 24 ans. L. Paquette et R. Bates, *op.cit.*, p. 252.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 250.

Chez les militaires, on trouve trois naissances illégitimes et deux conceptions pré-nuptiales. Tous ces enfants ont été conçus avant la fin de la guerre de la Conquête. Deux facteurs ont possiblement retardé le mariage. Premièrement, «les militaires devaient avoir la permission de leurs supérieurs pour se marier»¹³⁷. Et, deuxièmement, durant la guerre, les militaires ne pouvaient épouser une Canadienne. Ils devaient, pour cela, attendre la fin du conflit. Nous avons donc tendance à opter pour le second facteur. Prenons le cas de Charles André dit «Larose»¹³⁸ en exemple; il épouse, le 20 octobre 1760, une veuve avec laquelle il avait eu une fille née le 9 décembre 1759¹³⁹. Il est vrai que les veuves ont tendance à avoir «un comportement plus libre que les célibataires»¹⁴⁰. Toutefois, il semble que ce couple a vécu en concubinage en attendant la fin de la guerre.

Trois des cinq militaires ont épousé leur fiancée dès le lendemain de la guerre, vers la fin octobre et début novembre 1760. Le quatrième a épousé la mère de son enfant à la naissance de celui-ci. Quant au dernier, il semble qu'il ait pris certaines libertés sexuelles pendant les fiançailles, car l'enfant est né trois mois plus tard.

Il est certain qu'un bon nombre des conceptions ont obligé les couples à se marier afin de régulariser une situation mal vue socialement. Mais s'agit-il vraiment d'un accident entre deux inconnus? Y avait-il une forme de promesse de mariage entre les deux personnes au moment de la conception? Claude «Avé»¹⁴¹ dit Jolibois, un militaire de Languedoc, par exemple, ne pouvait épouser Élisabeth Bibeau. Toutefois, il avait fait donation à sa fiancée de tous ses biens dans le cas où il décéderait¹⁴². Il l'a épousé peu après la fin de la guerre de la Conquête et la naissance de son fils. Cette donation s'est fait peu avant la conception de leur enfant. Il semble que dans la perspective d'un

¹³⁷ R. Bates, *op.cit.*, p. 267.

¹³⁸ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 188.

¹³⁹ C. Tanguay, *op.cit.*, vol. I, p. 37.

¹⁴⁰ R. Bates, *op.cit.*, p. 262.

¹⁴¹ A. G. Doughty, *op.cit.*, p.188.

¹⁴² Greffe de F.-P. Rigaud, 27 janvier 1760, ANQ-TR, CN401, S80.

mariage et dans le contexte de la guerre, les futurs couples se soient permis certaines libertés prohibées par l'Église.

2.7.4 *Le mouvement saisonnier*

La guerre terminée, on assiste à un envol des célébrations nuptiales. Retardées par la guerre, les alliances se concluent rapidement dès le retour à la paix. De septembre 1760 à mars 1761, bref, en sept mois, 36 mariages chez les nouveaux habitants ont été célébrés. Dans les douze mois suivants, c'est-à-dire d'avril 1761 à mars 1762, 28 couples se sont unis.

Dès la fin de la guerre de la Conquête, on s'empresse de se marier et de s'établir. Néanmoins, la montée du nombre de mariages a été principalement causée par les militaires qui désiraient s'établir en Nouvelle-France. Bien que leur établissement ait été déclenché par la fin de la guerre, il a été influencé aussi par les alliances matrimoniales avec les Canadiennes. Sur les vingt militaires qui se sont mariés entre les deux recensements, 18 étaient déjà mariés en juin 1761, moins d'un an après la fin de la guerre de la Conquête. Neuf militaires ont épousé une Canadienne durant l'automne 1760. Les neuf autres se sont mariés entre janvier et juin 1761. Ceux qui ont pris une épouse après juin 1761, l'ont fait en février 1762. En fait, un seul d'entre eux semble avoir tardé à trouver une épouse. Le deuxième qui s'est marié en 1762 est en fait un veuf : Pierre Alexandre dit «Lalisbéri»¹⁴³ (Laliberté). Il avait épousé en 1759 Marie-Françoise Pierre-Thomas, une Amérindienne¹⁴⁴ qui est décédée peu après la naissance de leur fille. Il ne s'est remarié qu'en février 1762¹⁴⁵. Bref, la présence des militaires a fait en sorte que les alliances matrimoniales furent plus nombreuses qu'à l'habitude.

¹⁴³ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 213.

¹⁴⁴ C. Tanguay, *op.cit.*, vol. I, p. 28.

¹⁴⁵ Greffe de Pierre Rigaud, 13 février 1762, ANQ-TR, CN401, S80.

Tableau 17 : Nombre d'unions par mois (de septembre 1760 à mars 1762) chez les nouveaux habitants¹⁴⁶.

Mois	Nombre d'unions (militaires inclus)	Nombre d'unions (militaires exclus)
Septembre 1760	2	1
Octobre 1760	7	2
Novembre 1760	9	6
Décembre 1760	-	-
Janvier 1761	7	7
Février 1761	4	2
Mars 1761	7	4
Avril 1761	2	1
Mai 1761	2	1
Juin 1761	5	3
Juillet 1761	-	-
Août 1761	1	1
Septembre 1761	2	2
Octobre 1761	5	5
Novembre 1761	1	1
Décembre 1761	1	1
Janvier 1762	1	1
Février 1762	6	4
Mars 1762	-	-
Total	62	42

Malgré l'augmentation rapide des célébrations nuptiales à la fin de la guerre et les circonstances spéciales de la guerre, le mouvement saisonnier des mariages¹⁴⁷ des nouveaux habitants correspond exactement à celui du reste de

¹⁴⁶ Une union n'a pas été incluse dans le tableau parce que la date était imprécise. Toutefois, nous savons que ce couple s'était marié en 1762. Par conséquent, il ne peut s'être marié qu'en janvier, février ou mars 1762.

¹⁴⁷ Dans un tableau sur le mouvement saisonnier des mariages, José Irguata compare ses statistiques avec celles de Jacques Henripin, Louise Dechêne et Hubert Charbonneau. José E. Irguata, «Le comportement démographique des marchands de Montréal vers 1760», *RHAF*, vol. 33, n° 3 (décembre 1979), p. 440.

la population (voir tableau 17)¹⁴⁸ :

« (...) aux fréquences assez fortes de janvier et de février succède une période creuse au mois de mars, temps de Carême où l'Église prohibe les mariages, puis une reprise en avril et une longue période calme jusqu'en septembre les mois d'octobre et de novembre constituant une saison forte, et décembre, mois de l'Avent, fermant l'année pour une autre période creuse»¹⁴⁹.

Le nombre élevé de mariages en mars 1761 est surprenant, car le mois de mars est celui du carême. En principe, nous ne devrions y constater aucune célébration. Toutefois, Pâques avait été célébré le 22 mars 1761. Or, les sept mariages ont tous été célébrés le 31 mars suivant. Ne pouvant se marier durant le Carême, ces couples ne tardèrent point à célébrer leur mariage après Pâques. Trois mariages unissaient des militaires aux Canadiennes. Les quatre autres unions réunissaient seulement des Canadiens; une seule de ses unions a eu une naissance illégitime, le forçant à se marier.

2.7.5 *Provenance: Endogamie versus Exogamie*

Sur les 63 alliances contractées entre 1760 et 1762, seulement 18 étaient des mariages endogames et 45 étaient exogames. Nous avons considéré les mariages endogames comme étant ceux dont les conjoints résidaient dans la même paroisse. Nous n'avons point tenu compte de l'endroit d'où ils étaient natifs comme dans le cas de certains couples dont l'épouse était Acadienne. Malgré que l'épouse soit d'origine acadienne, nous ne pouvions considérer ces mariages comme étant exogames, car l'époux n'était pas allé chercher une

¹⁴⁸ Étant donné les circonstances de guerre, il est pertinent ici de se demander s'il y a réellement eu respect des traditions quant au mouvement saisonnier des mariages. Lorsque la guerre de la Conquête prend fin en septembre 1760, on entre dans une période où les habitants procèdent normalement à la célébration des mariages. Ils entraient donc dans la saison forte des alliances matrimoniales. Si le conflit avait pris fin en juin par exemple, ou en juillet, les statistiques seraient-elles les mêmes? Est-ce que la saison basse serait toujours une période creuse? Toutefois, si on compare les statistiques du mois de novembre 1760 et de celui de 1761 (neuf en 1760 et un en 1761) on soupçonne que peu importe le moment de la fin du conflit armé, les militaires se seraient empressés d'épouser une femme pour enfin s'établir et fonder une famille. Cependant, il faut tenir compte du fait que les militaires ont été favorisés par la coïncidence qui a fait que la fin de la guerre concordait avec le début de la saison des mariages.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 439.

épouse à l'extérieur de la paroisse. Dans le cas d'Alexis Lucas dit «Dontigny»¹⁵⁰, de la paroisse de Champlain, il épousa une Acadienne, Marie-Anne Éon alors résidente de la paroisse de Champlain. Celle-ci vivait chez sa soeur et son beau-frère Jean-Jacques «Leblanc»¹⁵¹ à Champlain. Il en va de même pour François-Amable Champou «St-Pair»¹⁵² de la paroisse de Bécancour. Il épousa Marie Cormier, une Acadienne qui était résidente de Bécancour. Elle fut d'ailleurs recensée en 1760 avec les autres Acadiens de Bécancour¹⁵³.

Quant aux unions exogames, il s'agit de toutes celles dont les conjoints n'étaient pas résidants de la même paroisse. Le gouvernement des Trois-Rivières a donc accueilli 45 mariages exogames, ce qui représente les trois-quarts, soit 72,6 % des alliances matrimoniales. Cette proportion est très élevée quand on considère que normalement les mariages exogames ne représentent que la moitié des alliances¹⁵⁴. Toutefois, «le taux d'exogamie s'élève au moment des conflits, comme lors de la seconde guerre franco-anglaise (77,4 % entre 1702 et 1713)»¹⁵⁵. Dans le cas présent, les mariages exogames ont tout simplement doublé. Ce sont les militaires français (majoritairement) cherchant à s'établir qui sont responsables de l'augmentation du nombre de mariage exogames. Lorsque la guerre a pris fin, la majorité des militaires n'avaient ni habitation, ni terre, ni épouse. Ils devaient donc aller dans les paroisses pour se trouver une épouse. Avec la vingtaine de militaires qui ont décidé de s'établir dans le gouvernement des Trois-Rivières, le nombre d'alliances exogames a doublé. Il est donc indéniable que la guerre de la Conquête a eu des effets sur la mobilité matrimoniale du gouvernement des Trois-Rivières, car elle a apporté un nouveau choix de conjoints. Sans ces étrangers que la guerre a amené, le taux de mariages exogames aurait probablement été plus conforme à ce qu'il y avait en période de paix.

¹⁵⁰ Arthur G. Doughty, *op.cit.*, p. 195.

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² *Ibid.*, p. 204.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 205.

¹⁵⁴ Entre 1749 et 1753, le taux d'exogamie est descendu à 48,5 %. S. Savoie, *op.cit.* p. 68.

¹⁵⁵ *Ibid.*

Le contexte de guerre joue donc un rôle très important dans la composition des alliances. Ainsi, l'arrivée des Acadiens et des militaires augmente considérablement le bassin de conjoints possibles dans le gouvernement des Trois-Rivières¹⁵⁶. Les habitants n'ont point tardé à marier leurs filles disponibles aux étrangers, particulièrement aux militaires.

Tableau 18 : Provenance des couples exogames chez les nouveaux habitants, 1760-1762¹⁵⁷

Catégories de couples selon leur provenance	Nombre d'unions
Couples provenant du même gouvernement mais de différentes paroisses	12
Couples provenant de différents gouvernements	13
Couples dont l'un des conjoints provient de France	20
Total	45

Parmi les 45 alliances matrimoniales exogames, 47,6 % sont conclues entre compatriotes trifluviens. Sur les trente couples (en incluant les 18 couples endogames) dont les conjoints sont du gouvernement des Trois-Rivières, douze proviennent de différentes paroisses. Dans la majorité des cas, la recherche d'un conjoint ne s'est pas faite dans un grand périmètre : seulement un mariage unit deux habitants de paroisses éloignées (Baie-du-Febvre et Sainte-Anne). Toutes les autres unions ont été conclues entre des voisins de paroisses. Nicolet et Baie-du-Febvre, par exemple, donnent pas moins de six unions de paroissiens.

¹⁵⁶ Surtout en ce qui concerne les militaires. On retrouve vingt mariages avec ces derniers par rapport à trois unions avec des Acadiennes.

¹⁵⁷ Alors que les militaires ont été placés dans la catégorie des «couples dont l'un des conjoints provient de France», nous avons considéré les Acadiens nouvellement mariés comme étant locaux. Comme mentionné au début du chapitre actuel, les Acadiens étaient présents lors du premier recensement. En tenant compte de la définition du terme les «nouveaux habitants» et du fait qu'ils ne sont pas devenus des nouveaux habitants à cause de la déportation mais bien à la suite d'une alliance matrimoniale.

D'autres (13) marièrent une personne provenant d'un autre gouvernement. Le périmètre de recherche est assez partagé dans leur cas. Six unions réunissent des résidants de paroisses très éloignées comme Québec, par exemple. Quant aux sept autres, le périmètre est plus réduit. Les trifluviens avaient épousé des personnes vivant dans une paroisse située près de la frontière du gouvernement des Trois-Rivières.

Le gouvernement de Québec est celui qui fournit le plus grand nombre de conjoints : seulement deux conjoints provenaient du gouvernement de Montréal. Les déplacements sont faits autant par les hommes que par les femmes : sept hommes provenaient de l'extérieur du gouvernement des Trois-Rivières et six dans le cas des femmes. Nous constatons donc, en incluant les mariages endogames aux exogames, que la majorité des époux choisirent un partenaire dans une paroisse non loin de la leur.

Dans le cas des unions dont l'un des conjoints provenait de France, il s'agit bien entendu des militaires. De toute évidence, ce sont ces derniers qui veulent une épouse. La majorité ont cherché dans le gouvernement des Trois-Rivières pour s'y établir avec la famille de leur épouse. Toutefois, quatre d'entre eux ont épousé une femme de l'extérieur du gouvernement trifluvien. Deux d'entre elles provenaient du gouvernement de Montréal et les deux autres de celui de Québec. La décision de ces militaires de quitter la paroisse native de leur épouse s'explique principalement par la volonté de suivre leurs compagnons d'armes (voir 2.4) à l'exception d'un seul dont la nouvelle conjointe avait de la parenté dans le gouvernement des Trois-Rivières.

2.7.6 Lieu d'établissement des nouveaux mariés

Toute célébration de mariage est suivie de l'établissement en un lieu donné. Toutefois, l'établissement des nouveaux habitants ne s'est pas toujours fait de la même manière.

Tableau 19 : Parcours d'établissement des nouveaux habitants suite à une alliance matrimoniale, 1760-1762

Parcours d'établissement	Nombre de couples
Célébration et établissement dans la paroisse du couple	18
Célébration et établissement dans la paroisse de l'épouse	27
Célébration et établissement dans la paroisse de l'époux	5
Célébration dans la paroisse de l'épouse mais établissement dans la paroisse de l'époux	6
Célébration dans la paroisse de l'épouse mais mais établissement ailleurs	3
Célébration dans la paroisse de l'époux mais établissement ailleurs	1
Célébration et établissement ailleurs	3
Total	63

De façon générale, on respecta les prescriptions de l'Église qui voulaient que la célébration de mariage ait lieu dans la paroisse de la future épouse. Entre 1760 et 1762, 54 mariages sur 63 ont été célébrés dans la paroisse de l'épouse. Si la célébration de l'union se faisait en dehors du lieu de résidence de la femme, elle avait alors lieu dans la paroisse où le couple projetait de s'établir. Un seul couple fait exception à ces deux observations. En effet, un couple se maria dans la paroisse de l'époux mais s'établit dans une autre paroisse. Seulement sept couples se sont établis dans une paroisse dont ils n'étaient point originaires. Toutefois, ces derniers ont en fait rejoint des connaissances dans ces paroisses, un frère ou une soeur ou alors des connaissances amicales. On compte cinq couples nouvellement mariés qui se sont établis près de connaissances amicales. Quant aux deux autres couples, ils se sont rapprochés des soeurs de l'époux.

Dans le processus d'établissement de tous ces nouveaux couples, un facteur les a influencés lorsqu'est venu le temps de prendre une décision concernant le lieu d'établissement : la famille. Le rapprochement familial se

révèle comme un facteur primordial. On trouve 58 nouveaux ménages par rapport à quatre qui se sont établis dans la paroisse où se trouvaient des membres de la famille de l'épouse ou de l'époux que ce soit une soeur, un frère, un cousin, un oncle, etc.

Un mariage avec une personne vivant dans la vallée du Saint-Laurent assure une intégration rapide à un réseau de parenté. Ce type de réseau est très important, car il facilite grandement l'établissement dans la colonie. «Le réseau familial a manifestement plus d'importance que la provenance, dans un bon nombre des cas»¹⁵⁸. La constitution en réseau de parenté joue un rôle quasi déterminant dans la décision de rester ou non, car il assure son intégration à une famille¹⁵⁹. Il n'en reste pas moins qu'un bon nombre des conjoints ne proviennent pas de la même paroisse malgré leur proximité. Un choix devait alors être fait entre la paroisse de l'épouse ou de l'époux. Sur les 38 couples qui ont eu à choisir entre la famille de l'époux ou celle de l'épouse, 27 ont opté pour la paroisse de l'épouse et les onze autres couples pour celle de l'époux. Si on ajoute les couples qui n'ont choisi aucune des deux paroisses mais un nouveau lieu où ils ont rejoint des membres de famille, il y a donc 58 couples qui ont été influencés par leurs relations familiales dans le choix du lieu d'établissement.

Les nouvelles cellules conjugales qui se sont établies dans une paroisse où elles n'avaient aucune parenté y avaient tout de même des connaissances. Quatre conjoints étaient d'anciens militaires qui semblent avoir préféré se rapprocher de leurs anciens compagnons d'armes. Quant au dernier couple, il semble avoir été influencé par les solidarités de voisinage. Ayant vécu la plus grande partie de son enfance aux Forges du Saint-Maurice, Jean-Baptiste «Prat»¹⁶⁰ avait rejoint d'autres anciens employés des forges établis à Rivière-du-Loup.

¹⁵⁸ Jacques Mathieu et Lina Gouger, «Transferts de population», Les dynamismes culturels en France et au Québec, Rennes, Annales Bretagne et des pays de l'ouest, 1988, p. 344

¹⁵⁹ Ibid.

¹⁶⁰ A. G. Doughty, op.cit., p. 188.

Un autre facteur entre en ligne de compte dans le choix d'établissement : la propriété foncière. Un des conjoints de la majorité des nouveaux mariés possédait des biens fonciers au moment de la célébration. Ce détail a été un facteur déterminant dans l'établissement de la nouvelle cellule conjugale, car pour 57 % des nouveaux couples, un des conjoints possède une terre au moment du mariage.

Tableau 20 : Établissement des conjoints au moment de l'alliance matrimoniale, 1760-1762¹⁶¹

Type d'alliance	A	B
Mariages endogames	16	2
Mariages exogames	20	23
Total	36	25

A : Nombre de couples dont l'un des conjoints avait une propriété foncière au moment de la célébration.

B : Nombre de couples dont les conjoints n'avaient aucune propriété foncière au moment de la célébration.

Ceux qui possédaient déjà un bien foncier avant de contracter une union matrimoniale contribuent énormément à la mobilité de la population. En effet, les habitants orientent leur déplacement en fonction des biens immobiliers. De façon générale, le conjoint qui épouse une personne ayant des biens fonciers aura tendance à se déplacer dans la paroisse du conjoint propriétaire. Les alliances endogames sont celles où l'on trouve un plus grand pourcentage de couples (73 %) dont l'un des partenaires était propriétaire d'une terre lors de la célébration nuptiale. Quant aux couples exogames, seulement 46,5 % ont un conjoint possédant une terre.

Parmi l'ensemble de ceux qui étaient installés, trois catégories ressortent des analyses sur l'identité de ces personnes : les célibataires, les veufs et les veuves. Le prochain tableau donne les statistiques quant à l'identité de ces

¹⁶¹ Sur les 63 alliances matrimoniales, 2 ne sont pas incluses dans le tableau 20. Dû à un manque d'information les concernant, nous n'avons pu identifier si l'un des conjoints était établi lors de la célébration. Dans leur cas, il s'agit d'une alliance dont l'époux était un militaire.

individus en fonction de leur provenance endogame ou exogame. Une troisième colonne a été ajoutée pour les militaires. Nous les avons extraits des couples exogames parce qu'ils n'ont pas le même comportement que les habitants.

Tableau 21 : Les états matrimoniaux des conjoints établis au moment de leur mariage selon le type de l'alliance matrimoniale, 1760-1762

États matrimoniaux	Mariages endogames	Mariages exogames	Mariages militaires	Total
Célibataires	12	8	1	21
Veufs	3	1	1	5
Veuves	1	3	6	10
Total	16	12	8	36

Le choix du lieu d'établissement pour tous ces couples est non seulement dirigé par le réseau familial, mais aussi par le fait que l'un des conjoints y était déjà installé. Les hommes célibataires forment la majorité de ces individus préétablis. Il ne faut point s'en étonner, car on encourageait les hommes à s'établir avant le mariage en vue de fonder une famille. Douze d'entre eux avaient épousé une femme provenant de la même paroisse. Des couples exogames, huit célibataires avaient choisi une conjointe à l'extérieur de la paroisse dans laquelle ils résidaient. Chez les militaires, un seul était établi au moment de la célébration. Il s'agit ici de Nicolas Gantel Sanscartier. Possédant une terre depuis 1759¹⁶², il s'est marié aussitôt que la guerre fut terminée soit le 2 novembre 1760. Toutefois, ce n'était pas tous les militaires qui possédaient des biens fonciers.

L'observation du comportement nuptial des veufs et celui des veuves démontre des différences. Un plus grand nombre de veufs, dans le cas des nouveaux habitants, ont recherché une nouvelle compagne à l'intérieur même de leur paroisse. S'ils ont épousé des femmes de l'extérieur, elles provenaient de la paroisse voisine. Dans le cas du veuf militaire,

¹⁶² Greffe de Nicolas Duclos, 23 mai 1759, ANQ-TR, CN401, S30.

Lalisberi (Pierre Alexandre dit Laliberté) de Yamaska, il a épousé une femme de Saint-François-du-Lac. Quant à François «Manseau»¹⁶³ de la Baie-du-Febvre, il a marié une voisine de Nicolet.

Du côté des veuves, le comportement était contraire à celui des veufs. Celles-ci avaient tendance à rechercher un nouveau conjoint provenant de l'extérieur de leur propre paroisse. Il est également possible qu'elles soient recherchées par ces conjoints voulant une épouse ayant à la fois un réseau de relations et des biens fonciers de sorte qu'une fois mariés, ils pouvaient s'occuper des biens de leur épouse tout en s'intégrant aisément dans la paroisse. Une seule d'entre elles a épousé un jeune célibataire de sa paroisse¹⁶⁴. Quant aux autres, elles ont marié un étranger de la paroisse. Six d'entre elles ont épousé un militaire. Ce comportement s'apparente à celui des premiers temps de la colonie où, pour s'installer plus rapidement et plus facilement, plusieurs des nouveaux arrivants épousaient des veuves. D'un autre côté, pour plusieurs femmes ayant perdu leur époux au cours des hostilités des années précédentes, les militaires étaient ainsi comme une solution de remplacement pour veiller à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

Si elles ne prenaient pas pour époux un militaire, l'époux venait alors de la paroisse voisine. Marie-Josèphe Chartier du Cap-de-la-Madeleine épouse Alexis Disy dit Monplaisir de Champlain¹⁶⁵, Thérèse Laspron de la Baie-du-Febvre s'unit avec Pierre Bergeron de Nicolet¹⁶⁶ et Marie-Josèphe Bertrans de Maskinongé avec François Thomas dit Bigaouette de Berthier¹⁶⁷.

Bref, les nouveaux habitants de 1760-1762 possédaient souvent un bien foncier avant leur mariage et le nouveau couple s'y installait, exactement comme dans un contexte de paix. Un grand nombre se sont installés chez le

¹⁶³ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 209.

¹⁶⁴ La veuve de Pierre Pineau, Marguerite Aubry, se remarie avec Jacques Bériault dit Boisclerc, de la paroisse Pointe-du-Lac.

¹⁶⁵ C. Tanguay, *op.cit.*, vol. III, p. 423.

¹⁶⁶ C. Tanguay, *op.cit.*, vol. II, p. 228.

¹⁶⁷ Greffe de Rigaud, 3 mai 1761, ANQ-TR, CN401, S80.

conjoint déjà établi. On trouve un plus grand nombre d'hommes célibataires que de veufs chez lesquels on s'installait. Alors que pour le comportement des couples exogames dont le conjoint était militaire, on constate une installation plus fréquente chez la veuve qui possédait déjà des biens fonciers au moment de la célébration nuptiale.

Qu'en est-il des 25 couples qui n'avaient pas de conjoint établi au moment du mariage? Seulement deux d'entre eux étaient des couples endogames et pas moins de 23 étaient des couples exogames. Doit-on conclure qu'il y avait une meilleure préparation à l'établissement chez les couples endogames que chez les couples exogames? Il serait plus juste de dire qu'il est plus facile de préparer son établissement lorsque l'on reste dans la même paroisse que lorsque l'on est forcé de trouver une terre à l'extérieur de sa paroisse d'origine à cause de la «saturation du terroir»¹⁶⁸.

Y avait-il réellement établissement des 25 couples après le mariage? On trouve parmi ces derniers, seize couples qui n'avaient pas de maison en mars 1762. Dans leur cas, les stratégies foncières ont commencé après le recensement de 1762. Les neuf autres couples avaient, selon le recensement, une maison. Cependant, avoir une maison ne semble pas vouloir dire automatiquement être propriétaire d'une terre. En effet, seulement trois d'entre eux ont pris possession d'une terre après le mariage mais avant le second dénombrement. L'un d'entre eux a pris une concession¹⁶⁹ (Simon Roux dit Sanschagrín) quelques mois après son mariage. Les deux autres ont reçu leur terre à la suite d'un partage. Ni dans un cas ni dans l'autre, on n'assiste à une multiplication des transactions foncières dans le but d'un remembrement de la terre avant le second recensement.

Plusieurs facteurs expliquent l'absence de conjoint déjà établi avant le mariage. Tout d'abord, il faut tenir compte du fait que parmi les couples exogames, on trouve dix alliances avec un militaire. Tous ces militaires

¹⁶⁸ Sylvie Dépatie, «La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion: un exemple canadien au XVIIIe siècle», *RHAF*, vol.44, n° 2, automne 1990, p. 171.

¹⁶⁹ Greffe de Nicolas Duclos, 2 mai 1761, ANQ-TR, CN 401, S30.

avaient épousé une célibataire. À la fin de leur carrière militaire qui eut lieu à la fin de la guerre de la Conquête, rares étaient ceux qui possédaient des biens fonciers. Ceux qui en avaient les avaient acquis pendant le conflit. Les militaires qui ne possédaient aucun bien foncier au moment du mariage semblaient compter sur l'aide de leur belle-famille pour leur établissement. Par exemple, dans le cas de Jean Guérin dit «Lajoie»¹⁷⁰ de Machiche, son beau-père, Jean-François Grenier, a procédé au transport d'une terre «située dans la concession des Petites Terres» à sa fille Madeleine Grenier, l'épouse de Lajoie. Si des militaires n'ont pu s'établir à la suite de leur union, ils ont logé chez leur belle-famille en attendant l'installation qui a eu lieu après le recensement de 1762.

Un second facteur vient influencer le déplacement des nouveaux habitants nouvellement mariés : la famille. En effet, certains couples (8) ont été influencés dans les stratégies foncières par la participation de leur famille. Différents types de transactions foncières ont été alors utilisées. D'abord, deux cellules conjugales se sont établies à la suite d'un partage de terre entre les héritiers. Ensuite, quatre couples se sont établis à la suite d'une donation par les parents de l'un des conjoints en échange d'une pension. Puis, un couple a acheté une terre à l'un des membres de la famille de l'épouse. Enfin, un couple est devenu gestionnaire des biens de la famille de l'épouse. Il s'agit ici du couple de Saint-Pierre-les-Béquets, Joseph Francones et Marie-Geneviève Spénard. Le père de cette dernière est décédé peu avant la fin de la guerre. En trouvant un époux, elle obtenait par la même occasion un gestionnaire pour le patrimoine de sa famille, et il est rapidement devenu le tuteur des frères mineurs de son épouse¹⁷¹. En attendant le partage de la succession Spénard, Francones a géré le patrimoine familial de la famille Spénard. La mobilité matrimoniale vient donc du fait que les alliances matrimoniales sont indissociables des stratégies foncières.

¹⁷⁰ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 191.

¹⁷¹ On constate son titre de tuteur des Joseph Spénard, Gabriel Spénard et Antoine Spénard lors des transactions successorales. Greffe de Nicolas Duclos, 13 septembre 1762, 14 septembre 1762 et 15 septembre 1762, ANQ-TR, CN401, S30.

Dans la formation des alliances, on trouve le «souci du maintien de l'intégrité du patrimoine (...) dans les stratégies matrimoniales»¹⁷². On s'efforçait, par exemple, de marier les filles avec un homme étranger et, de préférence, établi sur une terre. Bref, toutes les alliances matrimoniales ont mené des personnes à s'installer dans un endroit donné. Cependant, un bon nombre de personnes n'ont eu besoin d'une alliance matrimoniale ni de la guerre pour effectuer des transactions foncières qui ont fait d'elles des nouveaux habitants.

2.8 LE PATRIMOINE FONCIER DES NOUVEAUX HABITANTS

Le patrimoine foncier semble être un autre des facteurs pouvant expliquer la présence d'un grand nombre de nouveaux habitants. Après analyse, l'apparition de 62 familles dans le recensement de 1762 est justifié par les transactions foncières pratiquées par ces dernières. En effet, si leur déplacement n'a pas été provoqué par le mariage, ni le métier et ni la guerre, il semble que ces familles soient devenues des nouveaux habitants à la suite d'une ou de plusieurs transactions foncières. Les transactions de ce genre «impliquaient souvent des migrations intra-régionales»¹⁷³ comme, par exemple, l'établissement de fils ou encore «l'émigration de familles entières ayant liquidé un vieux bien pour acquérir à bon compte de larges étendues de terres neuves»¹⁷⁴. L'importance des transactions foncières dans le déplacement des nouveaux habitants s'explique par la valeur que représentait la terre aux yeux des habitants.

¹⁷² J. Mathieu, «Mobilité et sédentarité: stratégies familiales en Nouvelle-France», *op.cit.*, p.221.

¹⁷³ Gérard Bouchard, «Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVII^e au XX^e siècles», *HS*, vol. XVI, n° 31 (mai 1983), p. 37.

¹⁷⁴ *Ibid.*

Les agriculteurs formaient 80 % de la population de la Nouvelle-France¹⁷⁵. Dans leur cas, le patrimoine était non seulement un gagne-pain, mais aussi un mode de vie qui était transmis de génération en génération. Le patrimoine est ici considéré comme étant «l'ensemble des biens fonciers possédés par le père (la mère) ou acquis, avec son aide, par ses enfants à un moment ou l'autre de sa vie active»¹⁷⁶. Habituellement, le patrimoine comprend deux parties : le bien dont le chef d'exploitation est entré en possession au moment de son mariage ou de son établissement. La seconde partie comprend tout ce qui s'est ajouté durant la vie active du chef d'exploitation, que ce soit le père ou la mère, selon la situation¹⁷⁷. Dans le but d'améliorer le patrimoine, l'habitant n'hésite pas à élaborer des stratégies qui prendront fin après sa mort, lorsque la succession sera terminée.

Les stratégies foncières sont l'ensemble des transactions visant à consolider le patrimoine familial. Le but ultime de ces stratégies était de régler l'établissement de l'habitant et d'assurer la survie de sa famille. Concession, achat, vente, donation, échange, abandon et partage furent les moyens utilisés par les nouveaux habitants dans le but de consolider leur patrimoine.

Néanmoins, dans le cadre de la présente recherche, les stratégies foncières n'ont pas été analysées dans leur ensemble. Nous avons plutôt étudié les transactions foncières qu'ont utilisées les nouveaux habitants afin d'observer leur effet sur la migration. En effet, la recherche se limitant à la période de 1760 à 1762, il est impossible de vérifier la stratégie foncière d'une famille dans sa totalité. Ce sont donc les transactions foncières qui sont utilisées pour expliquer les motivations des nouveaux habitants dans leur déplacement.

¹⁷⁵ J. Mathieu, La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord XVI^e-XVIII^e siècle, *op.cit.*, p. 77.

¹⁷⁶ G. Bouchard, *op.cit.*, p. 43.

¹⁷⁷ Ibid.

Tableau 22 : Processus de déplacement des nouveaux habitants suite à des stratégies foncières, 1760-1762

Processus	Nombre de familles	Nombre de personnes
Établissement	8	8
Expansion	40	206
Transmission	7	26
Succession	6	19
Total	61	259

Après l'analyse de ces transactions, ces nouveaux habitants ont été divisés en quatre groupes ayant fait des transactions foncières dans des buts différents. En effet, ils ont tous empruntés des procédés de déplacements différents. D'abord, huit ménages sont devenus des nouveaux habitants à la suite de transactions foncières alors qu'ils envisageaient leur propre établissement sur une terre. Ensuite, certains (40) ont procédé à des modifications touchant leur patrimoine foncier dans le but de le fortifier et ainsi d'assurer leur établissement et la survie de leur famille. Puis, huit autres familles sont devenues des nouveaux habitants à la suite d'un acte de transmission de patrimoine. Enfin, six ménages ont été amenés à se déplacer à la suite d'une succession.

2.8.1 Stratégies d'établissement

Huit ménages devenus des nouveaux habitants font partie de ceux qui doivent leur déplacement uniquement à leur désir de s'établir dans le gouvernement des Trois-Rivières. Ces derniers étaient formés en fait de célibataires. Ceux-ci avaient été encouragés à s'installer sur une terre dans le but de fonder à leur tour une famille.

D'ailleurs, la majorité des célibataires ont épousé une femme après le recensement de 1762. Deux célibataires se sont mariés à l'automne 1762, deux autres en 1763 et encore deux autres en 1764. Seulement deux d'entre eux ne se

sont pas mariés. Dans le cas d'Augustin «Arebours»¹⁷⁸, il est décédé en 1765 avant de se marier. Quant à Louis Boisver, il ne s'est jamais marié¹⁷⁹.

Selon les indications du recensement, seulement deux des célibataires avaient une maison : «Pierre Decotaux»¹⁸⁰ de Rivière-du-Loup, et «Jacques Lami»¹⁸¹ de Machiche. Toutefois, ils n'étaient pas les seuls à posséder une terre : cinq d'entre eux étaient propriétaires terriens au moment du recensement en 1762. Deux avaient commencé l'acquisition de terres dès 1751, deux autres en 1757 et le dernier en 1761. Seuls la concession et l'achat de terres ont été utilisés comme procédés d'acquisition. En moyenne, ils étaient âgés entre 19 et 22 ans. Toutefois, l'un d'entre eux, «Amable Nobert»¹⁸², avait quatorze ans à l'acquisition d'une terre en 1757. En effet, il formait avec son frère Jean-Baptiste Bigué-Nobert, de douze ans son aîné, une société. Lorsqu'il a été en âge de devenir gestionnaire, il s'est occupé d'une terre. La dissolution de sa société s'est faite en 1764 lorsqu'il s'est marié¹⁸³.

Quant aux autres célibataires, malgré le fait qu'ils n'étaient point propriétaires d'une terre, ils étaient tous majeurs. La majorité légale en Nouvelle-France était 25 ans¹⁸⁴. S'ils n'étaient pas encore installés sur une terre, il y avait tout de même intention d'établissement lors du second recensement, car peu de temps après ils ont tous procédé aux transactions foncières pour assurer leur établissement. Ces derniers n'étaient point trifluviens. En effet, ils provenaient tous de Pointe-aux-Trembles. L'un d'entre eux est mort avant d'avoir le temps de fonder une famille. Les deux autres se sont établis peu de temps après le recensement de 1762. Par exemple, dans le cas de «Guering»¹⁸⁵ (en réalité, il s'agit de Clément Liévain Guévin), il a pris

¹⁷⁸ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 204.

¹⁷⁹ Nous n'avons retrouvé dans le cas de Louis Boisver aucun document prouvant qu'il s'était marié.

¹⁸⁰ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 188.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 191.

¹⁸² *Ibid.*, p. 201.

¹⁸³ Il se maria en août 1764. La dissolution eut lieu en mars 1764. Greffe de Nicolas Duclos, 29 mars 1764, ANQ-TR, CN401, S30.

¹⁸⁴ J. Mathieu, *op.cit.*, p. 169.

¹⁸⁵ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 207.

L'importance de l'expansion du patrimoine familial s'explique par le fait que les habitants devaient respecter les principes de la Coutume de Paris¹⁹¹. En effet, la Coutume décrète que tous les biens doivent être partagés en parts égales entre tous les enfants d'une communauté conjugale. Ce qui fait la richesse d'un patrimoine, c'est la terre. Or, le morcellement du patrimoine qu'impose la Coutume de Paris signifie une diminution du potentiel d'exploitation. Il devient donc nécessaire pour l'habitant de penser à une stratégie d'accumulation dans le but d'établir convenablement tous ses enfants, tout en tenant compte des principes qui régissent la transmission, et d'assurer la survie de leur famille. C'est donc un facteur important qui incite à l'expansion, notamment lorsque l'on a des enfants, plus particulièrement des fils.

Tous les nouveaux habitants qui se sont déplacés à la suite d'une transaction foncière visant la fortification du patrimoine étaient des familles ayant à leur charge des enfants. Toutefois, certaines d'entre elles étaient différentes des autres. D'abord, il y avait des familles dont le chef était une veuve ou un veuf. En effet, on constate la présence de cinq veuves et d'un veuf parmi les chefs de famille. Ceux-ci ne s'étaient pas remariés.

Puis, il y a également des familles recomposées. En effet, cinq nouveaux couples comprennent un conjoint qui se remarie, bref, qui commence une nouvelle communauté conjugale. Tous ont eu des enfants avec leur second conjoint (ou conjointe) d'où l'importance de s'engager dans les stratégies foncières. La Coutume de Paris prévoit effectivement qu'au décès du conjoint, la première moitié des biens va au conjoint survivant et la seconde aux héritiers, c'est-à-dire aux enfants de la communauté du défunt. Dans le cas où il y a remariage, le nouveau conjoint n'aurait des droits que sur cette première moitié des biens. Si le veuf ou la veuve a des enfants dans sa deuxième union, ces derniers ne pourront hériter que de la moitié de la première moitié

¹⁹¹ Code civil de la Nouvelle-France régissant «des domaines aussi importants que l'organisation de la famille, la transmission des biens, les actions pour recouvrement de dettes et la tenure des terres». Yves F. Zoltvany, «Esquisse de la Coutume de Paris», *RHAF*, vol. 25, n° 3 (décembre 1971), p.365.

sur la terre et le besoin d'accroître le patrimoine en conséquence»¹⁸⁹.

Tableau 23 : Nombre d'enfants par famille de nouveaux habitants, 1762

Enfant(s)/ famille	Nombre de familles
1 enfant	6
2 enfants	10
3 enfants	8
4 enfants	5
5 enfants	3
6 enfants	4
7 enfants	3
Total	39

Il ne s'agit pas ici du nombre total d'enfants qu'un couple a mis au monde mais bien du nombre d'enfants vivants et encore à la charge des parents au moment du recensement en 1762¹⁹⁰. Voyons-les comme des enfants que les parents devront un jour aider à s'établir. Certaines familles auront à le faire plus rapidement que d'autres, car quelques jeunes sont bientôt en âge de s'établir s'ils n'ont pas déjà atteint cet âge.

¹⁸⁹ G. Bouchard, *op.cit.*, p. 47.

¹⁹⁰ Le nombre d'enfants par famille n'est pas proportionnel à la durée de la communauté. Par exemple, dans certaines communautés conjugales, on ne trouve qu'un seul enfant alors que le couple est marié depuis plusieurs années. Par exemple, François «Blouin» (A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 191), et son épouse depuis 1738, Louise-Marguerite Buisson eurent un seul fils (Greffé de Paul Dielle, 28 mai 1772, ANQ-TR, CN401, S29). Le contrat de mariage de François Blouin, son fils, est la seule preuve que nous avons trouvée qui indique qu'il avait bel et bien un fils. Nous n'avons trouvé aucune autre trace pouvant faire penser que le nouvel habitant Blouin avait d'autres enfants.). Dans d'autres cas, on trouve de jeunes cellules conjugales avec un grand nombre d'enfants. C'est le cas de «Jacques Lacroix» (A.G. Doughty, *op.cit.*, p. 192.) et de Marie-Madeleine Rochereau du Cap-de-la-Madeleine, mariés depuis 1754, ont à leur charge six enfants au moment du second recensement (C. Tanguay, *op.cit.*, vol. V, p. 281 (sous le nom de Jacques Lefebvre dit Lacroix)). Il faut comprendre par ce tableau le nombre d'enfants que les parents devaient aider à s'établir. Responsables de leur établissement, ils devaient penser aux stratégies foncières par l'expansion du patrimoine en vue de les établir. Aspirant «à établir leurs enfants, un plus grand nombre d'enfants devraient donc les inciter à accroître leur patrimoine». Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, «Stratégie foncière de l'habitant : Québec (1790-1835)», *RHAF*, vol. 39, n° 4 (printemps 1986), p. 573.

une concession seulement en octobre 1762¹⁸⁶. Celui-ci vivait à Nicolet depuis 1755 en tant que serviteur d'un habitant de cette paroisse¹⁸⁷. Nous avons donc, parmi les nouveaux habitants, des célibataires qui se sont déplacés dans le but de s'établir en vue de fonder éventuellement une famille.

L'établissement est sans aucun doute la première étape d'une stratégie foncière. Toutefois, avec l'arrivée du conjoint ou de la conjointe et ensuite des enfants, la stratégie foncière se complique et devient de plus en plus importante, notamment lorsqu'il s'agit de l'expansion.

2.8.2 *Expansion du patrimoine*

Des transactions foncières ont été enclenchées dans le but, semble-t-il, d'une expansion du patrimoine familial. Ces transactions sont celles qui ont eu une plus grande influence sur la mobilité de population. Ce processus a effectivement marqué le déplacement de quarante familles (71 % des familles), soit 206 personnes (80 % des personnes dont le déplacement fut touché uniquement par les stratégies foncières). Évidemment, toute transaction visant une fortification du patrimoine foncier ne comporte pas nécessairement un déplacement, mais dans le cas de ces quarante ménages, cela les a amenés à se déplacer. L'analyse de leur fiche de ménage démontre qu'il s'agit pour chacun d'eux d'une migration en vue d'une amélioration du patrimoine qui se fait dans le but soit d'assurer son propre établissement, soit d'établir un jour tous les enfants¹⁸⁸.

La caractéristique commune de ces ménages est qu'ils avaient tous à leur charge un ou plusieurs enfants. Avec l'étude de l'évolution des patrimoines des nouveaux habitants, nous en arrivons à la même constatation que Gérard Bouchard qui remarque chez les familles «la volonté d'établir les fils

¹⁸⁶ Greffe de Louis Pillard, 2 octobre 1762, ANQ-TR, CN401, S73.

¹⁸⁷ Greffe de J.B. Guyart de Fleury, 7 mars 1755, ANQ-Q, CN301, S132.

¹⁸⁸ En général, on transmettait la terre aux garçons, les filles recevant des biens meubles. Dans les cas où une famille ne comptait aucun garçon, on pouvait transmettre la terre à un gendre.

avec les enfants du premier mariage de leur père ou mère. En somme, il devient donc important pour les familles recomposées de revoir leurs stratégies foncières afin d'assurer si possible l'établissement de tous les enfants.

En somme, les stratégies foncières associées à l'expansion ont orienté une bonne partie des nouveaux habitants dans leur déplacement. On constate parmi ces nouveaux habitants une certaine diversité dans la composition de ce groupe. En effet, on y trouve des familles ordinaires, des familles recomposées et des familles dirigées par un seul chef (soit un veuf ou une veuve) (voir tableau 24).

2.8.3 *Transmission du patrimoine foncier*

Si des déplacements ont été causés par la volonté de fortifier le patrimoine foncier, d'autres déplacements, au contraire, ont été influencés par la volonté de transmettre le patrimoine familial en partie ou dans sa totalité. Parmi les nouveaux habitants, sept familles se sont déplacées à la suite d'un acte de transmission du patrimoine. Dans le cas de quatre d'entre elles, ce sont les parents qui semblent se déplacer après avoir procédé à un acte de transmission. Tandis que les trois autres familles sont en fait les enfants qui ont reçu une part du patrimoine familial de leurs parents.

Par la transmission, on aborde «l'ensemble des opérations par lesquelles la propriété du patrimoine ou du domaine passe aux mains des enfants»¹⁹². Habituellement, cet ensemble d'opérations s'étale sur plusieurs années. Nous avons donc en réalité des déplacements à la suite d'une transmission partielle. En effet, aucun des déplacements ne fait acte d'une transmission totale des biens par les parents à leurs enfants.

Ces déplacements sont causés, entre autres, par des parents trop vieux pour continuer de s'occuper du patrimoine et désirant diminuer leur charge de travail, en transmettant totalement ou partiellement le patrimoine familial.

¹⁹² G. Bouchard, *op.cit.*, p. 43.

Dans quelques cas, ce sont leurs enfants qui deviendront des nouveaux habitants à la suite de l'acte de transmission. De façon générale, la transmission des terres se fait sous forme de donation ou de partage. Dans les cas où il y a transmission du patrimoine par le partage, il s'agit de parents (quatre cas sur sept) dont 75 % d'entre eux sont des veufs ou veuves, transmettant la terre à leurs enfants avant leur décès. Ces derniers se partageaient ensuite le patrimoine de façon équitable comme si c'était une succession, tout en respectant les principes de la Coutume de Paris.

Pour d'autres, il s'agit d'une transmission du patrimoine par donation. Dans ces cas-là, il y avait donation personnelle. On procède à ce type de transactions lorsque les propriétaires vieillissent et se sentent moins en mesure de subvenir à leurs propres besoins. La solution la plus courante qui fut utilisée était «de se donner corps et biens au fils aîné, ou à celui qui voudrait accepter la terre paternelle»¹⁹³. Seulement trois déplacements sont causés par une donation en bonne et due forme. Toutefois, elles ne sont pas totalement gratuites : il y a donation en échange d'une pension¹⁹⁴. Dans chacun des cas, il s'agit d'un vieux couple désirant prendre sa retraite. En échange des biens fonciers, le donataire doit respecter les demandes stipulées dans l'acte notarié de donation. Ces demandes touchaient les soins à apporter au donateur en toute circonstance. Dans deux cas, le donataire est l'un des enfants comme, par exemple, Adrien Dechau (Deschamps)¹⁹⁵ fait donation¹⁹⁶ de ses biens à son fils aîné Joseph «Dechant»¹⁹⁷ lequel deviendra par la suite l'un des nouveaux habitants. Quant au troisième couple, il est sans enfant. Toutefois, il prépare sa retraite petit à petit en diminuant ses charges de travail¹⁹⁸ pour finalement prendre définitivement sa retraite chez les

¹⁹³ Jules Martel, «La transmission des biens en Nouvelle-France», *Revue d'ethnologie du Québec*/10, Centre documentaire en civilisation traditionnelle/Université du Québec à Trois-Rivières, Leméac, 1979, p. 78.

¹⁹⁴ De façon générale, le donateur s'assurait de son logement, de sa nourriture, de ses vêtements et de ses soins médicaux.

¹⁹⁵ C. Tanguay, *op.cit.*, vol. III, p. 267.

¹⁹⁶ Greffe de Jean Leproust, 10 octobre 1760, ANQ-TR, CN401, S59.

¹⁹⁷ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 207.

¹⁹⁸ Greffe de Louis Pillard, 7 octobre 1761, ANQ-TR, CN401, S73.

Ursulines des Trois-Rivières en échange d'une pension viagère¹⁹⁹. Dans le cas présent, les nouveaux habitants sont en fait un vieux couple. Il y a donc chez certains nouveaux habitants, la motivation de se déplacer afin de prendre sa retraite et par la même occasion, dans certains cas, d'établir des enfants.

L'une des responsabilités des parents, chez les nouveaux habitants comme dans l'ensemble de la population de la Nouvelle-France, était donc de prendre soin de leurs enfants et de les aider autant que possible dans leur établissement. Le contraire était aussi vrai. Effectivement, on trouve parmi les nouveaux habitants un cas où ce sont les enfants qui aident leurs parents. Les enfants de Madeleine Courrier, veuve de Nicolas Lefebvre dit Courville²⁰⁰ et épouse de François Bossu dit «Lyonnais»²⁰¹, abandonnent des biens meubles et immeubles à ces derniers²⁰². Lorsque que Madeleine Courrier s'est remariée avec Bossu en 1741, tous ses enfants, au nombre de trois, étaient établis et elle n'a eu aucun autre enfant avec lui²⁰³. Le couple n'a fait aucune transaction foncière. Bossu n'a donc fait aucun agrandissement de son patrimoine se contentant du patrimoine de la veuve. Cependant, en 1762, Madeleine Courrier est devenue «malade» et «infirmes»²⁰⁴. Des décisions sont donc prises quant à la prise en charge des soins prodigués à Madeleine. Par la même occasion, on a assuré l'avenir de Bossu dans le cas où Madeleine mourrait avant son époux. N'ayant procédé à aucune acquisition de terre, Bossu se retrouverait alors avec une terre amoindrie lors du décès de son épouse. En effet, comme la Coutume de Paris le stipule, au décès d'un conjoint, la moitié des biens revient aux enfants de la défunte et l'autre moitié est conservé par le survivant. Les trois enfants de Courrier abandonnent donc des biens à leur mère et à leur beau-père. En échange, ce dernier se charge du bien-être de son épouse de son vivant ainsi que de son inhumation et leur donne 50 livres à chacun. Bref, l'acte de transmission d'une terre signifie pour les participants la

¹⁹⁹ Greffe de Louis Pillard, 23 juin 1766, ANQ-TR, CN401, S73.

²⁰⁰ C. Tanguay, *op.cit.*, vol.V, p. 269.

²⁰¹ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 185.

²⁰² Greffe de Louis Pillard, 20 février 1762, ANQ-TR, CN401, S73.

²⁰³ C. Tanguay, *op.cit.*, vol. V, p. 416.

²⁰⁴ Greffe de Louis Pillard, 20 février 1762, ANQ-TR, CN401, S73.

diminution de son patrimoine terrestre ou alors la réception d'une terre à s'occuper. Dans un cas comme dans l'autre, le donateur ou le donataire, selon le cas étudié, a été amené à déménager, donc à se déplacer.

2.8.4 *Succession*

Si le mariage a provoqué des déplacements, un autre événement du cycle de la vie eût le même effet : le décès. Effectivement, le décès d'une personne, habituellement le chef d'exploitation, entraîne dans certains cas un déplacement des membres de la famille du défunt. Lorsqu'un chef d'exploitation meurt, on procède au partage de l'héritage. Cela a pour effet de causer indirectement des déplacements, dans les cas où l'on garde sa part de la succession. Parmi les familles recensées en 1762, six d'entre elles sont devenues des nouveaux habitants à la suite d'un décès. Ces familles représentent 19 personnes. Parmi ces ménages, on trouve deux célibataires et quatre ménages ayant des enfants à leur charge.

Ces familles se sont déplacées à cause du décès d'un membre de la famille ne faisant pas partie de la cellule familiale, comme par exemple, les parents des époux ou une soeur. Nous avons compté cinq familles dont le déplacement a été provoqué par le décès d'un chef d'exploitation d'une terre. Dans deux cas, le décès d'une veuve et d'un veuf a fait en sorte qu'il n'y avait plus de conjoints pouvant assurer l'exploitation du patrimoine sans passer par la succession. Ces situations ont provoqué le déplacement de deux familles dont chaque chef de ménage était un des fils des défunts. Dans un autre cas, par exemple, une veuve a déclenché le processus de succession, provoquant par la même occasion l'établissement de l'un de ses enfants lequel est devenu par la suite un des nouveaux habitants. Quant à Antoine «Cayas»²⁰⁵, il est devenu un nouvel habitant à la suite de transactions touchant la succession de sa soeur, Geneviève, célibataire propriétaire d'une terre²⁰⁶. En effet, formant une société avec son frère Alexis, ils se sont séparés après avoir reçu leur part de la

²⁰⁵ Arthur G. Doughty, *op.cit.*, p. 195.

²⁰⁶ Greffe de Nicolas Duclos, 5 avril 1758, ANQ-TR, CN 401, S30.

succession de leur soeur. Tous les deux avaient accumulés suffisamment de biens pour subvenir à leur propres besoins chacun de leur côté²⁰⁷.

Il y a donc eu six déplacements effectués à la suite d'un décès. Ces migrations ont été causées par la mort d'un membre extérieur à la cellule conjugale : d'une soeur pour Antoine Cayas, d'un père pour Élisabeth Gautier, l'épouse de Joseph «Florent»²⁰⁸ dit Pinard, du beau-père de Charles Delpée²⁰⁹, les parents de «Nicholas Rivard»²¹⁰; des parents de «Pierre Baril»²¹¹; et du mari de Marie-Catherine Lefebvre devenue la veuve Charest²¹². La mort d'une personne importante dans la famille telle que les parents, le conjoint ou la conjointe, le frère ou la soeur ayant des possessions crée un mouvement familial, notamment dans les cas de succession. Il s'agit donc d'un facteur de stratégie familiale ayant entraîné un déplacement de personnes, particulièrement dans la réorganisation des terres.

La succession de la personne décédée entraîne généralement une réorganisation des terres familiales. Quelques décès ont forcé des déplacements au sein de la paroisse, parce que les membres concernés par la succession habitaient déjà dans la paroisse. Pas plus de trois familles se sont déplacées à l'intérieur même de la paroisse à la suite d'une succession. Tandis que les trois autres venaient de l'extérieur de la paroisse. Florent, par exemple, venait de Bécancour et, après avoir reçu sa part de la succession, il s'était rendu à Pointe-du-Lac.

Dans les cas de succession où il n'y avait aucun testament pour gérer l'héritage, on se basait alors sur la Coutume de Paris. De façon générale, les successions ne se faisaient pas en une seule étape. Dans les cas où la mère était toujours vivante, on divisait d'abord la terre en deux. La première moitié

²⁰⁷ Greffe de Jean Leproust, 2 mai 1758, ANQ-TR, CN401, S59.

²⁰⁸ A.G. Doughty, *op.cit.*, p. 191.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 191.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 201.

²¹¹ *Ibid.*, p. 201.

²¹² *Ibid.*, p. 198.

allait à la veuve et la seconde, aux héritiers. Puis, on divisait cette moitié de l'héritage en parts égales entre les enfants. Ensuite, ces derniers pouvaient alors procéder aux diverses transactions. Certains pouvaient acheter les parts de leurs frères et de leurs soeurs afin de garder ainsi le patrimoine intact et vivre sur cette terre. C'est le cas de Cayas et de son frère Alexis qui rachetèrent à leurs frères et à leurs soeurs les parts d'héritage de la succession de leur soeur Geneviève²¹³. Dans certains cas, on profitait alors de ces occasions pour établir celui qui n'était pas encore établi, comme c'est le cas d'Antoine Cayas.

2.8.5 Influence des stratégies foncières sur les migrations

La terre a donc une telle importance pour les habitants que dans le but d'améliorer leur patrimoine, ils n'hésitent pas à se déplacer. Dans le cas des nouveaux habitants, on compte 61 familles s'étant déplacées pour leur patrimoine.

Tableau 24 : Types de migration pratiqué par les nouveaux habitants selon le processus entourant le patrimoine foncier, 1760-1762

Types de migration	Établissement	Expansion			Transmission	Succession	Total
		Familles ordinaires*	Familles recomposées	Veufs/veuves			
Migrations internes	5	10	2	6	7	2	32
Migrations externes (type A)	1	9	1	0	0	4	15
Migrations externes (type B)	2	10	2	0	0	0	14
Total	8	29	5	6	7	6	61

*Le terme «famille ordinaire» est ici utilisé pour représenter les cellules conjugales de premier mariage dont les conjoints sont toujours vivants.

²¹³ Greffe de Nicolas Duclos, 5 avril 1758, ANQ-TR, CN 401, S30.

Nous avons abordé au début du présent mémoire les différents types de déplacements observés chez une bonne partie des nouveaux habitants. Le gouvernement des Trois-Rivières a connu des déplacements internes, c'est-à-dire à l'intérieur même de la paroisse, et des déplacements externes. Dans ce dernier type de déplacement, il y a les personnes qui migrent d'une paroisse à une autre paroisse tout en restant dans le gouvernement des Trois-Rivières (type A) et il y a celles qui changent de gouvernement (type B). Les nouveaux habitants qui se sont déplacés pour les besoins de leur patrimoine foncier n'étaient donc pas tous des Trifluviens, étant donné qu'un certain nombre d'entre eux provenaient de l'extérieur du gouvernement des Trois-Rivières.

Même si les comportements de chaque groupe présentent quelques différences, ils ressemblent considérablement à ceux que l'on a pu observer tout au long du XVIII^e siècle. Ils se caractérisent principalement par une forme de grande stabilité. La grande majorité des déplacements se font à l'intérieur de la paroisse ou à proximité. La part des migrations internes représente 52,5 % des déplacements causés par les transactions foncières. On ne peut donc dire qu'il y ait une différence nette entre les personnes qui restent dans la même paroisse et celles qui changent de localité. La majorité des célibataires qui se sont établis se sont déplacés à l'intérieur même de leur paroisse.

Cependant, les familles ordinaires et les familles recomposées procédant à l'expansion de leur patrimoine ont davantage eu tendance à migrer à l'extérieur de leur paroisse. En effet, 65,5 % des familles ordinaires ont fait une migration externe. La part des familles recomposées est sensiblement la même, c'est-à-dire 60 % d'entre elles ont changé de paroisse. La part de celles qui ont changé de gouvernement y est plus grande que celles qui ont changé de paroisse tout en restant dans le gouvernement des Trois-Rivières. On ne trouve dans ce groupe que deux célibataires voulant s'établir et douze familles dont deux sont des familles recomposées. La différence est de seulement quatre ménages. Les veufs et les veuves qui ont fait des transactions foncières sont restés dans leur paroisse. Il en est de même pour les familles ordinaires

dont le déplacement a été causé par une transmission du patrimoine. Bref, tous les processus engendrèrent des déplacements internes. Quant aux migrations externes, sans oublier les célibataires minoritaires, elles ont été faites par les familles ordinaires et les familles recomposées procédant à l'expansion de leur patrimoine.

Bref, tous les déplacements ont été influencés par les besoins du patrimoine foncier. Cependant, le choix du lieu semble être accompagné par un autre facteur : la disponibilité des terres. Bien entendu, les déplacements étaient ici liés à la terre, surtout à sa disponibilité. En effet, alors que les terres disponibles sont de plus en plus rares, des familles quittent leur patrimoine foncier pour un plus grand terrain quitte à changer de paroisse, voire de gouvernement. Par exemple, lorsqu'on a manqué de terres dans la paroisse de Batiscan, on a créé une nouvelle paroisse, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, un peu plus au nord, pour répondre aux besoins des habitants.

Les célibataires qui ont été recensés parmi les nouveaux habitants à la suite de leur établissement dans leur propre paroisse étaient déjà propriétaires d'une terre. Sur les cinq qui ont migré à l'intérieur même de leur paroisse, quatre étaient déjà propriétaires. En effet, ces célibataires avaient commencé leurs transactions foncières dans leur jeunesse dans le but de s'établir un jour. Ce jour est arrivé après le recensement de 1760 mais avant celui de 1762. «Jacques Lami»²¹⁴ est un bon exemple de la situation : il est devenu propriétaire par l'achat²¹⁵ d'une terre à Machiche en 1751 alors qu'il était mineur. Dans leur cas, l'établissement dans leur propre paroisse était donc prévu. Non seulement la disponibilité foncière apparaît les avoir influencés, mais également leur famille, car dans chacun des cas, on constate la présence de leur famille.

²¹⁴ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 191.

²¹⁵ Greffe de Jean Leproust, 21 décembre 1751 ANQ-TR, CN401, S59.

Le nom du cinquième célibataire est «Guering»²¹⁶. Celui-ci n'est pas originaire de la paroisse dans laquelle il s'établit mais de Belair. En 1755, alors âgé de 17 ans, il est engagé à titre de serviteur pendant quatre ans par Jean-Baptiste Lemire dit Foucault, un habitant de Nicolet²¹⁷. Il aurait pu retourner chez sa famille dans le gouvernement de Québec, mais il a pris la décision de rester à Nicolet. Une décision influencée sans doute par le réseau de contacts qu'il avait acquis durant son contrat d'engagement.

À l'exception de ceux qui se sont établis, tous les nouveaux habitants procédant à une migration interne ont été influencés par les opportunités qu'ils ont eues d'améliorer leur patrimoine à l'intérieur même de leur propre paroisse. De cette manière, ils conservaient leur réseau de relations qui se résume essentiellement à des relations familiales.

Quant aux migrations externes, les déplacements n'ont pas tous été influencés par le réseau de relations bien que ce facteur continue de les toucher de façon importante. Parmi les nouveaux habitants qui ont changé de paroisse tout en restant dans le gouvernement des Trois-Rivières, seulement deux familles ont été influencées par la disponibilité des terres. Bref, huit groupes de nouveaux habitants ont rejoint d'autres membres de leur famille dans la paroisse où ils choisirent de s'installer. Ces deux facteurs secondaires ont été pris en compte par ces nouveaux habitants.

Chez ceux qui ont déménagé à l'extérieur de leur propre gouvernement pour s'installer dans celui des Trois-Rivières, neuf provenaient du gouvernement de Québec et cinq de Montréal. Des nouveaux habitants provenant du gouvernement de Québec, six ont été influencés par les relations familiales qu'ils avaient dans la paroisse qu'ils ont choisi. Et les trois autres ont été influencés principalement par la disponibilité des terres. Quant à ceux qui provenaient du gouvernement de Montréal, trois ménages par rapport à deux avaient des relations de familles dans la paroisse où ils se sont installés.

²¹⁶ A. G. Doughty, *op.cit.*, p. 207.

²¹⁷ Greffe de Jean-Baptiste Guyart de Fleury, 7 mars 1755, ANQ-Q, CN301, S132.

En somme, neuf familles (incluant les familles recomposées et les célibataires) se sont laissées influencer par la présence de connaissances, soit leur famille, dans le choix d'une paroisse, par rapport à cinq autres familles qui semblent s'être laissées guider par la disponibilité des terres.

Bien que le déplacement de ces familles semble n'avoir été motivé que par les transactions foncières, elles ne sont pas les seules à avoir eu recours à ces procédés pour leur installation. En effet, d'autres groupes ont élaboré des stratégies foncières pour leur déplacement ou même, dans certains cas, leur établissement. Nous n'avons qu'à penser aux militaires qui ont décidé de rester en Nouvelle-France en s'établissant sur une terre comme, par exemple, François Santier qui a pris une concession. Il y a aussi les autres stratégies familiales telles que le mariage qui est indissociable de la stratégie foncière comme nous l'avons constaté plus haut. Si leur migration a été motivée par la guerre ou par d'autres pratiques familiales, les stratégies partielles foncières n'ont pas moins influencé leur déplacement.

La guerre de la Conquête et les pratiques familiales ont donc influencé le déplacement des nouveaux habitants. Toutefois, leur effet sur la mobilité de ces derniers n'est pas le même sur tous les migrants. Les multiples effets s'expliquent par le fait que la guerre de la Conquête en soi a été la source de plusieurs événements qui ont pu influencer d'une manière ou d'une autre le déplacement des nouveaux habitants. Nous n'avons qu'à penser à la déportation des Acadiens, à la prise de Québec, à la fin de la guerre, à la mise en place du régime temporaire et à son incidence sur l'économie de la colonie. Il est en de même pour les pratiques familiales, car leur utilisation n'a pas toujours été la même pour tous les nouveaux habitants, notamment avec les alliances matrimoniales et les stratégies entourant le patrimoine foncier.

La diversité de l'impact des facteurs sur les nouveaux habitants s'explique également par le fait que la majorité des migrants ont été influencés à la fois par plus d'un facteur. Cela a été le cas, entre autres, des nombreux

militaires français qui ont été influencés à la fois par la guerre, les alliances matrimoniales, le patrimoine foncier et le réseau de relations. Bref, à cause de la diversité des facteurs et de leurs effets sur les nouveaux habitants, le comportement migratoire de ces derniers est en soi hétérogène.

CHAPITRE 3

APPORT DÉMOGRAPHIQUE DES NOUVEAUX HABITANTS

Le déplacement des nouveaux habitants se caractérise notamment par l'éparpillement dans le territoire trifluvien. En effet, dans l'analyse du comportement migratoire des nouveaux habitants, nous avons remarqué une très grande dispersion dans l'espace trifluvien. À l'exception de Gentilly, toutes les paroisses ont vu leur population augmenter à l'arrivée des migrants entre 1760 et 1762. Dans l'ensemble, en ne tenant compte que du recensement de 1762, la population du gouvernement des Trois-Rivières aurait augmenté de 776 personnes, soit de deux cents familles.

Si l'on s'en tient aux renseignements donnés par le recensement¹, Nicolet est la paroisse qui a le plus haut taux d'accueil de familles, soit 42,4 %. En effet, elle a accueilli 25 familles. Par conséquent, elle a vu sa population augmenter de 31,7 %. Et la paroisse de Gentilly a le plus bas taux d'accroissement de population, soit 0 %.

¹ Voir tableau 25 à la page suivante.

Tableau 25 : Taux d'accroissement du nombre de ménages par paroisse et du nombre de personnes par paroisse selon le recensement du gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1762

Nom des paroisses	Nombre de ménages			Nombre de personnes		
	1760	1762	Taux	1760	1762	Taux
Nicolet	59	25	42,4	271	86	31,7
Pointe-du-Lac	34	12	35,3	178	42	23,6
Baie-Saint-Antoine	57	15	26,3	282	58	20,6
Champlain	50	13	26	216	49	22,7
Sainte-Marie	48	11	22,9	216	32	14,8
Yamaska	117	23	19,7	483	94	19,5
Saint-François-du-Lac	59	11	18,6	310	62	20
Batiscan	38	7	18,4	189	29	15,3
Machiche	103	17	16,5	566	67	11,5
Cap-de-la-Madeleine	33	5	15,2	160	27	18,8
Bécancour	99	13	13,1	376	44	11,7
Trois-Rivières	110	13	11,8	586	64	10,9
Sainte-Anne	53	6	11,3	312	25	8
Rivière-du-Loup	124	13	10,5	414	45	10,9
Saint-Pierre-les-Béquets	46	4	8,7	250	8	3,2
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	100	8	8	515	31	6
Masquinongé	67	4	6	331	13	3,9
Gentilly	34	0	0	170	0	0
Total	1231	200	16,3	5825	776	13,5

À première vue, les nouveaux habitants ont contribué à l'augmentation de la population du gouvernement des Trois-Rivières avec 776 personnes. Cependant, on constate rapidement que ce n'est pas le cas de tous les recensés de 1762. Lorsque l'on regarde de plus près le déplacement des nouveaux habitants, on s'aperçoit que l'apport démographique de ces derniers est tout autre.

En effet, il est important ici de tenir compte du fait qu'il y a des familles qui ne se sont point déplacées et surtout qu'une bonne partie des nouveaux habitants sont des Trifluviens qui n'ont fait que se déplacer tout en restant dans le territoire trifluvien. Qu'en est-il alors de l'apport démographique réel

des nouveaux habitants à la population trifluvienne? La majorité des recensés de 1762 résidaient déjà dans le territoire trifluvien en 1760. Nous n'avons qu'à penser aux jeunes célibataires qui ne font que quitter la maison paternelle pour fonder leur propre famille, aux gens qui ne se sont pas déplacés ainsi qu'aux personnes qui n'ont fait que changer de paroisse tout en restant dans le gouvernement trifluvien.

Tableau 26 : Apport démographique des nouveaux habitants du gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1762

Type de personnes	Nombre de personnes
Trifluviens	489
Nouveaux arrivants	194
Total	683

Sur les 683 nouveaux habitants identifiés, 489 sont des Trifluviens qui habitaient dans le gouvernement des Trois-Rivières en 1760. Le gouvernement des Trois-Rivières n'a donc accueilli que 194 personnes qui ne vivaient pas sur son territoire lors du premier recensement. De ces nouvelles personnes, nous n'avons qu'à penser aux militaires, aux réfugiés, aux Acadiens, aux bébés qui sont nés entre les deux recensements, aux habitants des gouvernements de Québec et de Montréal.

Le nombre élevé de Trifluviens parmi les nouveaux habitants s'explique par le fait qu'un bon nombre d'entre eux se sont déplacés à l'intérieur même du gouvernement des Trois-Rivières. Par conséquent, ce sont les paroisses qui accueillait de nouvelles familles, ce qui explique leur présence parmi les nouveaux habitants. De plus, un bon nombre des nouveaux habitants ont formé un nouveau foyer. Ainsi, le nombre de chefs de ménage a augmenté. Afin de bien saisir l'apport démographique, il convient de voir l'augmentation de la population par le nombre de familles dans le gouvernement des Trois-Rivières.

Tableau 27 : Apport démographique des familles des nouveaux habitants du gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1762

Situation des familles	Nombre de familles
Nouveaux foyers	86
Foyers trifluviens	88
Total	174

Près de la moitié des familles constituent en fait de nouveaux foyers que le gouvernement des Trois-Rivières a accueillis au sein de son territoire. De ces nouveaux foyers, 23 sont formés de Trifluviens, 23 autres sont composés à la fois de Trifluviens et de personnes provenant de l'extérieur du gouvernement des Trois-Rivières et 40 sont formés exclusivement d'étrangers au territoire trifluvien tels que les réfugiés. Quant aux foyers trifluviens, seulement douze d'entre eux ont été recensés en 1760 pour être recensés de nouveau en 1762 après leur déplacement. Les 76 autres foyers trifluviens étaient tous présents lors du recensement de 1760 dans le gouvernement des Trois-Rivières mais n'avaient pas été recensés.

Ont-ils oublié le recensement en octobre 1760 ou alors les recenseurs ont mal fait leur travail? Les recensements de 1760 et de 1762 ne sont pas irréprochables loin de là. Aussi, il est juste de se demander si ces 76 familles sont réellement des nouveaux habitants étant donné qu'elles étaient présentes en 1760. Toutes, à l'exception de six familles, se sont déplacées durant ces 18 mois qui séparent les deux recensements. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les recensements ont été faits selon les paroisses. L'apparition des nouvelles familles pourtant trifluviennes en 1762 dans les paroisses s'explique par le fait que, bien que la majorité des nouveaux habitants soient des Trifluviens, les paroisses ont tout de même pour la plupart accueilli de nouvelles familles au sein de leur territoire.

Pour connaître le véritable apport démographique des nouveaux habitants, il est donc important de soustraire les foyers qui n'ont pas changé de

paroisse entre les deux recensements. En effet, les paroisses n'ont pas fait qu'accueillir de nouveaux foyers. Il faut se rappeler les 45 familles qui se sont déplacées tout en restant à l'intérieur même de leur paroisse². Dans ce cas, on ne peut dire qu'il y ait eu apport démographique d'où l'importance de tenir compte de ces foyers existants dans le gouvernement des Trois-Rivières en 1760 qui se sont déplacés à l'intérieur même de leur paroisse ainsi que des foyers qui ne se sont point déplacés (six familles). Bref, 51 familles n'ont point contribué à l'augmentation du nombre de foyers. Il est évident que les déplacements internes font en sorte que l'apport démographique des paroisses est en réalité moins grand.

Tableau 28 : Taux d'accroissement du nombre de ménages par paroisse et du nombre de personnes par paroisse qui se sont réellement déplacées, 1760-1762³

Nom des paroisses	Nombre de ménages			Nombre de personnes		
	1760	1762	Taux	1760	1762	Taux
Nicolet	59	19	32,2	271	48	17,7
Pointe-du-Lac	34	12	35,3	178	42	23,6
Baie-Saint-Antoine	57	11	19,3	282	41	14,5
Champlain	50	8	16	216	33	15,3
Sainte-Marie	48	5	10,4	216	11	5,1
Yamaska	117	16	13,7	483	70	14,5
Saint-François-du-Lac	59	8	13,6	310	48	15,5
Batiscan	38	5	13,2	189	16	8,5
Machiche	103	14	13,6	566	58	10,2
Cap-de-la-Madeleine	33	1	3	160	4	2,5
Bécancour	99	11	11,1	376	32	8,5
Trois-Rivières	110	13	11,8	586	64	10,9
Sainte-Anne	53	3	5,7	312	14	4,5
Rivière-du-Loup	124	10	8,1	414	38	9,2
Saint-Pierre-les-Béquets	46	4	8,7	250	8	3,2
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	100	6	6	515	22	4,3
Masquinongé	67	3	4,5	331	10	3
Gentilly	34	0	0	170	0	0
Total	1231	149	12,1	5825	559	13,5

² Voir 2.8.

³ Les ménages ayant déménagé tout en restant dans leur paroisse ont été exclus dans ce tableau afin de connaître l'apport démographique réel des nouveaux habitants de 1762.

Le fait que les taux soient élevés s'explique par le fait que les paroisses sont peu peuplées. La population de Nicolet, Pointe-du-Lac, Saint-François-du-Lac et Champlain varie entre 178 et 310 personnes en 1760. Ce qui n'est pas beaucoup si on compare avec Yamaska qui a une population de 483 au moment du premier recensement et Trois-Rivières compte 586 personnes. Malgré que Yamaska accueillit un plus grand nombre de personnes (70), Pointe-du-Lac, grâce à ses 42 nouveaux habitants, a eu un taux d'accroissement de sa population bien plus élevé que celle de Yamaska (23,6 % par rapport à 14,5 %).

Certes, la majorité des paroisses sont jeunes. Mais il ne semble pas que l'âge de la paroisse soit un facteur très important dans le choix du nouveau lieu d'établissement des migrants. En comparant deux paroisses, on constate que leur âge n'a aucune influence sur la migration. Yamaska, par exemple, est une seigneurie qui a été concédée en 1683. Ce n'est que depuis 1727 que ses registres sont ouverts. En 1760, elle avait une population de 483 personnes. Quant à Saint-Pierre-les-Béquets, la seigneurie a été concédée en 1672. Les registres ont ouvert seulement en 1734, et en 1760, elle comptait une population de 250. Le fait qu'une paroisse soit plus vieille qu'une autre n'a donc aucune influence sur la migration trifluvienne entre 1760 et 1762. La grandeur des territoires des paroisses n'a pas non plus influencé la migration. Si on reprend l'exemple précédent, on constate que Yamaska dont la population est plus élevée a un territoire bien plus petit que celui de Saint-Pierre-les-Béquets⁴.

Le taux d'accroissement est donc davantage relié à la façon dont les habitants et les seigneurs vont gérer leurs terres, ainsi qu'à la qualité des terres et aux facilités d'accès. En effet, dans leur déplacement, une majorité a procédé à une ou plusieurs transactions foncières en vue d'assurer leur établissement sur une terre.

⁴ Voir carte 2 à la page 16.

On constate également que l'établissement, peu importe le contexte dans lequel les nouveaux habitants vivaient, a été influencé par la constitution des familles et surtout par les facteurs qui ont influencé les déplacements. La guerre de la Conquête ainsi que les pratiques familiales telles que le mariage ont contribué énormément à l'apparition de nouvelles familles dans le gouvernement des Trois-Rivières, et ont amené des familles trifluviennes à se déplacer au sein du territoire de leur gouvernement. De ces manières, les nouveaux habitants ont contribué à l'augmentation de la population trifluvienne. Bien que l'apport démographique des nouveaux habitants est moins grand que l'on aurait penser à première vue, il reste significatif. En effet, la population trifluvienne a tout de même accueilli au moins 86 nouveaux ménages sur son territoire.

CONCLUSION

La décision des autorités de la colonie de procéder au dénombrement des nouveaux habitants dans le gouvernement des Trois-Rivières en mars 1762 laissait croire, *a priori*, à une situation directement liée à la guerre et à ses effets immédiats. L'analyse des deux cents familles répertoriées comme nouveaux habitants révèle une tout autre réalité. En effet, la mobilité de la population qui a eu lieu entre octobre 1760 et mars 1762 dans le gouvernement des Trois-Rivières est loin d'être homogène. De toute évidence, il ne s'agit pas d'un «Grand Dérangement» version canadienne ni d'une installation massive d'Anglais après la mise en place du régime militaire qui devait être dirigé par les Britanniques.

Les nouveaux habitants sont en réalité un groupe de personnes de diverses nationalités. Composés majoritairement de Canadiens, le groupe comprend aussi des Français, des Acadiens, un Irlandais et seulement un Anglais. De plus, ce ne sont pas tous de véritables migrants. Certains d'entre eux n'ont point déménagé. D'autres se sont déplacés tout en restant à l'intérieur même de leur paroisse. Certains ont changé de paroisse tout en restant dans le territoire trifluvien. Enfin, d'autres nouveaux habitants proviennent de l'extérieur du gouvernement des Trois-Rivières.

L'hétérogénéité des nouveaux habitants ne s'arrête pas à ces détails, car les facteurs ayant influencé leur déplacement sont nombreux. En effet, le déplacement n'a pas été motivé par un seul élément, soit la guerre de la

Conquête. L'étude systématique des deux cents familles démontre que la migration des personnes doit sa raison d'être à différents facteurs, voire à de multiples motivations chez les personnes identifiées comme de nouveaux habitants.

La diversité des facteurs confirme donc l'hypothèse que les nouveaux habitants ne forment pas un groupe homogène. Il n'y a pas un seul élément qui ait réussi à influencer l'ensemble des nouveaux habitants dans leur déplacement. De plus, chacun des facteurs a eu des effets divers sur les migrants. En effet, nous n'avons trouvé aucun facteur ayant eu une portée identique sur tous les nouveaux habitants.

Parmi les facteurs ayant déclenché la migration, quelques-uns se sont révélés indépendants de la volonté des nouveaux habitants et, d'autres, conscients et voulus. Les déplacements jugés hors du contrôle des habitants ont un lien avec la guerre de la Conquête. La guerre est responsable de manière directe du déplacement d'environ le quart des familles.

La guerre a marqué de différentes manières le déplacement des nouveaux habitants : la déportation des Acadiens; les destructions le long de la vallée du Saint-Laurent qui ont amené quelques familles à se réfugier dans le gouvernement trifluvien; la fin de la guerre alors que des militaires français ont choisi de rester et de s'établir en Nouvelle-France; et, enfin, avec l'imposition d'un régime militaire, les Britanniques ont tenté de rentabiliser les Forges du Saint-Maurice en gardant les personnes qui étaient essentielles à la bonne marche de l'industrie. Bien sûr, l'incidence de la guerre sur l'économie de la colonie a également influencé les nouveaux habitants dans leur déplacement. La fin de la guerre a favorisé le retour des hommes dans les champs, la fin de la crise économique et, par conséquent, un retour aux pratiques familiales traditionnelles.

La majorité des déplacements étaient voulus. Ils correspondaient à des pratiques sociales usuelles qui n'avaient pratiquement rien à voir avec la

guerre. Toutefois, bien que certains déplacements aient été provoqués par la guerre, ils ont aussi été influencés par les stratégies familiales. En effet, dans la majorité des cas, les pratiques familiales ont été appliquées dans l'établissement des ménages. Dans tout l'éventail des pratiques associées au déplacement et à l'établissement des personnes – mariage ou remariage, choix du conjoint, provenance et lieu d'établissement, stratégies foncières, exercice d'un métier ou d'une profession, succession –, l'on trouve des comportements d'ordre familial courants durant tout le XVIII^e siècle.

Il ne faut pas exclure les pratiques familiales des migrations involontaires, c'est-à-dire dans le cas des familles auxquelles la guerre n'a pas laissé le choix de se déplacer. En effet, dans la très grande majorité des déplacements dont la guerre de la Conquête est responsable, le contexte familial a joué un rôle non négligeable. Par exemple, dans le but de faciliter leur établissement, des militaires ont contracté une alliance matrimoniale. D'autres, que ce soient des militaires ou des anciens employés des Forges du Saint-Maurice, ont utilisé les transactions foncières pour assurer leur établissement dans le gouvernement des Trois-Rivières.

Malgré la diversité des motifs qui ont pu influencer leur déplacement, la très grande majorité des nouveaux habitants ont un point en commun : le réseau de relations. Dans chacun des groupes, peu importe le facteur qui déclenche le déplacement, on constate l'influence d'un réseau de relations dans le choix du nouveau lieu de résidence. Les types de relations sont divers. Le plus important est celui de la famille. On trouve également des relations de provenance, de profession et de voisinage. Rares sont les nouveaux habitants qui s'établissent dans des paroisses où ils n'ont aucune relation. Le réseau de relations est sans doute le facteur qui a influencé le plus grand nombre de nouveaux habitants dans leur déplacement. Toutefois, il n'aura pas eu un effet similaire sur tous les nouveaux habitants.

Les facteurs sont donc divers ainsi que leur portée. Même les nouveaux habitants sont en soi différents car il n'y a pas de profil qui soit commun à tous les nouveaux habitants. Ces derniers sont composés de célibataires, de familles, de veufs, de réfugiés, de militaires, etc. Une bonne partie d'entre eux étaient des Trifluviens et résidaient dans le territoire du gouvernement des Trois-Rivières. On trouve également parmi les nouveaux habitants de nouveaux arrivants qui n'y étaient pas au premier recensement. Le seul point en commun que tous les recensés de 1762 partagent est leur présence dans le gouvernement des Trois-Rivières en mars 1762.

L'étude des nouveaux habitants nous a donc permis de comprendre la mobilité d'une partie de la population trifluvienne dans le gouvernement des Trois-Rivières entre 1760 et 1762. Cependant, les nouveaux habitants ne concernent qu'une partie des migrations trifluviennes. En effet, ils ne représentent que ceux qui sont devenus des Triffluviens ou qui ont déménagé sans sortir du gouvernement des Trois-Rivières. Qu'en est-il de ceux qui quittent le gouvernement en question? Il va de soi qu'un déplacement de population ne comprend pas seulement ceux qui arrivent mais aussi ceux qui quittent les lieux. Seule une analyse combinée des nouveaux habitants avec ceux qui ont été recensés en 1760 donnerait une plus grande réalité de la mobilité de la population trifluvienne entre 1760 et 1762. Par le fait même, nous aurions alors une idée plus juste des répercussions de la guerre de la Conquête ainsi que des pratiques familiales et du réseau de relations sur les habitants du gouvernement des Trois-Rivières. En attendant, une partie de la mobilité trifluvienne entre 1760 et 1762 nous est maintenant dévoilée. Les résultats du présent mémoire sur les nouveaux habitants permettent de comprendre davantage les répercussions du conflit 1754-1760, des pratiques familiales ainsi que du réseau de relations sur les nouveaux habitants, et la mobilité de ces derniers entre 1760 et 1762.

BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales du Canada

-«Recensement des habitants de la villes & Gouvernement des Trois-Rivières. Tel qu'il a été pris au mois de septembre mil sept cent soixante». Copie d'un double original qui appartenait à la Société historique de Montréal, MG 8 D 3.

- Lettre du 24 février 1760 d'Estèbe à Jacques Perrault l'Aîné conservée dans la collection de L.P. Perrault, M-G. 18 N 37.

Archives nationales du Québec

- Centre d'archives de Québec (ANQ-Q)

- «Recensement des habitants de la villes & Gouvernement des Trois-Rivières. Tel qu'il a été pris au mois de septembre mil sept cent soixante». Copie manuscrite conservée aux Archives Nationales du Québec dans la collection Literary et Historical Society of Quebec, P450, 60-01-022/4, 1B11-1410A, dans un volume intitulé: «Military gouvernement Canada &c. 1760-64».

- Une partie de la correspondance de Perrault l'Aîné est conservée dans les voûtes des Archives nationales du Québec dans la collection Literary et Historical Society of Quebec, P450 (localisation: 1B11-1500 A).

- Greffe des notaires du gouvernement de Québec:

-CHORET, Jean-Baptiste (1730-1755)	CN301, S65
-DULAURENT, Christophe-Hilarion (1734-1759)	CN301, S91
-GUYART, Jean-Baptiste de Fleury(1754-1761)	CN301, S132

-LANOUILLER-DESGRANGES, Paul A. François (1749-1760)	CN301, S151
-LEMAÎTRE-LAMORILLE, François (1761-1766)	CN301, S148
-LOUET, Claude (1739-1767)	CN301, S189
-PANET, Jean-Claude (1745-1775)	CN301, S207
-PINGUET, Jacques-Nicolas de Vaucourt (1726-1748)	CN301, S223
-SAILLANT, Antoine-Jean de Collégien (1749-1776)	CN301, S248
-SANGUINET, Simon (1748-1770)	CN301, S251
- Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec	(ANQ-TR)
-Greffes des notaires du gouvernement des Trois-Rivières	
-AUGER, Joseph (1760-1831)	CN401, S3
-BADEAU, Jean-Baptiste (1765-1796)	CN401, S5
-DIELLE, Paul (1761-1778)	CN401, S29
-DUCLOS, Nicolas (1687-1760)	CN401, S30
-LEPROUST, Jean (1744-1761)	CN401, S59
-LEROY, Benoît (1765-1794)	CN401, S60
-MAILLET, Charles-Louis (1768-1789)	CN401, S64
-PILLARD, Louis (1736-1767)	CN401, S73
-POLLET, Arnould-Balthazar (1730-1754)	CN401, S74
-PRESSÉ, Hyacinthe-Olivier (1736-1747)	CN401, S78
-RIGAUD, Élie-Pierre-François (1750-1778)	CN401, S80
-ROUILLARD dit FONVILLE (1730-1764)	CN401, S83
-TROTAIN, François (1687-1731)	CN401, S90
- Centre d'archives de Montréal	(ANQ-M)
-Greffes des notaires du gouvernement de Montréal	
-CORON, Charles-François (1734-1767)	CN601, S98
-DANRÉ, Louis-Claude de Banzy (1738-1760)	CN601, S108
-DUVERNAY, Jacques Crevier (1748-1762)	CN601, S149
-HODIESNE, Gervais (1740-1764)	CN601, S202
-LOISEAU, Antoine dit Châlons (1730-1760)	CN601, S266
-RACICOT, François (1763-1796)	CN601, S337
-ROBIN, Antoine (1760-1808)	CN603, S88
-SIMONNET, François (1737-1778)	CN601, S372

Les actes notariés n'ont pas été utilisés pour un dépouillement exhaustif et systématique. Les greffes ont plutôt été utilisées dans le but simple de comprendre le déplacement des nouveaux habitants.

Archives du Séminaire de Québec

- Lettre du 1er juin 1755 de D. Goguet à Jacques Perrault l'Aîné, P96
- Lettre du 15 mars 1759 de Mlle Perrault à Jacques Perrault l'Aîné, P95
- Lettre du 25 février 1763 de Daniel Vialars à Jacques Perrault l'Aîné, P94

Université de Montréal

-Fonds Baby, P1000, D15/1

Université Laval

- Copie microfilmée des papiers privées de Sir Frederik Haldimand déposés au British Library sous la collection Haldimand (Add. Mss. : 21661-21892). Pour les besoins du présent mémoire, nous n'avons utilisé que le rouleau 15 (21697) : FC 411 H159 A4 15.

2. SOURCES IMPRIMÉES

BONNAULT, Claude de. «Le Canada militaire. État provisoire des officiers de milice de 1641 à 1760». RAPO, 1951, pp. 261-527.

BOUCHER, Bona. «Les registres d'état civil des Forges du Saint-Maurice (1740-1762)». Héritage. Société de généalogie de Mauricie et des Bois-Francs, volume III, n° 1, 1981, pp. 1-34.

CASGRAIN, Abbé H.R.. Journal des campagnes du Chevalier De Lévis en Canada de 1756 à 1760. Montréal, C.O. Beauchemin & Fils, Libraires-Imprimeurs, 1889. 340 p.

CASGRAIN, Abbé H.R.. Lettres de la Cour de Versailles au Baron de Dieskau, au Marquis de Montcalm et au Chevalier de Lévis. Québec, L.J. Demers & Frère, 1890. 250 p.

CHARBONNEAU, Hubert et Jacques Légaré (dir.). Répertoire des actes de baptêmes, mariage, sépulture et des recensements du Québec Ancien. Montréal, Programme de recherche en démographie historique/Université de Montréal, 1980-1990, 47 volumes.

DOUGHTY, Arthur G.. Rapport des Archives publiques pour l'année 1918 : B.- Ordonnances et proclamations du Règne militaire.. Ottawa, Thomas Mulvey, 1920. 387 p.

FRÉGAULT, Guy et Marcel Trudel. Histoire du Canada par les textes. Tome 1 (1534-1854). Montréal/Paris, Fides, 1963. 262 p.

ROY, Antoine. «Recensement des habitants de la ville des Trois-Rivières». RAPO, 1947, pp. 1-53.

ROY, Pierre-Georges. «Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759». RAPO, 1921, pp. 140-201.

ROY, Pierre-Georges. «Le recensement des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières pour 1765». RAPO, 1937, pp. 1-121.

SHORT, Adam et Arthur G. Doughty. Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791. Ottawa, Thomas Mulvey, 1921. 564 p.

TANGUAY, Mgr Cyprien. Dictionnaire généalogique des familles canadiennes. Montréal, Éditions Élysés, 1991. 7 volumes.

VIGER, Le commandeur J.. Règne militaire en Canada ou administration judiciaire de ce pays par les Anglais du 8 septembre 1760 au 10 août 1764, tome 1^{er}. Montréal, La Minerve, 1870. Coll. : Mémoires de la Société historique de Montréal. 328 p.

3. OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

ALLAIRE, J.-B.-A.. Dictionnaire bibliographique du Clergé Canadien-français. Montréal, Imprimerie de l'École Catholique des Sourds-Muets, 1910. 543 p.

BEAUDOIN, René. «Liste des notaires (par ordre alphabétique des localités)». Héritage. Société de généalogie de Mauricie et des Bois-Francs, vol. II, 1980, pp. 33-39.

BÉLANGER, Paul et Yves Landry. Inventaire des registres paroissiaux catholiques du Québec, 1621-1876. Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 1990. 352 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages de la paroisse de Batiscan (Comté de Champlain) 1682-1900. Cap-de-la-Madeleine, Publicité F. Dominique Campagna, 1964. 92 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages de la paroisse de Champlain, 1680-1915. Cap-de-la-Madeleine, Publicité F. Dominique Campagna, 1965. 123 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages de la paroisse de Gentilly, 1784-1914. Cap-de-la-Madeleine, Publicité F. Dominique Campagna, 1964. 173 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages de Maskinonge, 1728-1966. Cap-de-la-Madeleine, Publicité F. Dominique Campagna, 1966. 306 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages de Nicolet, 1719-1960. Cap-de-la-Madeleine, Publicité F. Dominique Campagna, 1960. 458 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages de Pointe-du-Lac, Diocèse de Trois-Rivières. La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac. 1744-1966. Cap-de-la-Madeleine, Publicité F. Dominique Campagna, 1966. 161 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages de la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup ou Louiseville, 1714-1941. Cap-de-la-Madeleine, Publicité F. Dominique Campagna, 1965. 360 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages de Sainte-Anne-de-la-Pérade, 1684-1900. Cap-de-la-Madeleine, Publicité F. Dominique Campagna, 1973. 162 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan (Comté de Champlain) 1727-1900. Cap-de-la-Madeleine, Publicité F. Dominique Campagna, 1963. 128 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages de Bécancour. Comté de Nicolet, 1716-1914. Cap-de-la-Madeleine, Publicité F. Dominique Campagna, 1964. 215 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages du Cap-de-la-Madeleine, 1673-1920. Cap-de-la-Madeleine, Publications F. Dominique Campagna, 1965. 104 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages de la paroisse de Saint-Pierre-les-Béquets, comté et diocèse de Nicolet 1734-1915. Cap-de-la-Madeleine, Publications F. Dominique Campagna, 1965. 171 p.

CAMPAGNA, F. Dominique. Répertoire des mariages de Yamachiche (Sainte-Anne), 1725-1960. Cap-de-la-Madeleine, Publications F. Dominique Campagna, 1966. 319 p.

CÔTÉ TURCOTTE, Josette (dir.). Répertoire des baptêmes de la paroisse Notre-Dame de la Visitation de Champlain, Comté de Champlain, 1679-1985. Trois-Rivières, Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, 1987. Coll.: Les registres de la Mauricie, 34. 2 vol. 836 p.

JETTÉ, René. Dictionnaire généalogique des familles du Québec: des origines à 1730. Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 1983. xxx, 1177 p.

JETTÉ, René et Micheline Lécuyer. Répertoire des noms de famille du Québec des origines à 1825. Montréal, Institut généalogique J.L. et associés inc., 1988. 201 p.

LAFORTUNE, Hélène et Normand Robert (s.l.d.d). Parchemin: banque de donnée notariales du Québec ancien (1635-1885) [CD-ROM]. Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo/Archives nationales du Québec/Chambre des notaires du Québec, 1986.

LALIBERTÉ, J.M. et Antonio Mongeau. Mariages de Saint-François-du-Lac (1687-1965). Québec, B. Pontbriand, 1966. 246 p.

MONGEAU, Antonio. Mariages de la Baie-du-Febvre (1715-1966). Québec, B. Pontbriand, 1967. 253 p.

PONTBRIAND, B., Antonio Mongeau et B. Paranteau. Mariages de Saint-Michel-d'Yamaska (1727-1965). Québec, B. Pontbriand, 1966. 281 p.

ROBERGE, Claude (dir.). Répertoire des mariages du Cap-de-la-Madeleine (Sainte-Marie-Madeleine) (1673-1971). Québec, Société Canadienne de Généalogie, 1973. Coll.: Contribution n° 30. 217 p.

Société Historique de Sainte-Geneviève de Batiscaan Inc.. Répertoire des sépultures de Sainte-Geneviève de Batiscaan, 1727-1984. Sainte-Geneviève, Société Historique de Sainte-Geneviève de Batiscaan Inc., 1985. 180 p.

TANGUAY, Mgr Cyprien. Répertoire du clergé canadien par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Montréal, Eusèbe Sénécal et fils, 1983. xlv, 526 p.

TRUDEL, Marcel. Atlas de la Nouvelle-France. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968. 219 p.

4. ÉTUDES

ARCHAMBAULT, Gilles. «La question des vivres au Canada au cours de l'hiver 1757-1758». RHAF, vol. 21, n° 1 (juin 1967), pp. 16-50.

ARSENAULT, Bona. Histoire et généalogie des Acadiens, I. Québec, Le Conseil de la Vie française en Amérique, 1965. 524 p.

BATES, Réal. «Les conceptions pré-nuptiales dans la vallée du Saint-Laurent avant 1725». RHAF, vol. 40, n° 2 (automne 1986), pp. 253-272.

BEURAGARD, Yves et al.. «Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France». RHAF, vol. 39, n° 3 (hiver 1986), pp. 391-405.

BÉLAND, François. «Une étude de la mobilité sociale au Québec de 1954 à 1974 et une méthode d'analyse statistique: des résultats divergents». Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, 19 (2), 1982, pp. 245-262.

BELISLE, Jean. La grande maison des Forges du Saint-Maurice, témoin de l'intégration des fonctions. Étude structurale. Travail inédit n°272. Parcs Canada/Direction des lieux et des Parcs historiques nationaux, 1977. 293 p.

BERGERON, Adrien. Le grand arrangement des Acadiens au Québec: notes de petite-histoire, généalogies, France, Acadie, Québec de 1625 à 1925. Montréal, Éditions Élysée, 1981. 8 volumes.

BERNARD, Antoine. Le drame acadien depuis 1604. Montréal, Les Clercs de Saint-Viateur, 1936. 459 p.

BIRABEN, J.N.. «Le peuplement du Canada français». Annales de démographie historique, 1966, pp. 105-138.

BLAIN, Jean. «Économie et société en Nouvelle-France. L'Historiographie au tournant des années 1960. La réaction à Guy Frégault et à l'école de Montréal». RHAF, vol. 30, n° 3 (décembre 1976), pp. 323-362.

BOLDUC, Yves. «Acadie». Encyclopedie du Canada. Tome I. A-E. Montréal, Stanké, 1987. pp. 5 à 10.

BOLEDA, Mario. «Les migrations au Canada sous le régime français (1608-1760)». Cahiers québécois de démographie, vol. 13, n° 1, avril 1984, pp. 23-39.

BOUCHARD, Gérard. «Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVII^e au XX^e siècle». Histoire sociale/ Social History, vol. XVI, n° 31 (mai 1983), pp. 35-60.

BROWN, Craig (dir.). Histoire générale du Canada. Louiseville, Éditions du Boréal, 1990. 694 p.

BRUNET, Michel. La présence anglaise et les Canadiens. Montréal, Beauchemin, 1958. 292 p.

BRUNET, Michel. Les Canadiens après la Conquête 1759-1775. De la révolution canadienne à la Révolution américaine. Montréal, Fides, 1969. 313 p.

BRUNET, Michel. Les Canadiens et les débuts de la domination britannique, 1760-1791. Ottawa, Les Brochures de la Société historique du Canada, n° 13, 1962. 23 p.

BRUNET, Michel. «Premières réactions des vaincus de 1760 devant leurs vainqueurs». RHAE, vol. 6, n° 4 (mars 1953), pp. 506-516.

Bureau de la statistique du Québec. Démographie québécois: Passé, présent, perspective. Québec, Bureau de la statistique du Québec, 1983. 457 p.

CABOURIN, G.. «Le remariage». Annales de démographie historique, 1978, pp. 305-336.

CAZAUX, Yves. L'Acadie. Histoire des Acadiens. Du XVII^e siècle à nos jours. Paris, Éditions Albin Michel S.A., 1992. 476 p.

Chambre de commerce. Projet de reconstruction/ Reconstruction project: «les Forges Saint-Maurice» 1729-1883. Trois-Rivières, La Chambre, 1963. 56 p.

CHARBONNEAU, Hubert (dir.). La population du Québec: études rétrospectives. Montréal, Éditions du Boréal Express, 1973. Coll.: Études d'histoire du Québec, 4. 110 p.

CHARBONNEAU, Hubert. Vie de nos ancêtres: étude démographique. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975. 267 p.

CHARBONNEAU, Hubert, Bertrand Desjardins et Pierre Beauchamp. «Le comportement démographique des voyageurs sous le régime français». Histoire sociale/Social History, vol. XI (n° 21), mai-mai 1978, pp. 121-133.

CHARLAND, Thomas-M. Histoire de Saint-François-du-Lac. Ottawa, Collège Dominicain, 1942. 364 p.

CHOQUETTE, Leslie. «La mobilité de travail en France et l'émigration vers le Canada (XVII^e-XVIII^e s.)». Les chemins de la migration en Belgique et au Québec, XVII^e-XX^e siècles, Sainte-Marie, MNH, 1995, pp. 201-208.

COGNETS Jr, Louis des. Amherst and Canada. Princetown, Louis des Cognets Jr, 1962. 371 p.

COURGEAU, Daniel. Étude sur la dynamique, l'évolution et les conséquences des migrations, II: trois siècles de mobilité spatiale en France. N° 51. Paris, Unesco, 1983. 71 p.

COURVILLE, Serge. Introduction à la géographie historique. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995. p. 225.

COURVILLE, Serge. «L'habitant canadien et le système seigneurial, 1627-1854». Thèse Ph.D.. Montréal, Université de Montréal, 1979. 409 p.

COURVILLE, Serge et Jacques Mathieu (dir.). Peuplement colonisateur aux XVII^e et XVIII^e siècles. Québec, CÉLAT, 1987. Coll.: Cahiers du CÉLAT, n° 8. 292 p.

DAIGLE, Jean (dir.). L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours. Moncton, Chaire d'études acadiennes / Université de Moncton, 1993. 910 p.

DAIGLE, Jean (dir.). Les Acadiens des Maritimes: Études thématiques. Moncton, centre d'études acadiennes, 1980. 691 p.

DARROCH, A. Gordon. «Migrants in the nineteenth century: fugitives or families in motion?». Journal of family history, vol. 6, n° 3 (automne 1981), pp. 257-293.

DECHÊNE, Louise. Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle. Paris/Montréal, Plon, 1974. 588 p.

DESAULNIERS, F. L.-. Les vieilles familles d'Yamachiche. Généalogies. Montréal, C.O. Beauchemin & fils, Libraires-Imprimeurs, 1898. 4 volumes.

DESCHÊNES, Gaston. L'année des Anglais. La Côte-du-Sud à l'heure de la Conquête. Sillery, Septentrion, 1998, 122 p.

DESROSIERS, Denise, Joel W. Gregory et Victor Piché. La migration au Québec: Synthèse et bilan bibliographique. Montréal, Ministère de l'immigration, 1978. 106 p.

DICKINSON, John A. et Brian Young. Brève histoire socio-économique du Québec. Sillery, Septentrion, 1992. 382 p.

DUPÂQUIER, Jacques. «L'étude de la mobilité sociale en France au XIX^e et XX^e siècles à travers l'enquête des trois mille familles». Histoire sociales, histoire globale?, Paris, Éditions de la M.S.H., 1993, pp. 95-103

DÛPAQUIER et al. (édit.). Marriage and Remarriage in Populations of the Past. London/New-York/Toronto/Sydney/San Francisco, Academic Press, 1981. 663p.

DUPONT, Jean-Claude. Histoire populaire de l'Acadie. Montmagny, Les Éditions Leméac inc., 1979. 440 p.

ESPESSAT, Hélène, Jean-Pierre Hardy et Therry Ruddell. «Le monde du travail au Québec au XVIII^e et au XIX^e siècles: Historiographie et état de la question». RHAE, vol. 25, n° 4 (mars 1972), pp. 499-539.

FONTENEAU, Jean-Marie. Les Acadiens. Citoyens de l'Atlantique. Rennes, Éditions Ouest-France, 1996. 349 p.

FORTIER, Marie-France. La structuration du village industriel des Forges du Saint-Maurice: Étude quantitative et qualitative. Manuscrit report number 259. Parcs Canada/Ministère des affaires indiennes et du Nord/Direction des lieux et des parcs historiques nationaux. 375 p.

FORTIER, Marie-France. Une industrie et son village: les Forges du Saint-Maurice, 1729-1764. Thèse, Septembre 1981, 160 p.

FRÉGAULT, Guy. La guerre de la Conquête. Montréal, Fides, 1955. 514 p.

GAUMOND, Michel. Les Forges de Saint-Maurice. Québec, La Société historique de Québec, 1969. 16 p.

GAUTHIER, Raymonde. Trois-Rivières disparue ou presque. Montréal, Éditeur officiel du Québec/Fides, 1978. 189 p.

GAUVREAU, Danielle et Mario Bourque. «Mouvements migratoires et familles: Le peuplement du Saguenay avant 1911». RHAE, vol. 42, n° 2, automne 1988, pp. 167-192.

GOUGER, Lina et Geneviève Postolec. «L'occupation de l'espace, deux régions de la vallée laurentienne au XVIII^e siècle». Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17^e-20^e s.). Chicoutimi/Paris, Centre interuniversitaire SOREP/Écoles des hautes études en sciences sociales, 1990. pp. 371-382.

GRAHAM, Dominik. «Lawrence, Charles». Dictionnaire biographique du Canada. Volume III, de 1741 à 1770. Canada, University of Toronto Press/Les Presses de l'Université Laval, 1974. pp. 390-395.

GRAVEL, Denis. Moulins et meuniers du Bas-Lachine, 1667-1890. Sillery, Septentrion, 1995. 121 p.

GRIFFITHS, Naomie E.S.. L'Acadie de 1686 à 1784. Contexte d'une histoire. Boucherville, Éditions d'Acadie, 1997. 134 p.

GRIFFITHS, Naomie. «Synthèse historique de l'Acadie de 1604 à 1763». Les Acadiens. États de la recherche, Québec, Conseil de la vie française en Amérique, 1987. pp. 7 à 13.

GRIFFITHS, Naomie E.S.. The Acadian Deportation: Deliberate perfidy or Cruel Necessety?. Toronto, Copps Clark, 1969. 165 p.

GRIFFITHS, Naomi. «The Golgen Age: Acadian Life, 1713-1748». Histoire sociale/Social History, vol. XVII, no 33, mai 1984, pp. 21-34.

HAMELIN, Jean. Économie et société en Nouvelle-France. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1970. Coll.: Les cahiers de l'Institut d'histoire n° 3. 137 p.

HARRIS, Cole (dir.). Atlas historique du Canada. I: Des origines à 1800. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987. 198 p.

HÉBERT, Piere-Maurice. Les Acadiens du Québec. Montréal, Éditions de L'Écho, 1994. 478 p.

HÉBERT, Pierre-Maurice. «L'établissement des Acadiens au Québec». Revue d'ethnologie du Québec, vol. 10, Trois-Rivières, Centre documentaire en civilisation traditionnelle, 1979, pp. 15-38.

HÉBERT, Pierre-Maurice. Saint-Grégoire. Ville de Bécancour. Montréal, Éditions de l'Écho, 1991. 96 p.

HENRIPIN, Jacques. La population canadienne au début du XVIII^e siècle. Nuptialité. Fécondité. Mortalité infantile. Paris, Presses Universitaires de France, 1954. 129 p.

HENRIPIN, Jacques et Jacques Légaré. Évolution démographique du Québec et de ses régions, 1966-1986. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969. 128 p.

IRGARTUA, José E.. «Le comportement démographique des marchands de Montréal vers 1760». RHAF, vol. 33, n° 3 (décembre 1979), pp. 427-445.

JARNOUX, Philippe. «La colonisation de la seigneurie de Batiscan au 17^e et au 18^e siècles: l'espace et les hommes». RHAF, vol. 40, n° 2 (automne 1986), p. 163-191.

JOCAS, Yves et Guy Rocher. «Inter-generation occupational mobility in the province of Quebec». The Canadian Journal of Economics and Political Science, vol. XXII, n° 1 (February 1957), pp. 57-68.

JOULIA, Dominique. «Pratiques successorales en milieu rural, 1795-1820. Étude comparative de cas France de l'Ouest - Québec». Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII^e - XX^e siècles). Actes du colloque de 1979 et 1980, Université de Montréal/Hautes Études en Sciences Sociales, 1981. pp. 93-139.

KNOX, John. The siege of Québec and the campaigns in North America, 1757-1760. Mississauga, The Pendragon House of Mississauga, 1980. 319 p.

LACHANCE, Paul. «L'effet du déséquilibre des sexes sur le comportement matrimonial: comparaison entre la Nouvelle-France, Saint-Domingue et la Nouvelle-Orléans». RHAF, vol.39, n° 2 (automne 1985), pp. 211-231.

LANCTÔT, Gustave. «Les Troupes de la Nouvelle-France». The Canadian Historical Association. Report of the Annual Meeting held in the City of Ottawa, may 17-18, 1926, Ottawa, Department of Public Archives, 1926, pp. 40-60.

LANCTÔT, Léopold. Familles acadiennes. Sainte-Julie, Éditions du Libre-Échange, 1994. 2 volumes.

LANCTÔT, Léopold. L'Acadie des origines. 1603-1771. Montréal, Les éditions du Fleuve, 1988. 234 p.

LANDRY, Yves. «Étude critique du recensement du Canada de 1765». RHAF, vol. 29, n° 3 (décembre 1975), pp. 323-351.

LANDRY, Yves. «La population militaire au Canada pendant la guerre de Sept Ans». Annales de démographie historique, 1978, pp. 337-352.

LANDRY, Yves et al. Les chemins de la migrations en Belgique et au Québec, XVII^e-XX^e siècles. Montréal, Les publications MNH, 1995. 287 p.

LANDRY, Yves. «Mortalité, nuptialité et canadianisation des troupes françaises de la guerre de Sept Ans». Histoire sociale/Social History, vol. XII, n° 24 (nov. 1979), pp. 298-315.

LANDRY, Yves. «Quelques aspects du comportements démographiques des troupes de terres envoyées au Canada pendant la guerre de Sept Ans». Thèse de M.A.. Montréal, Université de Montréal, 1977. 186 p.

LAPOINTE, Jacques et André Leclerc (dir.). Les Acadiens. États de la recherche. Québec, Conseil de la vie française en Amérique, 1987. 259 p.

LAPIERRE, Laurier Lucien. 1759: la bataille du Canada. Montréal, Le Jour, 1992. 301 p.

LAROSE, André. «Les démographes et la population du Canada sous le régime français (1934-1966)». Cahiers québécois de déographie, vol. 13, n° 13, avril 1984, pp. 41-57.

LASLETT, Peter, éd. Household and family in past time; Comparative studies in the size and structure of the domestic group over the last three centuries in England, France, Serbia, Japan and colonial North America, with further materials from Western Europe. Cambridge, Cambridge University Press, 1972. 623p.

LAWSON, Philip. The Imperial Challenge. Montréal/Kingston/London/ Buffalo, McGill-Queen's University Press, 1989. 192 p.

LELAND, Marine. Joseph-François Perrault. Années de jeunesse - 1753-1783. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1959. 76 p.

MALCHELOSSE, Gérard. «Milice et Troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760». Les Cahiers des Dix, n° 14, 1949, pp. 113-147.

MARTEL, Jules. «La transmission des biens en Nouvelle-France». Revue d'ethnologie du Québec/10, Trois-Rivières, Centre documentaires en civilisation traditionnelle/Université du Québec à Trois-Rivières/LEMEAC, 1979, pp. 71-82.

MATHIEU, Jacques et al.. «Mobilité et mariage dans le gouvernement de Québec au XVIII^e s.». Évolution et Éclatement du Monde Rural. France Québec XVII^e-XX^e siècles, Montréal/Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales/PUM, 1986, pp. 305-313.

MATHIEU, Jacques. «Mobilité et sédentarité: stratégies familiales en Nouvelle-France». Recherches sociographiques, vol. XXVIII, 2-3 (1987), pp. 211-227.

MATHIEU, Jacques. «Un négociant de Québec à l'époque de la Conquête: Jacques Perrault». RAPO, 1970, vol. 48, pp. 27 à 82.

MATHIEU, Jacques. La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord XVI^e-XVIII^e siècle. Québec, Éditions BELIN, 1991. 254p.

MATHIEU, Jacques et Lina Gouger. «Transfers de population». Les dynamismes culturels en France et au Québec, Rennes, Annales Bretagne et des pays de l'ouest, 1988, pp. 337-345.

MATHIEU, Jacques. «Structures familiales et réseaux de relations comme facteur d'identité». Provence historique, vol. 35, n° 142 (octobre-novembre-décembre 1985), pp. 413-422.

MIQUELON, Dale. «Forges Saint-Maurice». L'encyclopédie du Canada. vol.2, F-PE, Stanké, Montréal. p. 769.

NISH, Cameron (dir.) The French Canadians, 1759-1766: Conquered? Half-Conquered? Liberated? Vancouver/Toronto/Montréal, The Copp Clark Publishing Company, 1966. 148 p.

OUELLET, Fernand. Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850. Structure et conjonctures, I. Montréal, Fides, 1971. 289 p.

PAQUET, Gilles et Jean-Pierre Wallot. «Stratégie foncière de l'habitant: Québec (1790-1835)». RHAF, vol. 39, n° 4 (printemps 1986), pp. 551-581.

PAQUETTE, Lyne et Réal Bates. «Les naissances illégitimes sur les rives du Saint-Laurent avant 1730». RHAF, vol. 40, n° 2 (automne 1986), pp. 239-252.

PERIERS, Hélène. «Une ville à la campagne: Trois-Rivières sous le Régime français, profil démographique». Mémoire de maîtrise. Montréal, Université de Montréal, 1992. 157 p.

PROULX, Gilles. «Soldat à Québec, 1748-1759». RHAF, vol. 32, n° 4, mars 1979, pp. 535-563.

RAYMOND, Raoul. «Listes de soldats, de colons». Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, vol. 4, n° 3 (janvier 1951), pp. 139-140.

RICHARD, Mgr Louis. Les familles acadiennes de la région des Trois-Rivières. Trois-Rivières, Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, 1990. 341 p.

ROUILLARD, Jacques (dir.). Guide d'histoire du Québec du régime français à nos jours. Bibliographie commentée. Montréal, Éditions du Méridien, 1991. 367 p.

ROY, Michel. L'Acadie perdue. Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1978. 200 p.

ROY, Michel. L'Acadie des origines à nos jours. Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1989. 340 p.

RUMILLY, Robert. Histoire des Acadiens. Montréal, Imprimerie Saint-Joseph, 1955. 2 volumes. 1038p.

SAMSON, Roch. Les Forges du Saint-Maurice. Les débuts de l'industrie sidérurgique au Canada. 1730-1883. Ottawa, les Presses de l'Université Laval/Parcs Canada/Patrimoine canadien, 1998. 460 p.

SAUVAGEAU, Robert. Acadie: La guerre de Cent Ans des Français d'Amérique aux Maritimes et en Louisiane. 1670-1769. Paris, Berger-Levrault, 1987. 454 p.

SAVOIE, Sylvie. «Difficultés et contraintes dans le choix du conjoint. Trois-Rivières, 1634 à 1760». Thèse Ph. D. (histoire). Québec, Université Laval, 1994. 312 p.

SAVOIE, Adélar. «Les Acadiens de Québec». Thèse (licence) (sociologie). Québec, Université Laval, 1946. 69 p.

SÉGUIN, Robert-Lionel. La civilisation traditionnelle de l'«habitant» aux 17^e et 18^e siècles. Montréal, Fides, 1973. 701 p.

SÉVIGNY, André. «Le soldat de la troupe de la marine (1683-1715)». Les cahiers des Dix, no 44, pp. 39-74.

SÉVIGNY, André. «S'habituer dans le pays» Facteurs d'établissement en Nouvelle-France à la fin du grand siècle». Les cahiers des Dix, no 46, 1991, pp.61-86.

STANLEY, Georges F.G.. New France, The Last phase. 1744-1760. Toronto, MacClelland and Stewart Limited, 1968. 319 p.

SULTE, Benjamin. Les Forges Saint-Maurice. Montréal, G.Ducharme, libraire-éditeur, 1920. Coll.: Mélanges Historiques, vol. 6. 216 p.

TESSIER, Albert. «Les Anglais prennent les forges au sérieux». Les Cahiers des Dix, n° 14, 1949, pp. 164-185.

TESSIER, Albert. Les Forges Saint-Maurice (1729-1883). Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1974. 207 p.

TESSIER, Albert. Sainte-Anne-de-la-Pérade. Bref historique de trois siècles de vie paroissiale. Trois-Rivières, Éditions du bien public, 1972. 40 p.

TÊTU, Mgr Henri. Histoire des familles Têtu, Bonenfant, Dionne et Perrault. Québec, Dussault et Proulx, Imprimeurs, 1898. 636 p.

TROTTIER, Louise. Les Forges. Historiographie des Forges du Saint-Maurice. Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1980. 170 p.

TRUDEL, Marcel. Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1764. Trois-Rivières, Éditions du bien public, 1952. Coll.: L'Histoire Régionale, No 8. 236 p.

TRUDEL, Marcel. «Les Forges Saint-Maurice sous le régime militaire (1760-1764)». RHAF, vol. V, n° 2 (septembre 1951), pp. 159-185.

TUGAULT, Yves. La mesure de la mobilité. Cinq études sur les migrations internes. Paris, Presse Universitaires de France, 1973. Coll.: Cahiers n° 67. 226 p.

VERMETTE, Luce. La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice. Parcs Canada/Ministère des affaires indiennes et du Nord/Direction des parcs historiques nationaux. Travaux inédit numéro 274, 1977. 597 p.

VERMETTE, Luce. Monographies d'employés aux Forges du Saint-Maurice. Ottawa, Parcs Canada/Parks Canada, 1978. n° 292. 342 p.

WADE, Mason. Les Canadiens-français de 1760 à nos jours. Tome 1 (1760-1914). Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1963. 685 p.

ZOLTVANY, Yves F.. «Esquisse de la Coutume de Paris». RHAF, vol. 25, n° 3 (décembre 1971), pp. 365-384.